

URIOPSS RHÔNE-ALPES

1947 – 1951

NAISSANCE D'UN RESEAU

« Mais, Histoire et tradition, fondements indispensables de l'édifice, ne sont que retard et sclérose si l'on désire ne se référer qu'à eux, n'agir qu'en fonction de ce qu'ils nous enseignent. La vie est évolution, adaptation, recherche de plans nouveaux, constante amélioration. Elle n'est plus la vie si elle se fige dans les formules d'hier. Mais elle est la vie si, puisant aux principes permanents de l'Histoire, elle les applique aux nécessaires évolutions sociales, projette sur ces évolutions leurs lumières. Elle est la vie si, malgré et grâce à une confrontation constante avec les principes permanents fondamentaux, elle accepte mais corrige les ardeurs parfois outrées ou désordonnées de l'indispensable évolution sociale. Là encore s'imposent une connaissance et un classement exacts des valeurs. C'est question d'intelligence et de hauteur de vue. Nous avons maintes fois écrit ou dit tout ce que l'on vient de lire. Nous avons fondé notre action sur ces quelques idées. Si nous les répétons au seuil d'une troisième année de travail, c'est afin que chacun sente la permanence de notre pensée, l'absolue rectitude de notre ligne de conduite, la tenace et persévérante volonté qui nous guide et nous anime. »

Jean Renaudin Directeur général de l'UNIOPSS

Permanence des principes, Revue Union Sociale, n° 8 Mai-Juillet 1949

INTRODUCTION

A l'occasion de la célébration du Cinquantième anniversaire de l'Union Nationale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS) en Mai 1997, Hugues Feltesse Directeur Général écrivait : "Depuis 50 Ans, l'UNIOPSS creuse avec constance, quelques sillons, suit quelques lignes de pente, qui au fond, au-delà des changements de vocabulaire, n'ont guère varié."¹ et de rappeler trois de ces constantes : la prépondérance de l'homme comme sujet, acteur de sa vie et de son devenir, la capacité des groupes de toute nature à s'auto organiser et la recherche d'une approche partagée grâce à l'indispensable dialogue. Il y a une "Culture UNIOPSS"² : "Sur le fond, le Congrès du Cinquantenaire a été un temps fort de mobilisation, de retrouvailles de la famille élargie que rassemble l'UNIOPSS, autour d'invariants de la culture que l'Union s'est forgée, au fil des ans".

Cette culture évoquée s'enracine dans une histoire, celle de la fondation de l'institution, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Avec le temps, 50 années, elle est devenue une force de représentation et de négociation "incontournable " dans le champ de l'action sanitaire et sociale. Maurice Parodi n'a pas hésité à l'appeler : "Le ministère privé des affaires sanitaires et sociales"³, manière de signifier l'importance du rôle joué et de l'action conduite par l'UNIOPSS et son réseau d'Unions Régionales, en un mot des acteurs de poids dans la vie sociale française.

1- Etat des recherches

Au regard du constat qui précède, ce n'est pas le moindre des paradoxes d'observer que les historiens ne se sont pas, ou peu intéressés à l'UNIOPSS et en conséquence aux URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux) , ou à quelques type de regroupement des œuvres (Avant d'être une Union d'organismes, à la fondation il s'agissait d'une Union des Oeuvres).

En mai 1988 une étude a été réalisée avec le concours de deux historiennes, Evelyne Diebolt et Sylvie Fayet-Scribe intitulée : "Recherche sur les

¹ Union Sociale, n° 107, septembre 1997

² Union Sociale, n° 117, juillet/août 1998

³ Maurice Parodi, 1986, "Les associations et le développement local". Revue de l'Economie Sociale, janvier 1986

associations du secteur sanitaire et social"⁴. Pascal Ory dans sa Nouvelle Histoire des Idées Politiques propose une explication indirecte : "L'un des paradoxes de toute histoire des idées politiques est de privilégier l'étude de certains systèmes, en raison de leur ambition, de leur ampleur, voir de leur radicalisme et d'en venir à sacrifier telle ou telle famille idéologique pourtant très présente dans la réalité politique d'un pays ou d'une époque parce qu'elle n'aura pas réussi à imposer sa respectabilité à la société intellectuelle"⁵. Ainsi peu de gens se sont intéressés à ce réseau regroupant les Oeuvres Privées. Entre «l'Histoire Bataille, l'Histoire politique» et «l'Histoire des mentalités» ce monde à part n'a pas attiré l'attention, n'a pas été l'objet de questions. L'Historien se préoccupe des Oeuvres de terrain, pas ou peu du regroupement de celles-ci; Et portant ce réseau d'Unions sera un acteur essentiel, déterminant, du développement, de la modernisation et de la professionnalisation de la prise en charge des personnes âgées, de l'enfance malheureuse, des personnes handicapées ou inadaptées.

L'UNIOPSS n'aura de cesse de rappeler ce qu'elle représente aux Pouvoirs Publics mais aussi aux Œuvres elles-mêmes. Au printemps 1952 après cinq années d'existence, nous pouvons lire dans la revue de l'institution, Union Sociale, un article intitulé : "Pour prendre conscience de ce que vous représentez, lisez ce bilan ! "⁶ et ce texte de rappeler qu'à ce moment là, l'œuvre privée embrasse un champ infini d'activités :

" Les œuvres privées apportent leur concours à toutes les formes d'activités sanitaires et sociales et ont toujours marqué la voie au progrès social. Dans les hôpitaux, sanatoria, préventoria, aëria, maternités, maisons pour incurables, maisons pour infirmes, pour aveugles, pour sourds-muets, dans des orphelinats et maisons d'enfants, les maisons de rééducation, les homes de semi-liberté, les maisons de repos, les maisons de retraite, les hospices, elles apportent une contribution de près de 350000 lits permanents, ce qui représente plus de 125 millions de lits-journée. Elles offrent ainsi accueil à un nombre très important de personnes secourues, étant données les rotations qui s'opèrent en cours d'année. En dehors de cela par leurs interventions sur le plan des dispensaires et des soins à domicile, sur celui des consultations pré et post-natales, des consultations de nourrissons, sur celui des formes diverses de vacances, des jardins d'enfants, des crèches, pouponnières, gouttes de lait, de l'enseignement ménager, des cours par correspondance, du relèvement, des foyers de jeunes et de vieux, des visites aux prisons, des œuvres de bienfaisance, de secours, d'assistance, de services sociaux, elles touchent annuellement plus de 3 millions de Français. Voilà un

⁴ Etude réalisée dans le cadre du 40^{ème} anniversaire de l'UNIOPSS (133 pages), financée par le Fonds National pour le Développement de la Vie Associative. Centre de Documentation de l'UNIOPSS

⁵ Pascal Ory : Nouvelles histoire des idées politiques (sous la direction de). Edition Hachette-Pluriel Paris 1987

⁶ Union sociale, n° 22, mars/avril 1952

bilan positif d'action. Comment la France pourrait-elle se passer de leur concours ?".⁶

Elle n'a de cesse de répéter cette réalité car l'enjeu est de se faire reconnaître par les Pouvoirs Publics et la Sécurité Sociale naissante et de se faire admettre parmi les acteurs. S'il fallait une image, pour signifier l'importance de l'institution qui naît en 1947 et son action, il ne serait pas exagéré d'évoquer "La Révolution silencieuse"⁷. Les Historiens (André Gueslin) et des Sociologues (Colette Bec et Robert Castel) ont évoqué les anciens regroupements, tel l' Office Central des Œuvres de Bienfaisance (O.C.O.B.). Colette Bec avec raison évoquera la filiation entre l' OCOB et l' UNIOPSS : "L' Union Sociale, entendue tout à la fois comme volonté de coordination de l'ensemble des œuvres et comme volonté de rencontre et de collaboration entre les œuvres privées et les pouvoirs publics, n'est pas une préoccupation qui émerge à la Libération en réaction à la menace que représenterait alors la Sécurité Sociale. Il s'agit d'un dessein beaucoup plus ancien dont on peut repérer les prémices dès le début du dix-neuvième siècle tant du côté de certains philanthropes que du côté de quelques politiques pionniers".⁸ Mais là semble s'arrêter l'intérêt.

2 - INTÉRÊT HISTORIQUE

Il est nécessaire d'aller au delà, car avec les Fondateurs de l'UNIOPSS nous découvrons des acteurs qui participent pleinement de ces nouvelles élites qui émergent à la Libération . Celles dont parle précisément Etienne Fouilloux : "Et l'exemple du politique, le plus immédiatement visible, n'est peut-être pas le plus significatif : chacun à sa manière, un François Bloch-Lainé dans la haute fonction publique, un René Colson dans le mode agricole, un André Fontaine dans le journalisme, ou un André Latreille dans l'université, furent la preuve vivante de cet autre - grand retour - celui des élites formées depuis des décennies par les mouvements catholiques, au cœur de la reconstruction de la société française meurtrie par la guerre."⁹

Nous avons, avec la création de l'UNIOPSS une confirmation supplémentaire des analyses d'Etienne Fouilloux quand il parle "du retour en force des

⁷ C'est le titre d'un ouvrage de Michel Debatisse, préfacé par François Bloch-Lainé, paru en 1963 et qui retrace l'enjeu de la modernisation de l'agriculture française après la guerre. Michel Debatisse fut président de la Jeunesse Agricole Chrétienne (J.A.C.) et de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (F.N.S.E.A.).

⁸ Colette Bec, Assistance et République, et intervention au 24^{ème} congrès de l'UNIOPSS à Tours, les 17, 18 et 19 janvier 1995

⁹ Etienne Fouilloux : les Chrétiens français entre crise et libération, 1937-1947, Editions du Seuil, 1997 (p. 229)

catholiques notoires aux principaux leviers de la société depuis 1944-1945".¹⁰ Le manque de cadres qualifiés à la Libération observe-t-il nécessite de faire appel à ceux que le "mouvement catholique" forme depuis longtemps et qui jusque là ont été écartés. Robert Prigent est l'exemple typique de ces nouveaux cadres : responsable au Mouvement Républicain Populaire (MRP), ancien militant de la JOC, Ministre de la Population, Ministre de la Santé Publique de 1945 à 1947 il sera directeur général de l'UNIOPSS de 1956 à 1975. "Après plus de soixante ans d'exclusion ou d'auto-exclusion, des catholiques jouent de nouveau en France un rôle politique décisif. "¹¹ L'intérêt est d'allumer les projecteurs sur des acteurs méconnus dont le rôle et l'action furent essentielles.

Dans un pays à forte culture étatique, accompagné du primat du politique, les Fondateurs de l'UNIOPSS mettront l'accent sur cet entre- deux cher à Paul Ricoeur que constitue l'intérêt associé, ou encore les corps intermédiaires. Une culture politique qui tient à distance l'individualisme libéral et l'étatisme et s'est construite, de manière extrêmement cohérente autours de mots qui reviennent les premières années comme un leitmotiv sous la plume des dirigeants de l'Union : **UNION, BIEN COMMUN, COMMUNAUTÉ, COOPÉRATION, HARMONIE, LIBERTÉ, RESPONSABILITÉ, AUTORITÉ.** Valeurs expliquées, explicitées dans la revue Union Sociale, régulièrement, pédagogiquement. Culture certes, mais projet et position éminemment politique, même si, comme le rappelait François Bloch-Lainé qui sera Président de l'UNIOPSS (1981-1992) "La couleur du gouvernement nous a toujours été collectivement indifférente dans la maison."¹²

Le silence de l'Histoire n'a que trop duré. Ce travail doit en annoncer d'autres. Il éclairera de manière très intéressante les débats actuels sur la crise de la Démocratie, sa fragilité et la nécessité dans ce pays d'une culture de la négociation, aujourd'hui plus que jamais nécessaire. Il rappellera que depuis 50 ans des acteurs dans ce pays estiment, à l'opposé d'un Carl Schmidt que la politique, ça n'est pas forcément " penser l'ennemi" .Il y a sur ce plan de la vision, dès 1947, au sein de ce réseau de l'action sanitaire et social une grande modernité, une force d'anticipation qui se traduira par la volonté d'un véritable "Concordat social" entre le privé et le public, par une laïcité voulue, pratiquée et fondant la tolérance et la mise en action du principe de subsidiarité comme mode d'organisation. Dès sa création l'UNIOPSS se veut : "Une force autonome de propositions à même de créer de la négociation, du compromis avec les appareils d'Etat".¹³

¹⁰ Etienne Fouilloux, op. cit. p. 228

¹¹ Etienne Fouilloux, op. cit. p. 251

¹² Union Sociale, n° 107, septembre 1997

¹³ Jacques Schaller, intervention au congrès du 50^{ème} anniversaire de

3 - AXES DE RECHERCHE

"C'est la question qui construit l'objet historique, en procédant à un découpage original dans l'univers sans limites des faits et des documents possibles"¹⁴ nous rappelle Antoine Prost. Prenant acte de la philosophie de la subsidiarité qui, anime les fondateurs parisiens de cette Union et partant à la "découverte" de la création de l'URIOPSS Rhône-Alpes, se posait la question de savoir si cette création de l'année 1948 était une initiative parisienne, tant fut imposante l'impulsion du centre. De même que s'impose à notre réflexion la question de la FILIATION entre les différents regroupements ayant existé avant la création de l'UNIOPSS, des UDOPSS et des URIOPSS, filiation des idées, des méthodes et des acteurs ; d'une certaine manière la doctrine Le Playsienne chère à Emile Cheysson et aux membres de l'Office Central des Œuvres de Bienfaisance est au cœur de la doctrine des Fondateurs de l'UNIOPSS. De quel ordre est la continuité, où se situent les ruptures?

Nous avons limité notre étude aux années 1947-1951. L'année 1947 est celle de la création de l'UNIOPSS et de la relance d'une Union dans le Département du Rhône existant depuis 1936. L'année 1951 est celle du premier Congrès de l'Union Nationale qui se déroule à LYON. L'Histoire de l'URIOPSS Rhône-Alpes ne peut s'écrire qu'à la lumière de celle de l'UNIOPSS ; Il s'agit d'écrire un moment de l'Histoire de ce réseau ou l'instance nationale et l'instance régionale sont étroitement mêlées. Pour réaliser ce travail de recherche nous avons été confronté à un problème d'archives ; celles de l'URIOPSS Rhône-Alpes sont quasi inexistantes pour la période qui nous intéresse. Pour questionner les documents, encore faut-il qu'ils soient en nombre suffisant, ce fût notre difficulté.

¹⁴ Antoine Prost, p. 79

PREMIERE PARTIE : « ORGANISER LA CHAMPIGNONNIÈRE », L'HISTOIRE D'UNE CONTINUITÉ DANS LA VOLONTÉ D'ORGANISER LES ŒUVRES DEPUIS LE 19^E SIÈCLE.

Lors de la cérémonie de célébration du Vingtième anniversaire de l'UNIOPSS, le 18 Novembre 1967, René Plantade reconnaissait : "Notre champignonnière avait grand besoin de s'organiser"¹⁵. Ce besoin, cette nécessité d'organiser les œuvres est une permanence de l'histoire des œuvres privées et cela dès le XIX^{ème} siècle. M. Léon Rigot -Muller qui sera l'un des fondateurs de l'UROPSS Rhône-Alpes¹⁶ décide en 1978 d'abandonner sa fonction de trésorier de l'Union Régionale. Nous pouvons lire au procès verbal du Conseil d'Administration du 26 Janvier 1978 : "M. Rigot-Muller propose d'abandonner son poste. Il participe à la vie de l'URIOPSS depuis 1948. Il a, depuis 1920 préparé la naissance de cette URIOPSS en créant avec le concours de la Caisse d'épargne, un bureau des œuvres, issu en partie de l'Office central de charité"¹⁷. Diverses sources et documents nous confirmeront la filiation entre les différentes tentatives d'organisation des œuvres notamment au XX^{ème} siècle, et de la justesse du propos et de l'analyse de Léon Rigot-Muller.

11 - Le foisonnement buissonnier des œuvres

"L'historien du XIX^{ème} siècle est impressionné par la prolifération des œuvres privées, dont l'inspiration religieuse est souvent le caractère premier"¹⁸. Cette prolifération accompagne ce long siècle : "Un des siècles les plus complexes, les plus foisonnants qui soient"¹⁹, siècle de révolutions, de mutations de grandes transformations qui progressivement imposent avec la "Fin des terroirs"²⁰ un paysage de villes et de manufactures. "La hantise du XIX^{ème} siècle sera

¹⁵ Archives de l'URIOPSS

¹⁶ L'URIOPSS Rhône-Alpes a été créée sous le titre précis d'"Union Régionale des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales". Le "I" d'interfédéral viendra plus tard. Est-ce un oubli ? Y-a-t-il eu débat comme à Paris ?

¹⁷ Archives de l'URIOPSS

¹⁸ André Gueslin, "Gens pauvres et pauvres gens, dans la France du XIX^{ème} siècle", Edition Aubier, collection historique, Paris 1998 (p. 184)

¹⁹ René Rémond, "introduction à l'histoire de notre temps, 2. Le XIX^{ème} siècle

²⁰ Eugen Weber "La fin des terroirs"

cependant le paupérisme..."²¹ et la question de la prise en charge des multiples pauvretés. Charité et philanthropie sont à l'origine de la création d'une multitude d'œuvres de bienfaisance.

André Gueslin évoque le pluralisme des œuvres charitables, leur diversité institutionnelle et doctrinale : communautés religieuses, congrégations (Filles de la charité, Sœurs du Bon Pasteur d'Angers, Société de Saint Vincent de Paul, etc.) les œuvres catholiques dominant, mais il y a aussi les sociétés protestantes de secours et les israélites ; "A côté de ces œuvres à forte connotation religieuse, des institutions interconfessionnelles souvent d'inspiration libérale s'affirment"²². Le plus souvent, ces œuvres ont une vocation générale. A côté de celles-ci vont se développer "une multitude d'œuvres strictement spécialisées". On trouve là, selon André Gueslin, probablement "Le souci de l'efficacité, mais aussi la conviction chez les animateurs que telle population mérite plus d'être secourue que les autres, ou bien que tel secours est plus important que tel autre dans le traitement de la pauvreté. Enfin, les motivations personnelles sont parfois très fortes chez les fondateurs ou les animateurs"²³. Ainsi vont se créer, pour reprendre les catégories acceptées : des œuvres charitables en faveur des enfants (La Providence du Prado créée à Lyon par l'abbé Antoine Chevrier en 1861) ; des institutions de protection des jeunes filles et des femmes ; des œuvres d'assistance aux vieillards, aux malades, aux infirmes, aux "pauvres honteux" ; De nombreux secours spécialisés : don de pain, linge, vêtement, logement, secours médicaux." Ainsi une multitude d'œuvres caractérisent le paysage de la charité et de la philanthropie dans la France du XIX^e siècle".²⁴

Colette Bec pose sur cette réalité un regard acéré : "Construite au fil des temps, selon les rapports de force et les opportunités politiques locales, en fonction d'intérêts particuliers par essence contradictoire, la configuration de ce champ est celle d'une nébuleuse dans laquelle l'anarchie institutionnelle, en ce qui concerne l'implantation, le statut, le financement des différents services ou établissements, rivalise avec l'incohérence des textes législatifs... A cette dispersion, il convient de rattacher la multitude et la diversité des méthodes d'intervention souvent rendues responsables de l'inefficacité de l'ensemble. Une dominante cependant surplombe ce chaos. Elle est fournie par l'histoire qui lègue un secteur privé confessionnel très puissant tant par la légitimité acquise au cours des siècles que par la richesse de son patrimoine..."²⁵.

²¹ André Gueslin, op. cit. p. 9

²² André Gueslin, op. cit. p. 190

²³ André Gueslin, op. cit. p. 216

²⁴ André Gueslin, op. cit. p. 229

²⁵ Colette Bec, Assistance et République. Les Editions de l'Atelier, Paris, 1994, p. 45

12 - Une aspiration récurrente : regrouper

Cette volonté de regrouper, de manière très diverse, les œuvres de bienfaisance, ponctue l'histoire de l'action charitable et philanthropique. Elle exprime le plus souvent un souci d'efficacité, de rationalisation qui s'affirme davantage à la fin du XIX^{ème} siècle avec la naissance, par la volonté de l'Etat, d'une assistance publique autour de ce que Colette Bec appelle "La trilogie assistantielle"²⁶ ; les trois lois fondatrices de cette nouvelle politique : l'assistance médicale gratuite le 15 Juillet 1893, le service des enfants assistés le 27 juin 1904 et l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables le 14 juillet 1905. "En un siècle d'ouverture au progrès scientifique, l'idée se fait jour de la nécessité d'une rationalisation des secours privés".²⁷ Il y a un effet de concurrence, une menace. Il s'agit de "s'unir dans un mouvement défensif face à un danger de mainmise sur leur liberté d'action, de pensée."²⁸

En même temps que s'impose l'organisation, nous assistons à une exigence d'évolution des œuvres elles-mêmes . Bruno Dumons et Catherine Pélissier ont montré au travers de la Société Saint-Vincent de Paul à Lyon cette évolution de l'institution, de la charité à l'action sociale : "De l'exercice unique de la charité, elle est devenue une véritable organisation caritative, intervenant dans les domaines les plus divers et collaborant avec un Etat Républicain désormais reconnu compétent grâce à sa législation sociale".²⁹ On assiste à l'émergence d'une professionnalisation. En 1911, la Société Saint-Vincent de Paul édite un guide pratique à l'usage de ses membres. "A la veille de la Grande Guerre, le confrère lyonnais devient un porte parole de la politique sociale de la République auprès des personnes nécessiteuses qu'il visite".³⁰ Progressivement le laïc militant remplace l'homme d'œuvres. Cet exemple lyonnais symbolise la mutation qui affecte l'action charitable à la fin du XIX^{ème} début du XX^{ème} siècle. Le mouvement du siècle est général, du "gouvernement rationnel" à la nécessaire "administration des choses". Tout participe d'une rationalisation et d'une organisation du champ des secours. Armand de Melun figure de l'action charitable au dix neuvième siècle, accompagnant celle-ci d'une action politique et d'une réflexion doctrinale "Prend bientôt conscience de l'insuffisance de la charité traditionnelle et de la nécessité d'une coordination des efforts. Jusque là chaque œuvre est souvent la propriété, au moins morale de tel ou tel, qui la

²⁶ Colette Bec, op. cit., p. 113

²⁷ André Gueslin, op. cit. p. 229

²⁸ Evelyne Diebolt et Sylvie Fayet-Scribe, op. cit., p. 10

²⁹ Bruno Dumons et Catherine Pélissier, in Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes. Actes du colloque de Lyon, 18 et 19 janvier 1991, p. 304

³⁰ Bruno Dumons et Catherine Pélissier, op. cit., p. 300

défend jalousement. Dès 1840 il envisage de créer un comité des œuvres".³¹ Léopold Lallement, côté protestant, résume lui aussi la mutation qui s'opère ; avec lui apparaît un nouveau type d'homme d'œuvre : "Se profile, en effet, le statut de l'expert qui ne se contente pas du don, mais l'assortit de réflexions, d'enquêtes, de documentation préalable. L'homme d'œuvre se fait rationalisateur" .³² Ces quelques exemples confirment ce double mouvement qui conjugue organisation nécessaire et modernisation.

13 - Au temps de l'entre deux siècles³³, le concordat social³⁴ : la création de l'Office Central des Œuvres de Bienfaisance (OCOB)

Dans son travail de recherche sur les associations gestionnaires du secteur sanitaire et social, Evelyne Diebolt et Sylvie Fayet-Scibe écrivent : "Les œuvres se regroupent plus facilement lorsqu'une initiative menace leur existence. Dans les cent dernières années, trois lois ou ordonnances vont susciter un ou des regroupements défensifs des œuvre privées : Loi de 1893, Loi de 1932, Ordonnance de 1945".³⁵ La véritable entreprise d'ampleur, écrit André Gueslin, est la création de l'OCOB le 14 novembre 1890 par Léon Lefébure. Il a exposé son projet en mai 1889 devant la Société d'économie sociale : "Ne peut-on se demander si, entre la réglementation inflexible de l'assistance publique et les élans confus, le particularisme extrême de l'assistance privée, il n'y a pas place pour une organisation rationnelle de la charité libre ?"³⁶

Cette volonté organisationnelle se manifeste dans un mouvement plus ample. En effet, La même année, le 2 février 1890 était créée la Société Française des habitations à bon marché par Georges Picot, un magistrat disciple de Frédéric Le Play, et Jules Siegfried proche de Jules Ferry, protestant ; il sera ministre du Commerce et de l'Industrie en 1892 et 1893. Emile Cheysson, vice président de la société des habitations à bon marché est aussi membre du premier conseil de l'OCOB : "Un homme très représentatif de ces nouvelles générations d'élites sociales".³⁷ Lui aussi comme Léon Lefébure est un Leplaysien, mélange de conservatisme doctrinal et de modernité dans l'action. Georges Picot lui aussi est

³¹ André Gueslin, op. cit. p. 200

³² André Gueslin, op. cit. p. 201

³³ L'expression est de Dominique Kalifa, in *L'encre et le sang. Récits de crimes et société à la Belle Epoque.* Editions Fayard, Paris 1995

³⁴ Colette Bec, op. cit. p.

³⁵ Evelyne Diebolt, op. cit., p. 13

³⁶ André Gueslin, op. cit., p. 230

³⁷ Jean-Paul Flamand, "Loger le peuple, essai sur l'histoire du logement social." Editions La Découverte, Paris 1989, p. 43

dans les deux organisations. Proposant de créer l'OCOB, Léon Lefébure poursuit l'objectif de vivre en bons rapports avec les administrations publiques. Il évoque "Le lien naturel entre les œuvres charitables et intermédiaires efficace entre elles, le public et l'Etat".³⁸

Cette initiative se développe dans toute la France. En 1891 est créé l'Office central de bienfaisance de Marseille, en 1892 l'Office central de la charité bordelaise, l'Office lillois des institutions sociales et charitables en 1898 etc. L'Office central de charité existe à Lyon. Bruno Dumons et Catherine Péliissier citent un Office central d'aide et de renseignements pour les œuvres de la région lyonnaise. "Il s'agit bien de faire pièce à l'assistance publique et en même temps, de rationaliser l'assistance privée à Paris et en France en l'unifiant sans remettre en cause pour autant l'autonomie des œuvres".³⁹ L'évolution de la doctrine leplaysienne explique sans doute ce mouvement :

"A la fin du siècle, les Leplaysiens ayant abandonné l'espoir d'une réforme générale de la société investissent alors une multitude de domaines dont la bienfaisance privée. Et sans doute, plus qu'une doctrine, apportent-ils une méthode qu'ils pensent nécessaire à un interventionnisme raisonné, fondé scientifiquement. Observer, classer, administrer sont bien les piliers de cette stratégie réformatrice dans laquelle la possibilité d'agir est déterminée par l'évaluation, la mesure des problèmes. Cette obsession méthodique des leplaysiens, reléguant au second plan des caractéristiques idéologiques porteuses de discord, a certainement joué un rôle important dans la rencontre avec les républicains de gouvernement. A tel point que ce sont les leplaysiens qui représentent le privé dans les négociations avec l'administration et deviennent ses interlocuteurs privilégiés, écoutés et reconnus".⁴⁰

Nous sommes au cœur du concordat social. Organiser, réformer, représenter les œuvres privées afin de négocier, puis collaborer avec les pouvoirs publics. Cette partition jouée dans l'entre deux siècles, sur fond de bonne "administration des choses" sera reprise après la Seconde guerre mondiale. (*Voir annexe 1 de ce chapitre*)

14 - De la diversité à l'unité : les regroupements s'imposent

On retrouve trace des offices centraux de charité et de bienfaisance ayant une existence réelle en 1945. L'OCOB sera présente à la réunion constitutive de l'UNIOPSS le 15 avril 1947, et la création de certaines URIOPSS se fera en lien

³⁸ Conférence du 11 mars 1889, citée par Colette Bec, op. cit., p. 146

³⁹ André Gueslin, op. cit., p. 230

⁴⁰ Colette Bec, op. cit., p.

avec les offices, c'est le cas à Marseille. Union Sociale publie une lettre en date du 5 juillet 1948 de l'Union Départementale des Bouches- du -Rhône : "Lorsqu'il s'est agi de promouvoir une Union Départementale des Œuvres privées sanitaires et sociales pour les Bouches-du-Rhône, les regards se sont naturellement portés vers un Organisme déjà existant, depuis plusieurs années, et donnant entière satisfaction : l'Office Central des Œuvres. Grâce à des initiatives intelligentes, à une très large compréhension et à une largeur de vues dans l'application, l'Office Central, quoique composé d'éléments nombreux et divers groupait, on peut le dire, toutes les œuvres de Marseille. Aucune difficulté du côté des confessionnels qui adhèrent individuellement par Œuvre, bien que le Département comprenne deux diocèses.

Les tâches de l'Union nouvelle dépassaient, sur certains points, celles de l'Office, notamment en ce qui concerne la représentation vis à vis de la Sécurité Sociale (administration qui n'existait pas au moment de la fondation de l'Office), et en ce qui concerne l'aide à apporter à certaines œuvres pour une plus grande efficacité.

Enfin, l'Union présentait l'intérêt d'être une organisation fédérée avec d'autres Unions départementales au sein d'une Union nationale ; cela comportait entre autres avantages, celui de nous mettre en contact avec les administrations avec lesquelles il est bon de maintenir des rapports fréquents sur le plan régional ou national, et de nous permettre de discuter avec plus d'autorité. Le Conseil d'Administration de l'Office comprit parfaitement toutes ces raisons et décida : de maintenir vivant l'Office à toutes fins utiles; de créer une Union départementale dont le Conseil serait une émanation de celui de l'Office, le président, les vice-présidents, le trésorier étant les mêmes."⁴¹

Ce texte donne une des clés du passage, de la filiation entre les Offices, les Unions déjà existantes et la naissance des UDOPSS. La Revue assortit cette lettre d'un commentaire : "Nous la publions intégralement, sachant bien qu'elle amènera des réactions diverses. Que ceux qui l'interprèteront y voient un bel exemple de travail et de réalisation. Ils chercheront, nous en sommes convaincus, à s'en inspirer pour leur propre action, en y apportant, s'ils le jugent utile, les correctifs que leur dictent leurs conjonctures particulières et que leur permet la grande liberté d'action que nous avons tenu à laisser aux Conseils d'Administration des différentes Unions Départementales."⁴² Retenons pour l'instant que la diversité s'installe dans la politique de regroupement. Là aussi les initiatives foisonnent. Citons quelques unes des initiatives retenues par Evelyne Diebolt et Sylvie Fayet-Scribe :

⁴¹ Union Sociale, n° 3, mai/juin/juillet 1948

⁴² Union Sociale, n° 3, mai/juin/juillet 1948

- 1901 Ligue contre la mortalité infantile, pour coordonner les efforts des œuvres privées qui luttent contre la mortalité infantile.
- 1904 Alliance d'hygiène sociale fondée pour coordonner les efforts des œuvres d'hygiène privées.
- 1928 Fédération des œuvres privées à l'instigation de l'Abbé Viollet.
- 1930 Création du Secrétariat Catholique des Œuvres Charitables et Sociales d'hygiène et de santé.

Le 14 janvier 1933, dans chaque département sont créés des comités de coordination sanitaire et sociale qui établissent des liaisons entre les œuvres privées et publiques. Le 26 août 1936, c'est la publication d'une circulaire prescrivant la création dans chaque département d'une coordination sanitaire et sociale et imposant aux œuvres privées qui sollicitent l'appui financier des collectivités publiques, l'obligation de se regrouper dans une Union départementale des institutions privées. Cette Union des institutions privées existe dans le département du Rhône. Elle a été créée en 1936, par Francisque Sabran président de la Caisse d'épargne de Lyon (*voir chapitre 3*). Les délégués des unions départementales siègent au Conseil supérieur de l'assistance publique et de la bienfaisance privée. En 1937, un ensemble d'institutions s'installent dans un immeuble à Paris dans le but de travailler ensemble : l'Union des institutions privées crée le 16 octobre 1936, l'Office de protection de la maternité et de l'enfance crée en 1932 etc.⁴³ Et par ailleurs il y a toujours des regroupements spécialisés locaux, départementaux ou nationaux.

Le 3 juillet 1931 est créée à Saint-Etienne dans la Loire la Fédération des Œuvres publiques et privées de protection de l'enfance. Le Docteur Charles Beutter, reprenant l'expérience du Comité de l'enfance créée en 1924 exprime à son tour la nécessité de s'unir pour être plus efficace. Il écrit à cette occasion : "Il ne s'agit nullement de créer une œuvre nouvelle, et bien moins de substituer en quoi que ce soit à aucunes de celles existantes... ce qui manque, c'est la cohésion, la coordination de ces efforts... il est bien évident que chacun gardera son entière autonomie, son absolue indépendance, mais combien elle sera plus efficace, plus solide en s'unissant pour aborder telle ou telle question d'ordre plus générale. Coordonner les efforts de tous en respectant la liberté de chacun, sera notre devise."⁴⁴

⁴³ Voir l'étude d'Evelyne Diebolt et Sylvie Fayet-Scribe

⁴⁴ Danièle Meylan : Les associations de Sauvegarde de l'Enfance, une fausse opposition public/privé. Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme des Hautes Etudes des Pratiques Sociales. Université Lyon II. Collège Coopératif, Lyon 1997, p. 20

Les thèmes et les enjeux qui seront au cœur de la problématique de l'UNIOPSS et des URIOPSS à leur création sont énoncés ici : coordonner les efforts et respecter la liberté de chacun. (*voir annexe 2*) Ainsi l'Histoire nous rappelle que l'organisation de la "champignonnière" est une volonté ancienne et toujours à reprendre car difficile à réaliser. André Lavagne, Conseiller d'Etat et administrateur de l'UNIOPSS, évoquait cette question au VIII^{ème} congrès de l'Union nationale, apportant ainsi une explication : " Diverses raisons et notamment ce particularisme qu'on a souvent autrefois reproché aux œuvres charitables, ont retardé ce regroupement général à l'échelon du pays tout entier".⁴⁵ Mais l'UNIOPSS va réussir à la Libération, le double pari de regrouper l'ensemble des œuvres ainsi que leurs Fédérations et de durer. Cette histoire commence en 1945, le réseau créé, est toujours présent et manifeste une force étonnante.

⁴⁵ Union Sociale, n° 94-95, juillet/août/septembre 1961, Actes du VIII^{ème} congrès de l'UNIOPSS à Nantes, du 26 au 30 avril 1961

DEUXIEME PARTIE : 1947, NAISSANCE DE L'UNIOPSS

L'URIOPSS Rhône-Alpes n'est qu'un maillon du réseau qui se crée à la Libération. Ainsi, il n'est pas possible d'écrire l'histoire de l'un de ces maillons sans, pour le moins évoquer l'ensemble. Si nous commençons par décrire la naissance de l'UNIOPSS, c'est tout simplement parce que l'histoire commence par là. C'est une façon de suggérer, que le rôle de l'Union Nationale a été déterminant dans la création des Unions Départementales des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales (UDOPSS), puis des URIOPSS. L'initiative fût parisienne, même si cette impulsion va rencontrer des initiatives locales, des réalités provinciales, "des aventuriers du social dans les capitales régionales".⁴⁶ Voir même, car c'est le cas à Lyon, une initiative prise, de relance d'une institution déjà existante, ayant les mêmes objectifs que l'UNIOPSS. Ainsi entre 1945 année des premières intuitions, et le 16 décembre 1948 va se créer à Paris, puis s'étendre à toute la France un réseau de cinquante et une UDOPSS et huit URIOPSS. Cette construction est "Un excellent exemple de la façon dont une minorité ardente, au prix d'efforts incessants, peut réussir à l'emporter malgré les préférences et les idéaux traditionnels d'une majorité relativement passive".⁴⁷ Il est vrai que le contexte, celui de la Libération, ouvrait des perspectives, encore fallait-il les saisir, ce fût la force et surtout l'intelligence des Fondateurs. L'occasion, c'est la création de la Sécurité Sociale et la nécessité pour les œuvres de se défendre; elle va devenir opportunité pour Charles Blondel, Jean Rodhain, Serge Oberlin . Ils eurent l'ardeur que la nécessité imposait.

21 - Le Temps de la Fondation : "l'ardeur et la nécessité"⁴⁸

Il s'agit d'un moment bien déterminé de l'histoire du Pays. 1944, la Libération, ce temps qui s'origine dans "l'Etrange Défaite" de 1940 et qui après la victoire engage la Reconstruction. "Moment conceptuel" ou la Restauration nationale va s'appuyer sur de nouvelles couches sociales cherchant une "troisième voie" autour des mots nouveaux pour l'époque, que sont le Plan, les Nationalisations et l'Etat providence.⁴⁹ "L'esprit de la Résistance, tel qu'il s'était progressivement formé ; dans la clandestinité, associait, jusqu'à les confondre, la libération physique du territoire et la rénovation de la société française par un ensemble de réformes."⁵⁰

⁴⁶ Raymond Nitre, Directeur de l'URIOPSS Ile de France, au XXI^{èm}e congrès de l'UNIOPSS

⁴⁷ Henry Ehrmann, cité par Philip Williams, op. cit., p. 24

⁴⁸ Titre de l'ouvrage de Jean-Pierre Rioux sur l'Histoire de la Quatrième République

⁴⁹ Nous reprenons à notre compte les catégories qui précisent le concept de "moment" énoncées par Pierre Rosanvallon dans son ouvrage : "Le moment Guizot", éditions Gallimard, Paris 1985

⁵⁰ René Rémond. Notre Siècle. P. 364

Une aspiration à faire du neuf va s'étendre à toute la société. En 1938 Michel Debré est au Cabinet de Paul Reynaud le Ministre des Finances. Il écrit un article dans la revue de Sciences Politiques intitulé : "Pour une administration de l'économie française", on peut lire ceci : "L'Etat doit se rendre compte que les circonstances exigent qu'il prenne la direction générale de la vie économique de la nation. Il doit se rendre compte que cette nouvelle conception de sa mission l'oblige à envisager scientifiquement son action et non plus seulement d'un point de vue politique." Cette aspiration au changement vient de loin, dans l'Entre Deux Guerres. Charles Blondel, un des fondateurs de l'UNIOPSS, membre du Conseil d'Etat, participe dans les années trente aux Semaines Sociales et au courant démocrate chrétien. Pendant la Seconde Guerre, il élabore avec des amis des projets de réformes administratives pour l'après guerre, dans le cadre du Conseil National de la Résistance. Avec son ami Georges Bidault il rassemble des hommes qui aspirent à une action politique qui rompt avec les formules anciennes, entre les Communistes et la Droite.⁵¹ En 1945, il est président de l'Union Nationale des Secrétariats Sociaux, dont le rôle sera déterminant dans la création de l'UNIOPSS et qui est un de ces lieux où depuis longtemps on "pense" la société, dans un souci de réforme et de justice sociale. La Reconstruction et les années qu'elle porte de 1944 à 1953, sont marquées par la convergence de ces nombreux courants. La Crise de 1929 a conduit les acteurs à rechercher de nouvelles réponses à l'organisation de l'économie et de la société. Quel que soit le pays et quelle que soit la méthode, le rôle de l'Etat est engagé. Au cœur de cette réforme de l'Etat, le "planisme" participe d'un autre courant de pensée qui favorise la primauté du pouvoir des experts sur les élus et les politiques.

C'est l'apparition de la technocratie. Ainsi les courants sont nombreux et divers, qui partant d'un constat sévère d'échec de la Troisième République, travaillent à une renaissance nationale. Nul doute que la guerre va cristalliser les attentes et les propositions. "Que leur route soit passée par la poursuite du combat à Londres, par l'Ecole d'Uriage et les maquis de la Résistance intérieure, ou encore le soutien au régime vichyssois, les uns et les autres partageant une égale, sinon une identique volonté de renouvellement de la société française."⁵² Tous les acteurs sont conscients que la défaite appelle des changements profonds dans la gestion du pays, sur le plan économique et social.

Les hommes nouveaux, issus pour la plupart de la Résistance, dont certains vont rêver d'un grand parti de la Résistance, sont nombreux dans toutes les couches de la société et vont penser la modernisation. Jean Monnet évoque dans ses mémoires "Les ardentes professions de foi pour l'avenir qui animaient les élites

⁵¹ Revue Union Sociale, n° 382, décembre 1987

⁵² Jean-Paul Flamand : loger le peuple, op. cit., p. 166

nouvelles du pays."⁵³ Le Plan, dont Jean Monnet est le concepteur, symbolise cette nouvelle période. Le principe de ce Plan de modernisation et d'équipement avait été adopté au Conseil des Ministres du 3 janvier 1946. Toute la Nation doit être associée à cet effort, rappelle la note de Jean Monnet, déposée en décembre 1945 et intitulée : "Propositions au sujet du plan de modernisation et d'équipement". La mise en route de celui-ci induit une nouvelle méthode de travail : "Huit commissions de modernisation et d'équipement ne dépassant pas 30 à 50 personnes se réunirent longuement rue de Martignac. Y siègent des patrons classiques et modernes, des syndicalistes communistes ou réformistes, des techniciens, des fonctionnaires qui doivent oublier les rivalités de leurs services et de leurs ministères, bousculés par les "Chevaux Légers" du plan."⁵⁴ Pour Jean Monnet, la modernisation n'a d'autre alternative que la décadence. "Le pari du plan consiste à affirmer au contraire que la reconstruction ne sert à rien sans une modernisation qui réconcilie la France avec son avenir".⁵⁵ Jean-François Gravier est membre de l'équipe Monnet au Commissariat au Plan. Il est géographe, auteur du célèbre livre "Paris et le désert français". En 1949, il écrit un ouvrage intitulé : "Mise en valeur de la France" dans lequel on peut lire cette phrase : "Voulons nous construire cette grande nation et redevenir le centre de gravité de ce continent dont nous sommes le pays d'avenir ? voilà le problème. L'aventure, la vraie celle des défricheurs et des bâtisseurs, n'est plus au delà des mers. Elle est sur notre sol."⁵⁶ Il ne fait aucun doute que la création de l'UNIOOSS, des UDOPSS, et des URIOPSS trouve sa place dans ce mouvement général de modernisation de la France à partir de 1945. "Le nouveau visage de la France ne commença à apparaître que vers 1953, mais il résultait de transformations qui avaient commencé plus de 20 ans auparavant, dès l'époque où un sentiment d'insatisfaction à l'égard d'une société qui paraissait fossilisée, s'était peu à peu généralisée.

La Seconde Guerre mondiale accéléra considérablement ce mouvement : Vichy comme la Résistance contribuèrent, volontairement ou non, à l'amplifier. De nombreux représentants de groupes sociaux, que la Troisième République avait tenu à l'écart et empêché d'accéder aux postes de commande, jouèrent un rôle de premier plan dans la vie économique, sociale et politique de la France d'après guerre."⁵⁷ Parmi ces groupes sociaux nouveaux, il y a les catholiques pratiquants : "A cause d'eux, certains principes qui jusque là étaient considérés comme des dogmes d'un républicanisme orthodoxe, furent remis en cause, comme par exemple, la condamnation de tout pluralisme social et de toutes tendances des

⁵³ Jean Monnet. Mémoires. Editions Fayard. 1976, p. 275

⁵⁴ Jean-Pierre Rioux. L'ardeur et la nécessité. Op. cit., p. 239

⁵⁵ Jean-Pierre Rioux, op. cit., p. 240

⁵⁶ Jean-Pierre Rioux, op. cit., p. 241

⁵⁷ Philip Williams, op. cit., p. 23

individus à se grouper, ou l'opposition farouche à l'existence de corps intermédiaires faisant écran entre les citoyens et l'Etat."⁵⁸ Ainsi naîtront l'UNIOPSS, mais aussi le CNPF, ou encore la FNSEA.

Cette aspiration à une société nouvelle, à une société plus juste se manifeste aussi sur le plan politique. Depuis les élections du 21 octobre 1945, le Parti Communiste Français est régulièrement le "premier parti de France" en voix et en sièges à l'Assemblée. Le 10 novembre 1946, il a obtenu 5 524 799 voix, soit 28,8 % des suffrages et 165 sièges de députés. A cette même époque, la CGT franchit le cap des 5 millions de cartes placées. Ici se rejoignent : "Les thèmes d'un anticapitalisme purificateur et les vues d'un planisme technocratique".⁵⁹

Si l'impérieuse nécessité de moderniser marque ce temps, nous sommes aussi dans un contexte de Guerre Froide fortement marqué par l'hypothèse de la Démocratie Populaire en France. De nombreux textes, éditoriaux notamment de la revue de l'UNIOPSS, Union Sociale, seront imprégnés de ce risque, de cette menace. 1947, année de création de l'Union, est aussi celle de la "grande peur d'automne". Le danger communiste devient une permanence des premières années d'après guerre. Dans le paysage politique émerge la troisième force, au sein de laquelle se trouve le MRP. Evoquant les fondateurs de ce parti, l'historien Philip Williams écrit : "Croyant en la possibilité d'une société pluraliste, formée de la coexistence de groupes sociaux indépendants les uns des autres, ils s'opposaient directement aux traditions jacobines qui inspiraient encore la plupart des démocrates français, des gaullistes aux socialistes. Ils rejetaient aussi bien le collectivisme marxiste prôné par la gauche, que l'individualisme conservateur défendu par la droite."⁶⁰ L'identité de vue avec les Fondateurs de l'UNIOPSS est évidente. Mais est-ce une surprise ? Nous pouvons même suggérer, que le MRP, avec la Troisième force dont il est partie prenante, de plus en plus prisonnier de l'idée de "Durer pour sauver le régime de la démocratie populaire ou du césarisme", a abandonné toute velléité de réformes aux instances de la société civile.

22 - Naissance de l'UNIOPSS, 15 avril-9 août 1947

Lors de la séance commémorative du 20^{ème} anniversaire de l'UNIOPSS, le 18 novembre 1967, le Docteur Serge Oberlin, Président et fondateur de l'Union rappelait : "Les œuvres se trouvaient à un moment crucial, enfermées dans un particularisme datant de leur fondation, vivant sans lien entre elles, gravement

⁵⁸ Philip Williams, op. cit., p. 26

⁵⁹ Cité par J. Pierre Rioux, op. cit., p. 220-221

⁶⁰ Philip Williams, op. cit., p. 179-180

appauvries et exposées à n'apparaître, dans le recensement des ressources nationales que comme des éléments mineurs et dispersés et non comme une force vive dont le plan d'équipement devait tenir compte."⁶¹

Le moment déterminant est celui de la création de la Sécurité Sociale par l'ordonnance du 4 octobre 1945. Il se traduit pour les œuvres, par la prise de conscience d'une menace, celle de disparaître. En effet, en novembre 1946, la Sécurité Sociale propose aux municipalités de Seine-et-Oise des conventions destinées à créer des œuvres nouvelles sous son égide et disposant de son soutien financier avec majorité des sièges au conseil d'administration pour celle-ci. La Sécurité Sociale faisait une offre du même ordre aux œuvres privées existantes.⁶² Au cours de l'assemblée plénière de l'UNIOPSS le 16 décembre 1948, dans son allocution Serge Oberlin s'interroge : "Quelle était la situation, il y a dix huit mois lorsque nous songâmes à créer cette union ?" et il ajoute : "La guerre n'était pas encore loin, la Libération du pays récente." Ainsi quelques personnes ont songé à créer un regroupement des œuvres avant l'été 1946.

Une autre source permet de préciser, "En octobre 1945, Charles Blondel Conseiller d'Etat et président de l'Union Nationale des Secrétariats Sociaux fait appel à Jean Rodhain et au Père Portier pour réfléchir à la question du regroupement des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif."⁶³ René Plantade évoque, lui, un autre instant de cette genèse : "Il fallait faire quelque chose pour les œuvres sanitaires et sociales s'étaient dit Monsieur Charles Blondel et le Docteur Serge Oberlin, bavardant à la sortie d'une réunion professionnelle."⁶⁴ Charles Blondel est président de la section disciplinaire du Conseil de l'Ordre des médecins, et Serge Oberlin membre de ce même Conseil (Il en sera le président d'octobre 1950 à avril 1952). Sans doute l'idée a-t-elle germé lors d'une de ces réunions ? Robert Prigent, directeur de l'UNIOPSS écrit en évoquant le Docteur Serge Oberlin au moment de sa démission : "Mérite de l'inventeur tout d'abord, puisque l'idée première de l'UNIOPSS devait naître au cours d'une conversation entre lui-même et le Conseiller d'Etat Charles Blondel."⁶⁵ Louis Charvet qui succède à Serge Oberlin à la présidence de l'Union se fait plus précis : "Il n'est pas surprenant que la première prise de conscience d'où devait naître l'UNIOPSS fut le fait d'un homme qui connaissait l'intérêt et la fécondité des initiatives privées au service d'autrui, par les Secrétariats Sociaux qui s'efforçaient déjà d'en être des carrefours, et les plus hautes exigences du service public, par la place qu'il tenait au sein d'un des plus

⁶¹ Vers l'Homme du 21^{ème} siècle. Editions de l'UNIOPSS. Centre de Documentation de l'URIOPSS

⁶² Evelynne Diebolt et Sylvie Fayet-Scribe, op. cit.

⁶³ Union Sociale, n° 382, décembre 1987

⁶⁴ René Plantade, 18 novembre 1987

⁶⁵ Union Sociale, n° 167, avril 1968

grands Corps de l'Etat : j'ai nommé Monsieur le Président Charles Blondel."⁶⁶ C'est entre la fin de l'année 1945 et le premier semestre 1946 que s'est imposée l'idée puis la nécessité d'un regroupement.

Un homme a joué le rôle clé : Charles Blondel. Par sa personnalité et ses activités il symbolisait déjà l'idée du pont nécessaire entre les œuvres privées et les Pouvoirs Publics. Avec lui "c'est la petite équipe des catholiques sociaux à Paris... qui pensa ce regroupement". Des acteurs formés à la doctrine des Semaines Sociales : l'Abbé Portier et Jean Rodhain notamment. Un groupe est formé et fin 1946 début 1947 l'initiative fût prise. La réunion constitutive de l'UNIOPSS eut lieu le 15 avril 1947 au 10 de la rue Lincoln à Paris. Des personnes sont présentes et des institutions représentées, parmi celles si notons : l'Union Nationale des Secrétariats Sociaux avec Charles Blondel et Georges Michel, deux institutions "ancêtres" de l'UNIOPSS avec l'OCOB et le Secrétariat Catholique des Oeuvres Charitables et Sociales d'hygiène, (Jacques Guérin de Vaux son Président) ; sont présents aussi le Rabbin Pellois représentant le Grand Rabbin de France et le Pasteur Vidal représentant la Fédération Protestante de France ; Sont aussi représentées, le Mouvement Populaire des Familles, la Fédération des établissements hospitaliers de France, le Secours Catholique (Monsieur Bonnaud directeur des services administratifs) ; les Milieux ruraux sont représentés par Monsieur Lockhart. Serge Oberlin est là. Jean Renaudin est lui aussi présent (selon la Revue Union Sociale n° 382 de décembre 1987).

Le dépôt des statuts se fera le 30 juillet 1947 et la publication au Journal Officiel le 9 août 1947. Les buts de l'Union sont clairement définis à l'article 2 de ses statuts : l'Union a pour objet, de grouper l'ensemble des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux à but non lucratif, et de faciliter leur regroupement par catégories ; de les aider dans leur fonctionnement sur les différents plans, juridique, fiscal, légal, financier, comptable et social, par l'organisation de services techniques et la mise à disposition de documentation ; de susciter leur création quand besoin s'en fait sentir ; de représenter et de défendre leurs intérêts communs ; de faciliter leurs rapports avec les Pouvoirs Publics et les Institutions Sociales. Ainsi l'enjeu était-il de d'organiser le secteur privé de l'action sanitaire et sociale. Le défi était important : "Dans une société naturellement fragmentée et où les tendances individualistes étaient fortes, cette hostilité à toute forme de groupement organisé contribuait à renforcer cette conception si particulière qu'ont les Français de la vie en société."⁶⁷ Dans le contexte de l'époque, il faudra certes convaincre les Pouvoirs Publics; mais d'abord et surtout les œuvres elles-mêmes. Ce sera difficile, mais l'UNIOPSS réussira. (le délai entre la première

⁶⁶ Union Sociale, n° 268, septembre 1977

⁶⁷ Philip Williams, op. cit., p. 11

réunion constitutive et le dépôt des statuts, près de quatre mois, est signe de résistances et débats internes).

23 - Naissance d'un réseau , 9 août 1947 – 16 décembre 1948

Le 16 décembre 1948, a lieu à Paris, l'Assemblée générale de l'UNIOPSS. C'est alors l'occasion pour les Fondateurs, de faire le point sur l'action engagée deux ans auparavant. Dans son rapport à cette première assemblée générale ordinaire, le président de l'Union rappelle qu'à ce moment là, 51 Unions Départementales sont constituées et 8 Unions Régionales dotées de secrétaires régionaux : "L'Est, la Bourgogne Franche-Comté, la Loire-Atlantique, le Nord, la Normandie, la Garonne, Rhône-Alpes et le Sud-Est."⁶⁸

La physionomie du réseau apparaît dans l'information publiée par Union Sociale (Numéro 4 d'octobre 1948) et qui invite tous les membres de l'UNIOPSS à l'assemblée générale du 16 décembre à savoir : Les Unions, Groupements, Fédérations nationales d'œuvres privées ayant adhéré à l'UNIOPSS ; Les œuvres privées à caractère national ayant adhéré à l'UNIOPSS ; Les URIOPSS constituées et ayant régulièrement déposé leurs statuts en Préfecture ; Les UDOPSS légalement constituées.

Dès le premier numéro d'Union Sociale paru en janvier 1948 est publiée une liste d'organisations ayant donné leur adhésion "en qualité de membres adhérents de l'UNIOPSS" : l'Armée du Salut, le Secours Catholique, la Société Saint-Vincent-de-Paul, Quelques maisons-mères de communautés religieuses, la Fédération des Etablissements Hospitaliers d'Assistance Privée, le Secrétariat Catholique des Œuvres charitables et Sociales d'Hygiène et de Santé. On annonce des contacts avec la Croix-Rouge Française, la Fédération Nationale de la Mutualité Française et l'Alliance nationale contre la dépopulation. "Organismes ayant un objet différent du nôtre ou un caractère semi-public ne leur permettant pas de devenir membres adhérents de notre Union. Ces organismes conserveront avec nous des liens étroits."⁶⁹

Précisant la description de cet ensemble, véritable réseau, le Docteur Serge Oberlin écrit : "La structure de l'UNIOPSS est une pyramide, une pyramide avec une base constituée par des Unions Départementales ; A mi hauteur les Unions Régionales. A côté de ces Unions Régionales, des secrétariats régionaux." et d'ajouter : "j'insiste sur cet étage régional de notre organisme, car c'est à l'étage régional que se prennent les décisions les plus importantes et les contacts les

⁶⁸ Union sociale, n° 5, novembre/décembre 1948

⁶⁹ Union sociale, n° 1, janvier/février 1948

plus forts avec les caisses de Sécurité Sociale."⁷⁰ En 1951, au moment du premier congrès de l'Union il y aura : 87 Unions Départementales et 17 Unions Régionales, l'ensemble du réseau représentant 12.000 organismes adhérents.⁷¹

Si progressivement, l'organisation va faire émerger les Unions Régionales (Elles correspondent mieux à l'organisation de la Sécurité Sociale), au départ l'approche de l'UNIOPSS fût départementale : "Il est utile que nos Unions Départementales envisagent dès à présent d'avoir une personne qualifiée qui pourrait de façon régulière leur assurer une journée de travail par semaine... cette permanence départementale qui, au début de notre existence, nous semblait presque inutile, nous semble aujourd'hui pour la plupart des départements une nécessité vitale... que chaque conseil départemental veuille nous faire part de ses observations et de ses décisions à ce sujet"⁷² ; il est vrai que dans le même article, à propos des Unions Régionales , on peut lire qu'il sera un échelon indispensable qui permettra de relancer "le courant au travers de tout l'organisme". Ainsi dès sa création l'UNIOPSS décidait : "de ne point créer de services régionaux ou départementaux dépendant directement de ces propres services, mais de susciter la création d'Unions Régionales et Départementales autonomes...", ce que rappelle Maurice Chaix-Bryan lors du congrès de la Baule en 1977. En même temps qu'elle impulse la mise en place d'une institution recouvrant l'ensemble du territoire, l'UNIOPSS donne sa philosophie de l'action : "Notre volonté n'est point d'avoir une vaste administration centrale, mais bien de placer dans chaque région l'organe de travail indispensable à cette région."⁷³ La région est mise en avant comme échelon technique indispensable et cela sur fond de subsidiarité.

24 - Les Fondateurs et leurs cultures

Parcourant la biographie de quelques uns des fondateurs de l'UNIOPSS et de certaines URIOPSS, nous sommes frappés, du rôle éminent des Secrétariats Sociaux. Henri Théry qui fût directeur de l'UNIOPSS (1976 - 1984) aujourd'hui administrateur était à l'époque membre de l'Union Nationale des Secrétariats Sociaux : "Nous avons des réunions tous les deux mois à Paris, de l'Union Nationale des Secrétariats Sociaux. A chacune de ces réunions, on faisait le point sur le développement de l'UNIOPSS et des URIOPSS."⁷⁴ Nous avons

⁷⁰ Union Sociale, n° 5, novembre/décembre 1948, supplément

⁷¹ Union Sociale, n° 20, novembre/décembre 1951

⁷² Union Sociale, n° 2, mars/avril 1948, p. 17

⁷³ Union Sociale, n° 2, mars/avril 1948, p. 4

⁷⁴ Entretien avec Henri Théry, 24 février 1998

évoqué Charles Blondel et Georges Michel. Il y a Maurice Chaix-Bryan à Marseille ou encore Edouard Leriche à Lille.

Au premier Congrès de l'UNIOPSS à Lyon en 1951, c'est Joseph Folliet qui donne une des conférences, lors de la séance inaugurale. Il est à ce moment là secrétaire général des Semaines Sociales, responsable de la Chronique Sociale. Au deuxième Congrès, qui a lieu à Lille en 1952, on observe là encore une forte présence des Secrétariats Sociaux. Jean Tirloy vice-président de l'Union Régionale des Secrétariats Sociaux donne une conférence intitulée : Progrès social et sanitaire dans le respect des droits de la personne et de la famille. Dans les dix commissions de travail, on note trois rapporteurs, un président et une personne donnant les conclusions d'un carrefour, qui sont présentées comme membres des Secrétariats Sociaux.

Les Secrétariats Sociaux "apparaissent entre 1907 et la Guerre, et se donnent un rôle de coordination de l'action sociale au niveau régional et de réflexion sur ses objectifs et ses méthodes."⁷⁵ C'est pour ainsi dire la mise en action concrète du Catholicisme social. Les Semaines Sociales nées en 1904, sont la rencontre du catholicisme Social et du mouvement intellectuel. "Au début des années 30, les Semaines Sociales sont une institution majeure du catholicisme français. L'université itinérante inaugurée à Lyon en 1904 rassemble chaque année deux à trois mille auditeurs venus entendre une quinzaine de cours, assortis de plusieurs leçons d'information et de conférences."⁷⁶

Les secrétariats catholiques sociaux étaient tout à la fois : "bureau de renseignements sociaux, carrefour de rencontres professionnelles et intellectuelles, et centre d'initiatives catholiques sociales.." ces lieux peuvent donc se définir "par l'option apolitique de laïcs soucieux de justice sociale et d'action catholique pour réaliser l'orientation romaine d'un catholicisme intégral, donc social et militant."⁷⁷ Ces structures sont issues du mouvement né avec l'Encyclique Rerum Novarum, rendue publique le 15 mai 1891. La grande charte de l'activité sociale chrétienne écrivra Pie XII le Premier juin 1941. "L'Encyclique amorçait une rupture avec une vision providentielle de la société partagée entre des pauvres qui devaient se résigner et des riches appelés à la générosité et à la charité. Elle libérait les énergies d'une nouvelle génération, après celle des pionniers qui s'étaient soit heurtés à l'indifférence ou à la méfiance... l'Encyclique a conforté les initiatives sociales, mais en donnant objectivement raison aux catholiques sociaux, elle a incontestablement apporté un plus : elle a

⁷⁵ Denis Pelletier, "Les Catholiques en France depuis 1815. Editions La Découverte

⁷⁶ Bernard Comte "Semaines sociales et personnalisme : la médiation de Jean Lacroix 1935/1947, in Cent ans de Catholicisme Social à Lyon et en Rhône-Alpes. Actes du colloque de Grenoble, 18/19 janvier 1991, les Editions Ouvrières, Paris 1992 (p 485 à 516)

⁷⁷ Christian Ponson, La Chronique Sociale de Lyon en 1940. In les actes du colloque de Grenoble 1976

libéré les initiatives et les énergies, elle a conduit les laïcs à prendre leurs responsabilités, à s'engager dans des structures qui n'étaient pas forcément cléricales."⁷⁸ La doctrine du Catholicisme Social fut l'inspiratrice d'une partie des fondateurs de l'UNIOPSS et des URIOPSS. "Au cœur de Rerum Novarum, la doctrine des corps intermédiaires issue du thomisme fait l'unanimité des militants. Cette théorie propose de multiplier entre l'Etat et les individus, des lieux collectifs d'engagement et de solidarité où doit se construire un lien social compatible avec la doctrine chrétienne en réaction contre l'anomie sociale provoquée par l'individualisme moderne."⁷⁹ Aux fondements du Catholicisme Social on retrouve un état d'esprit qui prend sa source dans la pensée intransigeante caractérisée "par le triple refus de l'individualisme, du libéralisme et de la sécularisation."⁸⁰

Pour Denis Pelletier le catholicisme social naît de la rencontre qui s'opère entre ce courant doctrinaire et l'essor des œuvres. Cette économie politique chrétienne est marquée par le traumatisme révolutionnaire qui "pèse lourd sur la pensée catholique au XIX^e siècle".⁸¹ Ainsi cette pensée qui se construit au long de ces temps modernes apparaîtra à gauche socialement et à droite politiquement : "Les méfiances religieuses orientent encore les catholiques vers la droite."⁸² Un second catholicisme social se construira davantage autour des corps intermédiaires à rétablir entre l'individu et le pouvoir. "Toute une fraction des catholiques engagés refuse le principe de l'intervention de l'Etat."⁸³

La réalisation d'une action sociale va se traduire par la création d'un réseau dense des œuvres dont l'objet vise in fine "à préserver la paix sociale".⁸⁴ Souci de paix sociale qui va se manifester par : "la volonté de se tenir à l'écart des controverses."⁸⁵ L'Encyclique "Graves de Communi" du 18 janvier 1901 va corriger l'orientation du catholicisme social. Elle met en garde sur le sens équivoque du terme démocratie chrétienne. Elle cantonne celle-ci à "la bienfaisance sociale en lui interdisant le terrain politique."⁸⁶ Progressivement cette culture qui s'échafaude "met en évidence la double méfiance qui motive les

⁷⁸ Jean-Dominique Durand. Cent ans de Catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes. La postérité de Rerum Novarum. Colloque de Lyon, les 18 et 19 janvier 1991. Les Editions Ouvrières Paris 1992, P. 17-20

⁷⁹ Denis Pelletier. Op. cit. p. 54

⁸⁰ Communication de Christian Sorel au colloque des 18 et 19 janvier 1991 sur Cent ans de Catholicisme social. p. 93-94

⁸¹ André Gueslin, op. cit. p. 157

⁸² Christian Ponson, in actes du colloque... op. cit. p. 30

⁸³ André Gueslin, op. cit., p. 161

⁸⁴ Jean-Dominique Durand, in Actes du colloque. Cent ans... p. 40

⁸⁵ Claude Prud'homme, in Actes du colloque. Cent ans... p. 286

⁸⁶ Denis Pelletier, op. cit., p. 56

acteurs dans le champ social, méfiance vis à vis du politique et méfiance vis à vis du tout charitable."⁸⁷ Ces catholiques vont s'impliquer dans les secteurs caritatifs, éducatifs ou sociaux où peut s'accomplir "une vocation qui répugne à la politique politicienne."⁸⁸ C'est une génération de catholiques nourris de l'utopie d'une reconquête de la société par l'engagement social et missionnaire.⁸⁹

Au-delà du réseau des catholiques sociaux, d'autres lieux, d'autres cultures impriment leur marque à la naissance de l'Union. D'ailleurs l'ensemble de ces réseaux se croisent et s'interpénètrent. Nous pourrions évoquer le scoutisme avec Jean Renaudin ou encore Raymond Nitre, directeur de l'URIOPSS Ile de France de 1951 à 1978, et bien d'autres encore. Dans le champ de l'action sociale, le rôle du scoutisme a été essentiel, que ce soit l'action de terrain ou l'action dans les regroupements. Philippe Laneyrie parle de : "l'obsession de l'utilité sociale... qui est le dénominateur commun des actions ou des engagements individuels ou collectifs des routiers, chefs ou anciens du scoutisme."⁹⁰ Sont présents aussi des réseaux que nous qualifierons de professionnels.

C'est le monde de l'entreprise et des ingénieurs. Jean Renaudin, dont le Père était président de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, sort premier de l'Ecole d'agriculture d'Angers. De 1929 à 1940 il exerce des responsabilités dans le monde de l'usine Directeur de l'usine Barbier Dauphin à Meyrargues, puis aux Grands Moulins de Paris à Meaux. De 1940 à 1944 il est directeur du service social de l'UIMM (Union des Industries Minières et Métallurgiques), dans ce cadre il crée de nombreux centres d'apprentissage et vient en aide aux prêtres prisonniers de guerre. C'est d'ailleurs autour de cette question des prisonniers de guerre, qu'il fera la connaissance de Jean Rodhain aumônier des prisonniers dès juillet 1940. Serge Oberlin sera lui, membre, puis président du Conseil de l'Ordre des médecins. Henri Paul Martin président de l'URIOPSS Rhône-Alpes est Ingénieur des Arts et Métiers, membre du CNPF.

Enfin un autre réseau sera présent à la naissance de l'Union, ce sont les Grandes Ecoles et les Grands Corps de l'Etat, le Conseil d'Etat avec Blondel et Lavagne, l'Inspection des finances avec Jacques Guérin de Vaux et enfin Polytechnique avec Louis Charvet qui succèdera à Serge Oberlin à la Présidence de l'UNIOPSS. Mais il est important de rappeler que l'ensemble de ces personnes se croisaient ou se rencontraient dans des lieux communs, et encore une fois, les Semaines Sociales et les Secrétariats Sociaux en furent l'un des plus importants.

⁸⁷ Gabriel Matagrín, entretien du 18 décembre 1997

⁸⁸ Etienne Fouilloux, op. cit. p. 128

⁸⁹ Denis Pelletier, op. cit., p. 88

⁹⁰ Philippe Laneyrie. La production des élites chrétiennes par le scoutisme catholique. In le Scoutisme. Editions du Cerf, Paris 1994, p. 250

25 - La raison fondatrice : " la brutale nécessité d'une alliance défensive".

Aux origines de l'UNIOPSS et des URIOPSS, il y a la Sécurité Sociale. Plus précisément, face à la création de celle-ci, la volonté de sauver les œuvres privées, en les fédérant et les unissant.

L'enjeu était de protéger les œuvres d'une mort possible et annoncée, du fait de l'action sociale de la Sécurité Sociale. André Lavagne le rappelle au VIII^{ème} congrès de l'UNIOPSS : "On est parti de la brutale nécessité d'une alliance défensive."⁹¹ Au congrès du 30^{ème} anniversaire de l'Union, à La Baule, en 1977, Maurice Chaix-Bryan s'interroge. Quels ont été les motifs de la création de l'UNIOPSS : "Je ne saurais mieux répondre à la première question, qu'en vous donnant lecture de quelques passages du manifeste élaboré par notre groupe au moment où l'initiative fut prise, fin 1946, début 1947. "Maurice Chaix-Bryan cite alors des extraits de ce manifeste : la loi du 22 mai 1946 prévoit pour l'avenir l'application à l'ensemble de la population française du bénéfice de la Sécurité Sociale, garantissant cette population contre les conséquences économiques des risques de maladie, de maternité, d'invalidité, de vieillesse, de décès, assurant en outre la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, octroyant des allocations familiales. Mais la sécurité Sociale reste avant tout un vaste appareil administratif et financier. Il existe aujourd'hui à côté de la Sécurité Sociale et il existait bien avant elle, dans notre pays et depuis des générations, un vaste équipement à la fois préventif et curatif composé d'établissement de soins, de dispensaires, sanatoriums, préventoriums, hôpitaux, hospices, infirmeries etc. en même temps qu'un immense réseau d'entraide : Aide aux Mères, orphelinats, visites aux malades, asiles de vieillards, colonies de vacances, crèches, etc. La plus grande partie de ces réalisations, nées dans le pluralisme et dans la liberté, sont de caractère privé. Il importe que l'organisation administrative unique de la Sécurité Sociale s'appuie, pour être efficace, sur la multitude de ces œuvres dont l'avantage essentiel réside dans l'esprit qui depuis un siècle et demi les anime, esprit d'entraide désintéressé jusqu'au dévouement et à l'abnégation totale de leurs responsables, tradition généreuse fortement étayée sur des connaissances techniques éprouvées. La Sécurité Sociale ne peut se passer de ce réseau, ni de son équipement, sous peine de manquer à son propre objet et de réduire, sinon de détruire, la sécurité des Français. Il s'agit aujourd'hui de sauvegarder la physionomie propre, l'autonomie de toutes ces institutions sociales françaises, de les maintenir vivantes et aptes encore à une création continue. Il s'agit d'aménager mieux ces institutions multiples, de les acheminer, lorsque cela est nécessaire, vers un plus sûr

⁹¹ Union Sociale, Actes du VIII^{ème} congrès de l'UNIOPSS

rendement technique et social en leur permettant de bénéficier largement des crédits qui leur sont nécessaires et auxquels elles ont droit, sans qu'elles risquent pour autant de perdre leur personnalité. Il convient d'autoriser des créations nouvelles dans une liberté, sans doute contrôlée et coordonnée, mais suffisante pour que l'organisme nouveau de Sécurité Sociale ne fasse pas sombrer ces œuvres dans un établissement bureaucratique.⁹²

Dès le premier numéro de la revue Union Sociale, un long article intitulé "La place des œuvres dans l'action sanitaire et sociale" pointe les enjeux pour les œuvres. "Ainsi peu à peu, les Oeuvres privées qui ont largement contribué, dans le passé à compléter les services de l'assistance publique, voient se créer à leur côté un immense réseau qui cherche à couvrir les risques collectivement et à pallier aux besoins que créent les charges familiales."

La création de la Sécurité Sociale se traduit par une charge nouvelle pour l'économie du pays. "Cette charge éloigne des organismes privés une bonne part des ressources qui autrefois leur revenaient. Dans ces conditions, une question angoissante pour tous se pose : ce réseau privé a-t-il fait son temps ? Doit-il disparaître demain faute de moyen et parce qu'une nouvelle organisation tendrait à se substituer à lui ? Nulle administration, aussi active qu'elle soit, aussi désireuse qu'elle puisse être de tout prévoir, de tout réaliser, ne saurait remplacer ces centaines de milliers d'êtres penchés, avec un don total de soi, sur chaque souffrance humaine, sur chaque détresse... Cette floraison variée qui correspond à l'éclosion de nombreuses œuvres permet de mieux soulager, d'être davantage efficace parce que directement au contact." De la défense passive des œuvres privées, on passe à un éloge et une illustration de leurs capacités, mais surtout du sens qu'elles portent en elles.

Cependant l'UNIOPSS a compris que l'enjeu, au delà de l'union, était la nécessaire évolution de œuvres : "Sans doute, cette multiplicité même, cette diversité, sont elles reprochées aux œuvres. Elles constituent sans nul doute une faiblesse parce qu'elles permettent mal d'améliorer les techniques et parce qu'elles aboutissent trop souvent au double emploi. S'il y a lieu de réexaminer le problème, il faut qu'il le soit bénévolement par les œuvres elles-mêmes. En les appelant au nom de l'intérêt supérieur de l'action sanitaire et sociale, elles ne se refuseront ni à certaines coopérations ni à d'indispensables révisions."⁹³

Au congrès du 40^{ème} anniversaire de l'UNIOPSS, en décembre 1987, Henri Théry s'exprime : " Acte fondateur de l'UNIOPSS, mais aussi acte fondateur d'une bien plus grande portée qui, une année auparavant, institua notre système de Sécurité Sociale. Car c'est bien à cet acte qu'il faut remonter pour discerner

⁹² Union sociale, n° 382, décembre 1987

⁹³ Union Sociale, n° 1, janvier/février 1948

les raisons qui ont présidé à la naissance de notre Union. Cet événement majeur posait, en effet, en des termes nouveaux le problème du devenir des œuvres privées, et plus largement celui des solidarités dont elles étaient l'agent et le support." Serge Oberlin dans son éditorial du premier numéro d'Union Sociale exprime au moment "crucial" l'ensemble des raisons de la fondation : "Depuis quelques années, le régime des Assurances sociales et récemment la Sécurité Sociale, ont témoigné de l'intention de l'Etat, non seulement de ne pas rester étranger à cet immense problème sanitaire et social, mais encore de le prendre en main, de l'unifier, de le généraliser et de le résoudre grâce à des ressources financières considérables." Et de poursuivre : "malgré l'ampleur des ressources de la Sécurité Sociale, une gestion fondée sur le principe d'une économie rigoureuse est indispensable, il importe de coordonner l'action de toutes les œuvres, de concentrer et parfois sans doute de regrouper les efforts admirables, que l'altruisme, le dévouement à la personne humaine, la charité en un mot ont suscité et développé de toutes part."

Se défendre ne suffit pas, la période et le contexte nouveau nécessite d'organiser le secteur, de coordonner l'action, de regrouper si cela est nécessaire et de moderniser. Car l'enjeu est bien d'imposer les œuvres d'entraide, leur philosophie de l'action, et de faire reconnaître leur capacité. "Elles ne sont pas nées d'un plan préconçu, mais ont jailli spontanément sous les aspects les plus divers, sans lien, sans contact entre elles, sans harmonisation ; cette création continue, entreprise depuis des siècles a peu à peu couvert la France d'un vaste réseau de bienfaisance ; c'est en effet à la charité qu'est due cette floraison".¹⁰⁴ Pour cela l'UNIOPSS s'engage dans une volonté de collaboration avec la Sécurité sociale : "Cette rencontre doit s'inspirer du désir sincère de collaborer cordialement à cette immense tâche..."⁹⁴

Plus concrètement, l'organisation de la Sécurité sociale, créait des commissions régionales d'action sanitaire et sociale, chargées de définir le cadre dans lequel peut s'exercer l'action sanitaire et sociale des organismes de Sécurité sociale. Un décret du 3 octobre 1947 (art.2) concernait la composition des commissions. "La Commission régionale comprendra désormais une section sanitaire et une section sociale." Le décret précise que ces deux sections pourront à titre permanent ou à l'occasion de questions définies, associer toutes personnalités désignées par leurs travaux et leur compétence technique. L'UNIOPSS s'adresse alors à ses Unions Régionales : "Nul doute que nos Unions Régionales puissent demander désormais comme l'a fait notre Union du Nord, d'être présente ès qualité. Nos Unions manqueraient à leur rôle essentiel en n'étant point présentes lors de l'élaboration du plan sanitaire et social ou au moment où se discutait

⁹⁴ Union Sociale, n° 1, janvier/février 1948

l'octroi de prêts ou de subventions aux œuvres ⁹⁵ A son article 17, l'ordonnance du 19 octobre 1945 créait des commissions régionales d'agrément : " L'assuré ne peut être couvert de ses frais de traitement dans les établissements privés de cure et de prévention de toute nature, que si ces établissements sont autorisés à dispenser des soins aux assurés sociaux par une commission constituée dans chaque région." Et le décret du 20 août 1946 prévoit la composition de cette commission. Deux représentants seront désignés respectivement "l'un, par l'une des organisations professionnelles les plus représentatives des maisons de santé de la région, l'autre par les organisations les plus représentatives des établissements à but non lucratif." Et l'UNIOPSS de commenter : "Nul doute que nos Unions Régionales sont bien les organisations les plus représentatives des établissements à but non lucratif. Nous avons tout naturellement notre place dans ces commissions régionales d'agrément." ¹⁰⁵

Ainsi la création de la Sécurité sociale a-t-elle provoqué un électrochoc dans le monde des œuvres. Pour beaucoup, dans un contexte de renouveau, de reconstruction, elles apparaissaient comme dépassées. René Plantade l'exprime à sa manière "En ces lendemains de libération, le temps de l'action sanitaire et sociale privée semblaient révolus. Le contraste était grand entre le secteur public rénové, doté de fonds importants, obéissant à une même volonté et le secteur privé atomisé en milliers d'œuvres disparates, aux ressources tariées par l'inflation." ⁹⁶ A ce stade les fondateurs s'interrogeaient de savoir si les œuvres pourraient surmonter leur isolationnisme, habituées qu'elles étaient à travailler seules. Lorsque Charles Blondel fit appel au Père Jean Rodhain et à l'Abbé Portier afin de réfléchir à la nécessité ou pas de défendre les œuvres afin de maintenir leur place dans le paysage de l'action sanitaire et sociale, "la réponse fût que l'initiative privée devait continuer et se manifester, et c'est là notamment croyons nous qu'intervient la pensée de Jean Rodhain, à condition que le secteur s'organise." ⁹⁷ Ainsi dès le départ, l'UNIOPSS s'est donnée la mission de coordonner, d'organiser, de rassembler tous les acteurs privés dans le champ de l'action sanitaire et sociale. "Dès la fin de 1947, Jean Renaudin avait senti et fait admettre la nécessité d'un organisme fédéral permanent, qui soit beaucoup plus que le porte parole des œuvres : un outil d'information et de progrès à mettre à leur constante disposition." ⁹⁸ Unir et moderniser le secteur afin qu'il soit reconnu à sa juste place fut le but premier de l'Union.

Cependant, par delà cette raison première et fondatrice, il ne faut pas sous estimer d'autres enjeux présents dans l'esprit des Fondateurs de l'Union. Nous

⁹⁵ Union Sociale, n° 1, janvier/février 1948

⁹⁶ Cérémonie Commémorative du 18 novembre 1967

⁹⁷ Union Sociale, n° 261, février 1977 - Notice nécrologique de Mgr Rhodain

⁹⁸ André Lavagne, VIII^{ème} congrès de l'UNIOPSS

sommes en 1947 et le contexte est à l'inquiétude politique. "Les dirigeants de l'UNIOPSS sont conscients du danger que représenterait une mainmise idéologico-politique sur les caisses, et par là sur les œuvres. En 1947 Monsieur Lockhart, représentant des milieux ruraux, observe que depuis 1932 le ministère du travail a, peu à peu, remis les assurances sociales entre les mains de syndicats dont la tendance politique s'avère de plus en plus manifeste ; il observe que l'emprise de la CGT s'accroît et se développe de façon méthodique ; que la transformation des organismes d'assurances sociales en organismes de Sécurité Sociale ne peut que favoriser l'action de cette centrale syndicale et augmenter singulièrement ses pouvoirs."⁹⁹ Il y avait en jeu ce que Charles Blondel appellera "Le destin de la liberté."¹⁰⁰

26 - Les deux débats fondateurs

Lors du 50^{ème} anniversaire de l'UNIOPSS, Henri Théry évoque les deux questions clés, pour l'avenir de l'Union, qui ont fait débat, au moment de la création de celle-ci : "Apparemment cette diversité semblait prouver que le débat qui fût au départ une pomme de discorde avait été tranché.

S'y opposaient les tenants d'une UNIOPSS regroupant exclusivement les œuvres catholiques et les tenants d'une UNIOPSS à caractère œcuménique, si ce n'est a-confessionnelle, telle que d'ailleurs l'avait imaginée le noyau des premiers concepteurs. En fait, il n'en était rien. La pomme de discorde était toujours là. Et ce n'est que peu avant l'adoption des statuts, fin juillet 1947, que le débat fût définitivement tranché en faveur de la seconde thèse."¹⁰¹ Les statuts rappellent, en effet que l'Union, n'a aucun caractère politique ou confessionnel. Il y a donc eu débat. A Lyon ceci provoquera une crise au sein du Comité de liaison, des Œuvres Catholiques en 1951. S'il y a eu débat, il y a sans doute eu négociations car pour certains cela faisait difficulté. Dans le numéro 2 de la revue, daté de mars-avril 1948, un article évoquant la question des adhésions précise :

"Il est bon, enfin, de rappeler que, dans sa dernière résolution, l'Assemblée des cardinaux et des Archevêques a renouvelé son exhortation en faveur de l'affiliation des œuvres catholiques et des congrégations ayant une activité sanitaire et sociale : il est nécessaire que dans des organisations neutres groupant les œuvres de toutes tendances (*souligné dans le texte*), la place qui revient à la charité catholique soit occupée avec l'importance et l'influence qui lui sont dues légitimement." Et dans ce même article on peut lire une précision concernant l'adhésion à l'Union qui "ne soulève aucune objection au point de vue doctrinale

⁹⁹ Evelyne Diebolt et Sylvie Fayet-Scibe, op. cit. (il s'agit d'une réflexion émise au Conseil d'Administration de l'UNIOPSS le 15 avril 1948)

¹⁰⁰ Editorial d'Union Sociale, n° 2, mars/avril 1948

¹⁰¹ Actes du 24^{ème} congrès de l'UNIOPSS, tome 1, séances plénières

et religieux : l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques a étudié la question qui se posait à cet égard, du fait que l'UNIOPSS et ses Unions locales sont des organisations neutres ; l'Assemblée a obtenu des garanties pour le respect de la spiritualité et de l'autonomie des groupements catholiques et des congrégations qui s'y affilieront ; en conséquence elle a autorisé et même recommandé à deux reprises leur adhésion." Le débat était aussi interne à l'ensemble des acteurs de la mouvance catholique. Ceci permet de rappeler combien l'Episcopat Français a été très présent à la naissance de l'UNIOPSS. On voit Monseigneur Villot, secrétaire de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France, à la tribune de la séance plénière du III^{ème} congrès de l'Union à Paris le 30 juin 1953. A Lyon Monseigneur Gerlier fait de même. Il est présent à la réunion constitutive de l'Union Départementale du Rhône le 6 janvier 1948.

Un autre débat "Qui n'alla pas sans quelques grincements et se révéla, lui aussi très bénéfique : celui qui fût de l'Union, non pas une Fédération, ni même une Confédération mais une interfédération décentralisée, respectant strictement le principe de subsidiarité et prévoyant par la même que les UDOPSS et les URIOPSS seraient des personnes morales de plein exercice."¹⁰²

En effet dans un pays, dont l'histoire avait produit le jacobinisme, le choix d'une organisation décentralisée vraiment, était audacieuse ; il n'est pas étonnant qu'il y est eu débat.

¹⁰² Actes du 24^{ème} congrès de l'UNIOPSS, tome 1, séances plénières

TROISIEME PARTIE : 1948, NAISSANCE DE L' UROPSS

Le Premier décembre 1948 à été déclaré en préfecture du Rhône, l'Union Régionale des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales (Journal Officiel de la République Française du 10 décembre 1948). Son but : assurer entre les Unions Départementales, la liaison en vue de promouvoir leur bonne organisation et leur représentation auprès des Pouvoirs Publics et de la Sécurité Sociale.

Ce texte, extrait des statuts, confirme l'idée d'une Union Régionale au service des Unions Départementales. Ce sont elles qui vont créer cet outil (UROPSS) considéré comme nécessaire. On peut lire dans Union Sociale daté de mars-avril 1948 un article intitulé : Importance de la création de nos Unions Régionales. "Il est de toute nécessité que nos Unions Régionales se constituent très rapidement partout où cela s'avère possible et qu'elles déposent leurs statuts. Nous avons insisté sur ce point dans notre dernier bulletin, mais il est indispensable que cette question soit à nouveau abordée. Les Unions peuvent entrer sans plus tarder dans une phase active de travail. Aucune raison valable ne saurait donc retarder leur constitution. Nous demandons instamment à l'un ou à l'autre des Conseils de nos Unions départementales de prendre l'initiative des rencontres qui permettront cette création."¹⁰³ L'article est insistant, pour ne pas dire impératif. La question qui va se poser alors est de savoir si l'initiative fût parisienne, et si celle ci a rencontré des bonnes volontés ou encore des initiatives locales. Comme toujours l'histoire est le fruit d'une complexité.

31 - L'initiative fut elle parisienne ?

Lors de la cérémonie de commémoration du 18 novembre 1967, évoquant le rôle de Jean Renaudin, premier directeur de l'UNIOPSS, René Plantade affirme : "Dans chaque ville il sut trouver des hommes et des femmes animés du même désir de service. A Lille c'était Monsieur Gomane, à Lyon Monsieur Martin, Monsieur Chaix-Bryan à Marseille, qui se lançaient dans l'aventure de l'UNIOPSS." En écho Raymond Nitre, directeur de l'URIOPSS Ile de France, parle au 21^{ème} congrès de l'UNIOPSS en décembre 1987 : "Quand j'ai rencontré Jean Renaudin, moi qui venait du scoutisme comme commissaire national aux Eclaireurs de France et lui qui depuis un an cherchait des aventuriers du social dans les capitales régionales."¹⁰⁴ Serge Oberlin, évoque lui aussi le personnage : "Je pense, entre autres, à ces programmes de déplacement le conduisant de ville en ville, de journée en journée."¹⁰⁵

¹⁰³ Union Sociale, n° 2, mars/avril 1948

¹⁰⁴ Actes du 21^{ème} congrès de l'UNIOPSS

¹⁰⁵ Cérémonie commémorative du 18 novembre 1967, brochure éditée par l'UNIOPSS. Archives URIOPSS

Dans la revue Union Sociale, datée de janvier-février 1948 on peut lire tous les déplacements effectués par le directeur de l'UNIOPSS, dans toute la France et notamment en Rhône-Alpes. Au cours de l'année 1948, il effectue de nombreux déplacements dans la région. En effet, les 5 et 6 janvier il est à Lyon et assiste à la réunion de lancement de l'UDOPSS du Rhône ; les 7 et 8 janvier à Saint-Etienne, le 9 à Grenoble et le 10 à Bourg en Bresse (l'UDOPSS de l'Ain y est créée le 21 janvier 1948). Il revient dans la région en mars : le 16 à Bourg en Bresse, le 17 à Lyon, le 18 à Saint - Etienne, le 19 à Valence et le 20 à Grenoble. "Le Directeur Général de l'UNIOPSS, Monsieur Jean Renaudin a tenu à soutenir les efforts de création, d'information ou de contacts dans divers départements ou régions. Il n'a cessé d'apporter son appui à toutes nos Unions."¹⁰⁶ On note de nouveau son passage les 7 et 8 février 1949 à Lyon ainsi que le 7 mai 1949 ; le 4 mai il est à Saint -Etienne, le 5 à Annonay, le 6 à Valence et Grenoble, le 7 à Bourg en Bresse. Ses visites de terrain, ont constitué une part importante de son activité et en 1951 il passe à nouveau à Saint-Etienne le 4 octobre, Lyon le 10 décembre, Bourg en Bresse le 11, Hauteville dans l'Ain et Valence le 12, Viviers, Privas et Annonay le 13 décembre. La présence du directeur de l'UNIOPSS, notamment au moment de la création des UDOPSS conforte cette idée de l'initiative parisienne, ou du moins du rôle d'impulsion. Elle explique, le sentiment exprimé à Lyon, à cette période.

Car le moment lyonnais est complexe. Le 24 juin 1944 à été déclaré en préfecture du Rhône, le Centre de Liaison des Oeuvres Charitables et sociales de la région lyonnaise. Il s'agit du CLOC. Il a pour objet de susciter, de soutenir et de coordonner en vue des besoins à satisfaire, l'action charitable et sociale des œuvres et institutions catholiques d'assistance, d'hospitalisation et d'éducation du Diocèse de Lyon. Manifestement, une forme de concurrence sera ressentie au moment de la création de l'UDOPSS du Rhône, même si le CLOC est présent en la personne de son Président Maître Rodet.(Ce point éclaire le débat fondateur au sein de l'UNIOPSS, évoqué au chapitre précédent). Celui-ci est encore en fonction en 1951. Le Premier août de cette année là il présente sa démission "les intérêts du CLOC passent par l'UNIOPSS". Le 21 août dans un courrier à Monseigneur Lacroix il écrit : "La création d'une URIOPSS (régionale) et donc d'une UDIOPSS (départementale) fût sans doute le résultat d'une initiative parisienne. Il faut souligner qu'elle répondait à notre intention."¹⁰⁷ Le débat parisien sur une UNIOPSS laïque ou confessionnelle avait été tranché. Ce fût sans doute plus délicat à Lyon. Il faudra un protocole d'accord signé entre le CLOC et l'UDIOPSS pour régler définitivement le différent (voir page ce protocole, daté au crayon de l'année 1951).¹⁰⁸ Lors d'une conférence donnée par

¹⁰⁶ Union sociale, n° 8, mai/juin/juillet 1949, p. 14

¹⁰⁷ Archives de l'Archevêché, mises à disposition de l'auteur par le Père Christian Montfalcon

¹⁰⁸ Archives de l'URIOPSS, document non daté, annoté au crayon la date de 1951 avec point d'interrogation

Jean Renaudin à Annonay , le Docteur Colonjon, président de l'UDOPSS de l'Ardèche, le présente comme celui qui "jeta, il y a trois ans, en Ardèche, les bases de l'UDOPSS".¹⁰⁹

Une analyse des statuts déposés par les Unions Départementales sera très souvent la reprise quasi intégrale d'un document édité par l'UNIOPSS et daté de juin 1947.¹¹⁰ L'article d'Union Sociale, évoqué plus haut et encourageant la création des Unions Régionales insiste : "aucune raison valable ne saurait retarder leur constitution." Cette phrase semble suggérer un attentisme local, ou peut être des réticences départementales, ou vraisemblablement une impatience nationale. Au compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'UDOPSS du Rhône le jeudi 4 novembre 1948 on lit : "Le Conseil est informé par le Président de la nécessité de créer rapidement l'Union Régionale". L'Assemblée Générale de l'UNIOPSS doit en effet avoir lieu le 16 décembre à Paris et il importe qu'à cette occasion un grand nombre d'Unions Régionales soient créés."¹¹¹ Plus tard l'UNIOPSS encouragera la création de secrétariats régionaux : "Le moment est venu de mettre en place dans chacune des seize régions un secrétariat de caractère permanent ou semi permanent."¹¹² La subsidiarité pratique exige que le centre réaffirme l'importance de l'unité. Dans Union Sociale de mars-avril 1948 un article sur le rôle du Conseil Provisoire d'une Union Départementale précise : "Chacun comprendra que, ni la composition de nos Unions, ni leur but, ne peut varier selon les départements." Et de demander aussi que les titres proposés aux Unions soient respectés ainsi que les articles 1 et 2 des statuts. Dans cet article manifestement, l'Union Nationale guide les œuvres dans la démarche de création des Unions et de ce qu'il faut faire. "Il est normal, que les différentes villes du département aient également une représentation dans le conseil... il ne saurait être créé dans un même département plusieurs Unions Départementales... etc." Et d'ajouter : "Les affinités diverses qui ont, ou non, provoqué des regroupements des œuvres doivent avoir leur place dans le Conseil d'Administration. Nous proposons au Conseil de confier la présidence et le secrétariat à l'affinité la plus nombreuse et la plus représentative." Ce qui revenait à donner aux œuvres catholiques les postes clés de l'Union. Lors de la création de l'UDOPSS du Rhône, la présidence est allée à un protestant. Monsieur Rigot-Muller confirme qu'il s'agissait alors d'éviter une "image trop catholique" de l'Union Départementale.¹¹³ Le Conseil d'Administration de l'UDOPSS du Rhône du 4 novembre 1948 confirme aussi l'engagement financier de l'Union Nationale : "L'Union Nationale qui s'est

¹⁰⁹ Union Sociale, n° 20, décembre 1951

¹¹⁰ Document UNIOPSS, daté juin 1947. Archives URIOPSS

¹¹¹ Archives de l'URIOPSS. Un cahier consigne le compte-rendu de quatre conseils de l'UDOPSS du Rhône

¹¹² Union Sociale, n° 2, mars/avril 1948

¹¹³ Entretien de l'Auteur avec Léon Rigot-Muller, 6 octobre 1997

trouvée dans l'obligation de faciliter financièrement le démarrage de ces Unions Régionales."¹¹⁴ Ainsi l'ensemble de ces éléments conforte le rôle de l'UNIOOSS.

32 - La continuité locale : de l'Union de 1936 à celle de 1947 à Lyon.

Si l'initiative et le rôle de Paris fût déterminant, l'initiative locale n'en est pas moins une réalité. La rencontre de ces deux initiatives va se concrétiser dans la création de l'UDOPSS du Rhône puis de l'URIOPSS Rhône-Alpes. En effet, le lundi 16 juin 1947 à 17 h 30 au 12 de la rue de la Bourse à Lyon, se déroule une assemblée générale ordinaire et extraordinaire de l'Union des Institutions Privées de Protection de la Santé Publique et d'Assistance Sociale du département du Rhône :

"Il est apparu à plusieurs œuvres privées ou groupements d'œuvres privées qu'il y aurait grand intérêt à redonner une activité réelle à cette association. La liaison qu'elle prétendait réaliser apparaît particulièrement nécessaire en un moment où les œuvres privées vont être appelées à régler d'une manière parfois délicate, leurs relations avec la Sécurité Sociale et à déterminer les modalités de contrôle que celle-ci pourra, sans autre ingérence, leur demander, en échange de subventions accordées".¹¹⁵

Cette réunion se fixe un ordre du jour en quatre points : l'adhésion, la nomination d'un conseil d'administration, une résolution habilitant le conseil d'administration à mettre à l'étude la question des relations des œuvres avec la Sécurité Sociale et la modification des statuts de l'Union. Cette lettre s'adresse aux présidents d'association, elle est signée par sept personnes : Monsieur Charbin pour la Société Protectrice de l'Enfance, Monsieur Rodet président du CLOC, Monsieur Bellemain président de la Caisse d'Epargne, Monsieur Morin de l'Infirmierie Protestante, Monsieur Stagnara pour le Dispensaire Général, Monsieur Rigot-Muller pour le Sauvetage de l'Enfance (il est directeur à ce moment la de la Caisse d'Epargne de Lyon) et Madame Witkowska pour l'Association Valentin Haüy. Un courrier en date du 13 mai 1947, adressé au Président du Sauvetage de l'Enfance, 16 rue du Plat à Lyon, et signée de Monsieur Bellemain, dit ceci : "Il est apparu à quelques personnes s'occupant d'œuvres sociales qu'il pourrait être opportun de se concerter pour examiner leur situation dans leurs relations avec les caisses de Sécurité Sociale. C'est à leur demande que j'ai provoqué une réunion"¹¹⁶. Celle-ci a lieu le mercredi 21 mai 1947 à 11 h 30, à la Caisse d'Epargne, 12 rue de la Bourse à Lyon.

¹¹⁴ Archives de l'URIOPSS

¹¹⁵ Archives de l'URIOPSS, lettre de convocation du 16 mai 1947

¹¹⁶ Archives de l'URIOPSS

Ainsi en ces mois de mai et juin 1947, des Lyonnais prennent la même initiative que les Parisiens. Et pour la même raison : réunir les œuvres face à la création de la Sécurité Sociale. Une différence, cependant d'importance, à Lyon les initiateurs relancent une Union déjà existante. A la nouveauté proposée par Paris, Lyon préférerait la continuité. Dans la convocation du 16 mai 1947, on peut lire : "En 1936, sur l'initiative du regretté Monsieur Sabran, Président de la Caisse d'Epargne, il avait été crée à Lyon, une Union des Institutions Privées de la Santé Publique et d'Assistance sociale du département du Rhône et qui avait pour objet notamment d'établir entre les organisations affiliées des liens permanents et de représenter éventuellement leurs intérêts auprès des Pouvoirs Publics"¹¹⁷. La convocation est à en-tête de cette même Union. Son siège est au 12 rue de la Bourse. Un compte rendu de réunion daté du 20 mai 1943, confirme l'existence de cette Union et son fonctionnement pendant la Seconde Guerre Mondiale. L'objet de cette réunion, est d'ailleurs : "Elections des représentants des Œuvres de Bienfaisance reconnues d'utilité publique au Conseil Départemental de l'assistance publique et privée"¹¹⁸. Monsieur Léon Rigot-Muller qui sera un des fondateurs de l'UDOPSS du Rhône, puis de l'URIOPSS confirme la filiation et la continuité, à Lyon, des regroupements : "Un bureau des œuvres a été institué à l'initiative de Monsieur Sabran. Ce bureau à pris la suite de l'Office Central de Charité, l'héritier en quelques sorte"¹¹⁹. Ainsi , même s'il se confirme que l'URIOPSS Rhône-Alpes est le fruit d'une initiative parisienne, il convient de la nuancer¹²⁰ ; bien que réelle, celle-ci, s'est appuyée sur des réseaux locaux, des personnes, des institutions et des réseaux plus larges sans doute. En effet, cinq personnes parmi les sept signataires de la lettre du 16 mai 1947 seront à la réunion du 6 janvier 1948, qui va donner naissance à l'UDOPSS du Rhône, dont ils vont constituer avec d'autres, le bureau provisoire.

33 - La réunion du 6 janvier 1948

Une lettre en date du 22 décembre 1947, à en-tête de l'archevêché, Centre de liaison des Oeuvres Charitables et sociales de la région lyonnaise, et avec le tampon du Secours catholique, transmet une liste demandée pour la convocation

¹¹⁷ Archives de l'URIOPSS

¹¹⁸ Archives de l'URIOPSS.

¹¹⁹ Entretien avec l'auteur le 6 octobre 1997 ; deux points seraient à éclaircir pour la période :1936-1944. En effet, M. Rigot-Muller évoque une tentative, au moment du Front Populaire, de mainmise sur les œuvres privées. Il parle "d'une ministre des œuvres, ce n'était pas ce nom-là..." Sans doute s'agit de Suzanne Lacore, Sous-Secrétaire d'Etat à la Santé Publique, chargée de la protection de l'Enfance. Il y a aussi la période vichyssoise ou manifestement l'Union a continué de fonctionner

¹²⁰ Dans un entretien avec Henry Théry, le 24 février 1998, celui-ci confirme : "Je doute que la construction de l'URIOPSS ait été fortement conditionnée par Paris"

"à cette réunion du 6 janvier"¹²¹. L'auteur de la lettre, dont la signature est illisible, continue : "Vous verrez avec Monsieur Bellemain les représentants à toucher... je crois bien me rappeler que la liste convoquée précédemment est celle marquée d'un trait rouge, ce qui porte le nombre à une trentaine". Il s'agit bien de la convocation à la réunion du 6 janvier 1948. Il est fait allusion à une convocation à une réunion précédente. Est-ce celle du 16 juin 1947 ? On peut lire plus loin cette phrase : "me tenir au courant de vos démarches auprès de quelques-uns des membres du bureau du conseil d'administration de la Caisse Régionale". il s'agit de la Sécurité Sociale, qui sera présente à la réunion du 6 janvier 1948. Jean Renaudin, le Directeur de l'UNIOPSS est à Lyon depuis la veille et il participe à cette réunion du 6 janvier. Depuis décembre 1947, les réseaux de personnalités se sont organisés, notamment les signataires de la lettre du 17 mai 1947 (pour la réunion du 16 juin).

Entre le 16 juin 1947 et le mois de décembre 1947 des contacts ont dû s'établir avec Paris. Monsieur Léon Rigot-Muller l'évoque : "Après la Libération, j'ai eu une rencontre avec Jean Renaudin, au cours de laquelle je lui fais part de l'existence de cette association.. ou bien on pouvait la maintenir.. étant donné que la nouvelle existait".¹²² (Il doit s'agir ici de l'UNIOPSS créée en août 1947). Le Docteur Jacqueson, qui sera président de l'URIOPSS Rhône-Alpes de 1988 à 1994 évoque cette période, à travers le Comité Commun dont il est administrateur avec Henri Paul Martin. Selon lui, ce dernier "à été contacté pour faire quelque chose"¹²³.

Lors de cette réunion du mardi 6 janvier est constitué un Conseil Provisoire de 21 membres. L'entête dactylographié est : Union Nationale Interfédérale des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales. Dans ce Conseil il y a d'abord trois personnalités : Monseigneur Gerlier Archevêque de Lyon, Monsieur le Pasteur Eberhart et Monsieur le Grand Rabbin Poliakoff. Ce pluri-confessionnalisme affiché n'est pas la laïcité, il marque cependant la volonté de se démarquer du strict monde des Œuvres Catholiques. Par ailleurs il affiche un œcuménisme, présent dans tout le réseau et qui démontre une fois de plus l'esprit d'ouverture et de modernité de celui-ci.

Quatorze œuvres de bienfaisance sont présentes : l'Association Féminine pour l'Action Sociale (Madame Bonnamour la Présidente), l'Armée du Salut (Major Chastagnier), le Dispensaire Social de Cyprian (Monsieur Deletraz), la Sauvegarde de l'Enfance (le Doyen Garraud, Président), le Service familial et Social des Associations Familiales du Rhône (M^{elle} Germain de Montauzan), l'Infirmierie Protestante (M. Morin, Président), l'Œuvre des Petits de la

¹²¹ Archives de l'URIOPSS

¹²² Entretien avec l'auteur, 6 octobre 1997

¹²³ Entretien avec l'auteur le 10 avril 1998

Maternelle (Mme Reynard, Présidente), la Protection de la Jeune Fille (M^{elle} Ricard d'Arnault, Présidente), le Sauvetage de l'Enfance (Monsieur Rigot-Muller), la Cité Rambaud (M. Antoine Rougier), l'Hôpital Saint-Joseph et Sœurs Saint Vincent de Paul (Sœur Anne-Marie), l'Association Valentin Haüy (Melle. Witkowska, Présidente), la Charité Maternelle de Lyon (M^{elle} Gorse-Relave, Présidente), l'Œuvre du Repos de la jeune fille au grand air (Mme Morrisset, Présidente). A cette liste s'ajoute quatre institutions représentées ès qualités : la Direction diocésaine des Œuvres (Monsieur le Chanoine Lacroix), le Centre de Liaison des Œuvres Catholiques (Monsieur Rodet, président), la déléguée régionale de la Ligue de l'Enseignement (Madame Tournier) et l'Union Générale de la Mutualité (Monsieur André, président)¹²⁴. La présence de Monseigneur Gerlier, dans ce comité provisoire, est manifeste de la volonté de l'Eglise Catholique, de sa hiérarchie, d'être présente à la naissance de cette nouvelle organisation.

C'est aussi un soutien, sachant les interrogations qui se faisaient jour, au sein du monde des Œuvres à ce moment là. Celle-ci, se prolongera longtemps, puisqu'on note la présence du Cardinal Gerlier, à l'assemblée générale de l'URIOPSS, le 30 avril 1960. Cette manifestation du pluri-confessionnalisme, de l'œcuménisme permettait d'atténuer le poids des institutions catholiques, elle explique aussi la présence, pour le moins étonnante, car unique, pour l'époque, de la déléguée régionale de la Ligue de l'Enseignement. L'esprit d'ouverture et de pluralisme est affiché. Ce sera cependant une brève apparition. On n'en trouve plus aucune trace par la suite. C'était d'ailleurs une exception lyonnaise. Dès le départ et malgré la volonté affichée des Fondateurs, le réseau apparaît à la "solde de la calotte". A ce moment là, la question scolaire se vit sur le mode de la guerre scolaire. Et si le "concordat" se réalise dans le champ de l'action sanitaire et sociale, il n'en est aucunement question pour l'Ecole. En effet à plusieurs reprises, entre 1947 et 1953, cette question provoquera des crises, empêchant toute alliance positive, active, et pas seulement défensive, entre la SFIO et le MRP. La deuxième décision de la réunion du 6 janvier consistera en l'élaboration des statuts de l'UDOPSS. Ils ne seront déposés en Préfecture que le 21 avril 1948. Notons cependant qu'il existe un exemplaire de ces statuts datés du 6 janvier 1948, avec tampon de la République Française et signé par un administrateur, en l'occurrence Léon Rigot-Muller. Ce document de six pages dactylographiées, comprend 29 articles et recopie intégralement le document édité par l'UNIOPSS (document n° 3, juin 1947), confirmation de l'impulsion parisienne.

¹²⁴ Archives de l'URIOPSS. Un autre document fait apparaître en plus d'œuvre des Tuberculeux et l'œuvre Lyonnaise des Consultations

34 - Création des premières Unions Départementales

La ligne de partage sera pour nous la création de l'Union Régionale, le 1^{er} décembre 1948. Il y a des Unions départementales mises en place avant cette date et qui, ensemble vont créer l'UROPS, ensuite viendront les autres. Les voyages de Jean Renaudin vont accompagner la création des trois premières Unions départementales. La première à être créée est l'Union départementales de l'Ain, à Bourg en Bresse, le 21 janvier 1948. Elle fût déclarée au journal officiel du 7 février 1948. Son premier président sera Monsieur Libois¹²⁵. Le 26 mars 1948, une déclaration d'existence de l'UDOPSS du Rhône est faite en préfecture. Est joint à celle-ci, la composition du premier Conseil d'Administration : Monsieur Victor Dumont avoué, Monsieur Raymond Morin banquier, Monsieur Henri Martin industriel, Madame Marie Elisabeth Bonnamour présidente de l'Association Féminine pour l'Action Sociale, Madame Frédéric Mouisset présidente de l'œuvre du repos de la jeune fille au grand air, Monsieur Jacques Bellon administrateur du Sanatorium de Bayère, Monsieur Emile Rodet avoué et président du CLOC, Monsieur Alexandre Charbin Docteur en droit, de la Société Protectrice de l'enfance, Monsieur Léon Rigot-Muller directeur de la Caisse d'épargne et de prévoyance du Rhône, administrateur du Sauvetage de l'enfance¹²⁶. Lors de sa première réunion, le 12 juillet 1948, au Conseil d'administration, apparaissent trois noms supplémentaires : Mademoiselle Germain de Montauzan (Service familial et social des associations familiales du Rhône), Monsieur Simon négociant et Vice-président de la Caisse Régionale de Sécurité Sociale, Madame Reynard présidente des Petits de la maternelle¹²⁷. Au journal officiel du 11 avril 1948 on peut lire : "Deux avril mille neuf cent quarante-huit, déclaration à la préfecture du Rhône : Union départementale des œuvres privées sanitaires et sociales du département du Rhône. But : encourager et faciliter la vie et le développement de l'ensemble des organismes et institutions qui lui sont rattachées, assurer entre eux la liaison et les ententes nécessaires, créer des services communs". Il s'agit de la reprise partielle de l'article 2 des statuts. Le siège social est situé au 35 rue de la Bourse à Lyon, dans des locaux appartenant à la Caisse d'épargne. Parmi les documents trouvés dans les archives de l'URIOPSS, il existe un papier entête de l'Abbé Maurice

¹²⁵ Dossier de la préfecture de l'Ain, n° 1.570 (service des Associations)

¹²⁶ Archives de l'URIOPSS, et dossier de la préfecture du Rhône . Dans les archives de l'URIOPSS, existent deux documents, présentant le conseil d'administration de l'UDOPSS du Rhône, avec annotation manuscrite : premier conseil et deuxième conseil. Pour le premier, le siège est au 35, rue de la Bourse, et Madame Vaganay à le titre de Secrétaire Générale. Pour le deuxième, son siège est au 3 rue de la Bourse et Madame Vaganay à le titre de déléguée régionale. Quatre membres nouveaux apparaissent au conseil : le Docteur Bacharach, Monsieur Bellemain, Monsieur Mortamet industriel et madame Payet. Deux membres sont manquant : Mademoiselle Germain de Montauzan et Monsieur Simon (membre de la Sécurité sociale).

¹²⁷ Il existe aux archives de L'URIOPSS, un cahier contenant les comptes-rendus de 4 conseils d'administration de l'UDOPSS du Rhône : 12 juillet, 20 août, 1^{er} octobre et 4 novembre 1948. Une des rares pièces concernant la naissance de cette institution.

Lacroix, missionnaire du travail à Lyon et portant l'adresse, au Secrétariat Social, 16 rue du Plat à Lyon. Au dos de ce document, figure une liste de neuf noms, manuscrite qui sont les trois membres du premier conseil de l'UDOPSS. Faut-il y voir, le rôle et l'influence du Secrétariat Social de Lyon, c'est à dire de la Chronique Sociale ? De l'avis même d'Henri Théry : "La Chronique était à part" et ne participait pas aux réunions de l'Union Nationale des Secrétariats Sociaux¹²⁸. Ainsi pour la création de l'UDOPSS du Rhône, nous retrouvons " un noyau de fortes personnalités qui imposent leur marque" pour reprendre les analyses de Dominique Dessertine à propos du Sauvetage de l'Enfance "¹²⁹. Notons la présence et l'influence des associations importantes, mais aussi des avocats, industriels et banquiers, notamment la Caisse d'épargne. Au conseil d'administration du 12 juillet 1948, (à 18 heures à la Caisse d'épargne, 35 rue de la Bourse) on procède à la constitution du bureau de l'Union. Président Monsieur Martin, Vice-présidente Madame Bonnamour, Vice-président Monsieur Rodet, Secrétaire Madame Mouisset, qui signe les procès verbaux, et le Trésorier Monsieur Rigot-Muller. En dehors de cette décision, le conseil n'a qu'un point à l'ordre du jour : la signature donnée au Président et au Trésorier pour tout ce qui concerne la gestion de l'association.

L'Union départementale de la Loire sera déclarée à la préfecture de Saint-Etienne le 19 novembre 1948. Elle reçoit le visa préfectoral le 24 novembre. La déclaration au journal officiel paraîtra le 5 décembre 1948. Trois noms apparaissent comme composant un bureau : le Président Monsieur Gonzague Neyret, Vice-président Monsieur Jean Berthouze et la Secrétaire Mademoiselle Augustine Paret. Le siège de l'Union est au 7 rue de la République à Saint-Etienne. Ainsi avant la création de l'Union régionale, trois Unions départementales sont en place. Dans le numéro 2 d'Union Sociale (mars-avril 1948) on donne la liste de quatre Unions existantes : l'Ain, l'Isère, la Loire et le Rhône ? Officiellement l'Union de l'Isère n'existe pas encore; Cela confirme sans doute que l'on est au travail à Grenoble, afin de la créer. Dans ce même article, apparaît le nom de Monsieur Bellemain pour le Rhône, alors qu'il n'est pas au Conseil de l'Union. Cette information traduit le rôle déterminant qu'il a joué dans la création de celle-ci.

35 - Le Premier décembre 1948, création de l'UROPS

Au journal officiel du 10 décembre 1948 on peut lire : "Le 1^{er} décembre 1948, déclaration à la préfecture du Rhône, de L'Union Régionale des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales. But : assurer entre les Unions départementales la liaison,

¹²⁸ Entretien avec l'auteur, 24 février 1998

¹²⁹ Dominique Dessertine, op. cit., p. 45

en vue de promouvoir leur bonne organisation et les représentations auprès des pouvoirs publics et de la Sécurité Sociale". Le siège est situé au 35 de la rue de la Bourse à Lyon (il s'agit de la même adresse que pour l'UDOPSS). Dans la déclaration d'existence, datée du premier décembre, l'objet de l'Union est précisé. L'Union a pour objet :

- 1° -de susciter dans les départements la création et le développement des Unions Départementales des Œuvres Privées d'action sanitaire et sociale, dont les statuts seront approuvés par elle, d'encourager et de faciliter la vie de ces groupements et des divers organismes et institutions qui y sont rattachés ;
- 2° -d'assurer entre les Unions Départementales la liaison en vue de promouvoir leur bonne organisation et leur représentation auprès des Pouvoirs Publics et de la Sécurité Sociale ;
- 3° -d'informer les membres adhérents de L'UROPSS de toutes les questions d'ordre législatif et généralement de les tenir au courant de tout ce qui touche à leur activité ;
- 4° -éventuellement, de créer des services communs, notamment des bureaux d'études.

Ainsi à sa création, l'UROPSS Rhône-Alpes est un outil au service des Unions Départementales, et ses adhérents sont les Unions et groupements dont elle aura approuvé les statuts. Un bureau provisoire est constitué : faisant fonction de Président Monsieur Henri Martin, puis Monsieur Gonzague Neyret, Mme Bonnamour et Monsieur Simon. Ainsi l'initiative de créer cette Union régionale, est prise par les Unions du Rhône et de la Loire. Ce sont elles qui ont engagé la procédure. Notons cependant que le compte rendu du conseil de l'Union du Rhône évoque : "l'Ain qui se joindra à nous". Une question n'est pas définitivement tranchée entre l'Ain et la Loire, de celle qui a créé avec le Rhône, l'UROPSS Rhône-Alpes. Ainsi dans ce bureau provisoire, on note la présence de Monsieur Simon, membre de l'UDOPSS du Rhône et par ailleurs Vice Président de la Caisse Régionale de Sécurité Sociale. A l'article 1 des statuts de l'UROPSS déposés, il est écrit : "Il est créé entre les Unions Départementales d'œuvres Privées ayant pour but l'action sanitaire ou sociale, et existant sur le territoire des départements suivants : Rhône, Ain, Haute-Savoie, Savoie, Drôme, Ardèche, et Loire une Union dénommée : Unions Régionale des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales". Les fondateurs ont oublié le département de l'Isère ! et occulté le "I" de interfédéral. Rien ne permet d'affirmer, qu'il soit question ici, d'autre chose que d'une "étourderie" .

C'est au conseil du 1^{er} octobre 1948, qu'a été prise la décision : "Le conseil délibère ensuite sur l'action future de l'Union, décide de créer rapidement une

Union Régionale qui groupera les départements du Rhône, de l'Isère, de la Loire et de l'Ain. Par la suite les départements de Savoie, de la Haute-Savoie, de la Drôme et de l'Ardèche viendraient se joindre à elle, dès la création dans ces départements d'Unions départementales".¹³⁰ Au conseil du 4 novembre 1948, l'information est précisée : "Le conseil est informé par le Président de la nécessité de créer rapidement l'Union Régionale. L'assemblée générale de l'UNIOPSS, doit en effet avoir lieu le 16 décembre à Paris et il importe qu'à cette occasion un grand nombre d'Unions Régionales soient créées. L'Ain se joindra à nous pour déposer les statuts : les autres Unions départementales de la région Rhône-Alpes qui doivent incessamment être créées se joindront à nous plus tard. Monsieur Martin faisant fonction provisoire de Président de l'Union Régionale s'est rendu à Paris le 19 octobre pour la réunion du conseil de l'Union Nationale".¹³¹ Dès le conseil du 20 août 1948, l'Union du Rhône décide la création d'un poste de Secrétaire Général. Il s'agit de Madame Vaganay. En cela l'Union départementale du Rhône répondait aux vœux de l'UNIOPSS exprimés dans le n° 2 de la revue Union Sociale : "Le moment est venu de mettre en place dans chacune des seize régions, un secrétariat permanent. Le choix du ou de la secrétaire responsable d'une région pose des questions de compétence, de dynamisme, d'allant, de présentation, d'autorité etc. Sur les épaules de ce permanent reposera tout le soin des liaisons entre les départements et avec l'échelon national, la charge d'animer et de diriger les commissions de travail, la mission de prendre les contacts utiles avec les organismes publics ou semi-publics, sans compter les contacts avec les œuvres. Le conseil d'administration de l'Union Régionale aura pour mission de créer dans les meilleures conditions de travail, ce secrétariat permanent, d'en choisir le responsable, de guider ses travaux, de lui donner les ressources financières". En fait, c'est l'UDOPSS du Rhône et non l'UROPSS, qui va effectuer ce travail de création d'un secrétariat, qui jouera un rôle déterminant dans l'avenir de l'Union Régionale. Ainsi au conseil du 20 août 1948, Madame Vaganay est présentée, et se voit donner des directives pour son entrée en fonction le 1^{er} septembre 1948 : "dresser la liste complète des œuvres ; se procurer la liste des conseils d'administration des caisses régionales et caisses centrales de sécurité sociale, de la caisse d'allocation familiale, de la commission d'action sanitaire et sociale; réunir toute la documentation sur les œuvres afin de prévoir leur besoins et de présenter l'Union comme un service mis à leur disposition, moyennant une cotisation de 2.000 Francs. Par faveur spéciale, cette cotisation pourrait être ramenée à 500 Francs"¹³². Munie de ces éléments, ajoute le procès verbal, Madame Vaganay commencera ses visites. Le conseil donne alors son accord pour que celle-ci se rende à Paris. "Au cours d'une journée de travail des secrétaires régionaux qui

¹³⁰ Archives de l'URIOPSS

¹³¹ Archives de l'URIOPSS

¹³² Archives de l'URIOPSS

eut lieu à Paris, le 23 septembre dernier, le rôle des secrétaires régionaux a été défini et précisé en même temps que des contacts utiles, des confrontations d'expériences, des échanges de vues intéressants avaient lieu."¹³³. L'UROPSS Rhône-Alpes obtiendra pour sa mise en place l'aide financière de l'UNIOPSS : "L'Union Nationale qui s'est trouvée dans l'obligation de faciliter financièrement le démarrage de ces Unions Régionales a trouvé auprès de certains organismes financiers une aide importante."¹³⁴ A l'assemblée générale de l'UNIOPSS, le 16 décembre 1948, Henri Paul Martin devient administrateur de l'Union au titre de sa présidence de l'Union Régionale.

36 - La mise en place des autres Unions départementales (1949-1951), l'histoire de l'Union du Bas-Vivarais

A plusieurs reprises, l'UDOPSS de l'Isère est évoquée. Elle est même citée au procès verbal du conseil de l'UDOPSS du Rhône du 1^{er} octobre. C'est le signe, qu'elle est en voie de création. Elle le sera, le 4 avril 1949 (déclarée au journal officiel du 17 avril 1949). Son président est Monsieur Louis Gros, les vices-présidents : Mademoiselle Le Ménestrel, Messieurs Robert Saul et Rodet, le secrétaire Monsieur Augustin Meynier et le trésorier Monsieur Besseive.¹³⁵ Le 6 mai Madame Vaganay et Monsieur Jean Renaudin participaient à une réunion du conseil départemental.¹³⁶

Le 5 mai 1949, c'est la création de l'UDOPSS de la Drôme (Déclarée au journal officiel le 14 juin 1949), son Président est l'avocat Gaillard, le secrétaire Jean Cessieux et le trésorier De Font-Réaulx.¹³⁷

Le 26 novembre 1948, Henri Paul Martin, président de l'UDOPSS du Rhône écrit à Monsieur Charles de Montgolfier à Beaulieu les Annonay en Ardèche, afin de lui faire parvenir "tout ce qui est nécessaire pour créer une union en Ardèche".¹³⁸ Il leur est proposé de "copier" ce qu'a fait le Rhône. Des exemplaires de la revue "notre journal édité par l'Union Nationale" sont envoyés. Lyon dans certains cas impulse l'action régionale. Le contact a été établi grâce à Madame Bonnamour, administrateur de l'UDOPSS du Rhône et qui à un lien de parenté avec Charles de Montgolfier (son neveu, est le beau-frère de Madame Bonnamour). Le 30 novembre 1948, ce dernier répond qu'il ne

¹³³ Union Sociale, n° 4, septembre/octobre 1948

¹³⁴ Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'UDOPSS du 4 novembre 1948

¹³⁵ Préfecture de Grenoble, service associations, dossier n° 3123

¹³⁶ Union Sociale, n° 8, mai-juillet 1949

¹³⁷ Préfecture de Valence, service associations, dossier n° 1619

¹³⁸ Archives de l'URIOPSS

peut s'engager personnellement, mais aidera à la création "de cette belle œuvre". L'Union de l'Ardèche est créée le 22 juillet 1949 (déclarée au journal officiel du 5 août 1949). Le bureau est ainsi constitué : Président le docteur De Colonjon, Vices-présidents Madame Eugène de Montgolfier et Albert Leauzon; le Secrétaire Robert Girard et le Trésorier Jean Ponsonnet. Le siège de l'UDOPSS est installé, 7 rue de l'Hôtel de Ville à la Maison de la Famille d'Annonay et du Haut Vivarais.¹³⁹

Les Unions départementales savoyardes seront créées plus tardivement. Eloignement de Lyon ? Absence de déplacements de Jean Renaudin dans ces deux départements plus tardifs (la revue Union Sociale signale sa présence à Chambéry le 6 décembre 1950, et à Annecy le 7 décembre 1950)¹⁴⁰ ? La création de l'UDOPSS de Savoie aura lieu le 26 décembre 1950, elle sera déclarée au journal officiel le 10 avril 1951 ; l'UDOPSS de Haute-Savoie sera créée le 9 février 1951 et déclarée officiellement le 17 février 1951. Son Président est maître François Rollier, les Vices-présidents Louis Crollard et François Ritz, le Secrétaire Richard Mercier, le Trésorier Jean Faivre.¹⁴¹ Ainsi entre le 21 janvier 1948 et le 9 février 1951, trois années auront été nécessaires pour couvrir la Région Rhône-Alpes de 8 Unions départementales et de son Union Régionale.

La mise en place de ce "réseau" à mis du temps. Réticences ? manque d'aventuriers du social ? Si le poids de Paris est toujours ressenti à Lyon comme trop imposant, l'importance de cette dernière pour les capitales départementales l'est parfois tout autant. Une certaine méconnaissance des réalités locales est parfois sous-jacente dans les tensions qui se manifestent. Ainsi, comment expliquer autrement ce qui se passe en Ardèche à la fin de l'année 1951 ? En effet, en décembre 1951, il est décidé, en présence de Monsieur Jean Renaudin, le Directeur de l'UNIOPSS, la création d'une neuvième Union départementale dans la Région Rhône-Alpes.¹⁴² Lors de cette réunion à Privas, "en vue de la création de cette Union Bas-Vivarais"¹⁴³, un comité provisoire est mis en place. Il est composé des personnes suivantes : la Directrice de la maison de l'Armée du Salut, la Directrice du Centre ménager Saint-Joseph, le représentant de l'Œuvre des Vieux, le Chanoine Glandon fondateur de l'Œuvre des enfants inadaptés de Béthanie, l'Œuvre des Paralysés. Des personnalités sont présentes : le Conseiller Général André Chabanel, Maire de Laurac. A cette réunion assistaient aussi le médecin inspecteur de la Santé Monsieur Grand et

¹³⁹ Préfecture de Tournon, service associations, dossier n° 2096

¹⁴⁰ Union Sociale, n° 17, mars-avril 1951

¹⁴¹ Préfecture d'Annecy, service associations dossier n° 905, Préfecture de Chambéry, dossier 4.568

¹⁴² Union Sociale, n° 20, décembre 1951

¹⁴³ Union Sociale, n° 20, décembre 1951

l'Inspectrice départementale de la population. Jean Reynier adjoint au Maire de Privas accepte la présidence du bureau provisoire, et se charge de la mise au point des statuts.¹⁴⁴ Madame Vaganay, la Déléguée régionale, rappellera aux œuvres qu'elle est à leur disposition "pour les rencontrer quand elles le désireront pour étudier avec elles tous les problèmes qui les préoccupent et qui ne peuvent être résolus sur le plan départemental".¹⁴⁵ Cette Union créée, l'UDOPSS officiellement créée en juillet 1949 s'appelle désormais Union des Œuvres Privées Annonéennes, présidée par le docteur de Colonjon. Ici la subsidiarité fut poussée très loin, mais elle ne semble pas avoir eu de suite.

37 - Les Fondateurs : Acteurs et Institutions.

Cette action qui a conduit à la mise en place de "réseau" en Rhône-Alpes, ce sont des "aventuriers du social" qui l'ont engagé et mené à bien. Ils sont nombreux, près d'une cinquantaine, et nous retrouvons dans tous les départements les mêmes profils : industriels, banquiers, avocats, juristes, médecins, et bien sûr les œuvres elles-mêmes, dont certaines s'engagent davantage. Mais parmi tous ceux là, quelques uns vont jouer un rôle majeur.

Le Président de l'URIOPSS, Henri Paul Martin et Madame Vaganay la Déléguée régionale seront les acteurs clés de la construction du "réseau". Henri Paul Martin qui sera par ailleurs Vice-président de l'UNIOPSS, est né à Pézenas le 9 février 1899, c'est un protestant. Il sera président du Consistoire lyonnais de l'Eglise Réformée de France. Ingénieur des Arts et Métiers, il sera industriel et à ce titre investi dans les organismes professionnels et patronaux : Président de la Fédération nationale des négociants en bois d'œuvre, fondateur du Groupement Interprofessionnel Lyonnais (GIL), de 1945 à 1962 il siègera à l'Assemblée générale du CNPF ; trésorier de la Chambre de commerce de Lyon, vice-président de la Foire internationale de Lyon, administrateur des Hospices Civils de Lyon. Cette activité se double d'un engagement important dans le monde des œuvres : Président du Comité Commun pour l'hygiène de l'enfance, Président du PACT (Propagande et action contre les taudis), Président fondateur à Lyon du comité SOS. Amitié. Il jouera un rôle essentiel à l'UNIOPSS comme en Rhône-Alpes. L'organisation du premier congrès national de l'UNIOPSS à Lyon en mai 1951, consacre ce rôle. Il signera un éditorial de la revue Union Sociale en mars-avril 1949. Cet éditorial s'intitule "Au service du Pays" et se veut une éloge de la nécessaire union des œuvres : "Ceux qui hier ne vous apercevaient pas, parce que vous étiez en vrac dans les champs, voici que tout à coup ils jugent de votre

¹⁴⁴ Union Sociale, n° 20, décembre 1951

¹⁴⁵ Union Sociale, n° 20, décembre 1951

immense valeur grâce à cette construction d'ensemble".¹⁴⁶ Il représente et symbolise par son parcours ces nouvelles élites qui émergent à la Libération. Nous pouvons le ranger dans ces catégories dont parle Etienne Fouilloux : "Elites charitables ou intellectuelles, apostoliques ou spirituelles, étrangères aux organigrammes ecclésiastiques".¹⁴⁷

Madame Vaganay sera la première déléguée régionale de l'URIOPSS Rhône-Alpes ; recrutée par l'Union du Rhône au cours de l'été 1948. C'est Léon Rigot-Muller qui est à l'origine de ce recrutement. Il connaît celle-ci dans le cadre de l'Alliance Nationale pour la Vitalité Française.¹⁴⁸ Administrateur de l'UDOPSS du Rhône il est par ailleurs Président du Comité lyonnais de l'Alliance Nationale, où travaille Madame Vaganay.¹⁴⁹ Henri Paul Martin raconte à sa manière, intéressante pour l'époque, comment elle fût embauchée et la place qu'elle occupe au sein du réseau régional : "Eminence, avec beaucoup d'humilité, je vais vous raconter quelque chose. Il y a 12 ans, nous avons créé l'Union des Œuvres Privées, nous étions Madame Bonnamour, la Vice-Présidente qui est là, nous avons à choisir entre des candidats pour assurer notre secrétariat régional. Il y a des jours où l'on sent une main plus forte que la main humaine vous conduit, ce jour là entre 10 et 12 candidats, dont certains étaient très brillants, la main dont je parlais tout à l'heure, m'a conduit à choisir Madame Vaganay, que je n'avais jamais vu de ma vie avant ce jour là et dont je n'avais jamais entendu parler. Il fallait vraiment que cette main me conduise pour faire ce choix car je suis heureux de pouvoir dire ici devant vous tous, que si nous sommes arrivés à faire ce que nous avons fait et si nous sommes arrivés à être utiles comme nous sommes utiles, c'est à elle, à son dévouement total, à son dévouement qui est tel que souvent je pense que ce n'est pas un métier qu'elle fait, mais qu'elle remplit un apostolat, c'est à elle que nous le devons et je suis très heureux d'avoir l'occasion de le dire devant vous tous, la reconnaissance que personnellement je lui ai et que je voudrais que vous ayez envers elle".¹⁵⁰

Le travail qu'elle va accomplir sera considérable en effet : visite aux œuvres, rencontres avec les nombreux interlocuteurs publics, présence et animation

¹⁴⁶ Union sociale, n° 7, mars-avril 1949

¹⁴⁷ Etienne Fouilloux "Les Chrétiens entre crise et libération. Edition du seuil Paris 1997, p. 165. Poursuivant sa réflexion, Etienne Fouilloux écrit : "Le repli de certaines d'entre elles et surtout la percée d'autres dans les champs politique, social ou culturel à la Libération, constituent un secteur de recherche distinct, appelant des concours variés".

¹⁴⁸ Entretien avec Léon Rigot-Muller

¹⁴⁹ Inventaire des archives historiques de la Caisse d'Epargne. Dossier Aa-08, placement de la fortune personnelle. Dossier Aa 08-49 Alliance Nationale contre la dépopulation. Le siège de cette Alliance est 23 rue Royale à Lyon 1^{er}, puis 26 place Tolozan et à partir de 1975, 55 montée de Choulans à Lyon 5^{ème} adresse du Comité Commun dont le Docteur René Jacqueson est Vice-Président. Ce dernier sera présent de l'URIOPSS de 1988 à 1994.

¹⁵⁰ Assemblée Générale de l'URIOPSS Rhône-Alpes, le 30 avril 1960 (archives de l'URIOPSS)

départementale, travail avec l'UNIOPSS, organisation de nombreuses manifestations (journée nationale des vieillards par exemple). Dans le n° 8 d'Union Sociale, daté de mai-juin-juillet 1949 nous lisons : "Plus de 150 œuvres ont été visitées par l'active secrétaire régionale... la présence mensuelle régulière de la secrétaire régionale dans chaque Union départementale facilite ses tâches et permet de mettre l'accent sur les problèmes les plus marquants du département ou de la région". Madame Vaganay a joué un rôle clé dans la création de la deuxième vague des UDOPSS, entre 1949 et 1951.

De nombreuses associations vont jouer un rôle important : le Sauvetage de l'Enfance, l'Association Valentin Hauÿ, la Sauvegarde de l'Enfance etc. La Caisse d'Epargne de Lyon va jouer un rôle déterminant, au travers de l'action de deux de ses responsables à Lyon : Monsieur Bellemain et Monsieur Rigot-Muller. Dès son origine, le mouvement des Caisses d'Epargne, autour de personnalités telles que Benjamin Delessert, est en lien avec la bienfaisance et l'action philanthropique. L'idée de départ est bien de palier l'absence de système de protection sociale. A l'origine le projet des Caisses d'Epargne est de lutter contre la pauvreté et la misère, proche même de l'utopie autour de l'idée de résoudre la question sociale. "Dès le milieu du siècle, les militants des Caisses d'Epargne ont compris qu'elles ne pourraient pas résoudre à elles seules la question sociale dans sa globalité. Ce pari de rénovation sociale par l'épargne et d'éradication de la misère montrait ses limites. En fait, le projet avait été pensé à une époque où le prolétariat était encore mal dégagé de sa gangue de misère. Les promoteurs non seulement ne se rendaient pas compte de l'impossibilité d'épargner pour des travailleurs manuels employés dans les usines naissantes, mais encore faisaient des plus pauvres un – résidu – social d'importance marginale. Certes à la fin du siècle, les mêmes militants ne perdent pas espoir d'y attirer les ouvriers. En revanche, s'agissant des sous-pauvres, le modèle était évidemment impuissant. Dans ces conditions, localement, la Caisse d'Epargne se tourne souvent vers l'action directe en consacrant quelques moyens à des actions philanthropiques."¹⁵¹ Cette action manifeste la volonté de cette institution de participer directement au soulagement de la misère. La Caisse d'Epargne de Lyon finance de nombreuses œuvres, et place ses représentants dans les conseils d'administration de certaines de celles-ci. Monsieur Rigot-Muller est administrateur du Sauvetage de l'enfance par exemple. Avec Monsieur Bellemain il joue un rôle capital dans la création de l'UDOPSS du Rhône et de l'URIOPSS. La Caisse d'Epargne de Lyon va soutenir l'action de cette dernière, directement pendant près de 30 ans : mise à disposition gracieuse de locaux, subventions et prise en charge de dépenses diverses (Au conseil d'administration de l'URIOPSS du 21 octobre 1975, on évoque la question des locaux, car la Caisse d'Epargne "qui nous loge actuellement" s'installe à la Part Dieu. Après

¹⁵¹ André Gueslin, op. cit. p. 215

avoir rappelé que "depuis sa création l'Union Régionale bénéficie de bureaux mis gratuitement à sa disposition").

Ainsi la construction lyonnaise fût l'affaire de quelques fortes personnalités. Il y a sans doute un autre réseau qui a pu jouer un certain rôle, dans la phase de création du réseau. Il s'agit du patronat lyonnais. La place qu'occupait le Président de l'URIOPSS, Henri Paul Martin au GIL (Groupement des Industriels Lyonnais), n'a sans doute pas été sans effet.

38 - L'Organisation Régionale

Dès le mois de mars-avril 1948, dans la revue Union Sociale, l'UNIOPSS montrait l'importance de la création des Unions Régionales, leur indiquant trois plans sur lesquels, elles pourraient se manifester : Participer aux Commissions Régionales d'action sanitaire et sociale de la Sécurité Sociale et aux Commissions d'Agrément. "C'est le devoir le plus élémentaire et le plus urgent de nos Unions départementales que de se regrouper en une Union Régionale. Leur responsabilité serait lourde si elles retardaient, ne fût-ce que de quelques semaines, la mise au point puis l'action de ces Unions Régionales" ; Participer aux travaux de nos conseils nationaux : "Nous souhaitons vivement que dans un délai très bref, les représentants de chaque région apportent à nos Conseils le fruit de leurs expériences et de leurs réalisations particulières et enrichissent ainsi nos travaux ; Ils élargiront nos conceptions, les renforceront de leur point de vue particulier et de leurs connaissances des réalités propres à leur région" ; Créer des Secrétariats Régionaux "Sans le Secrétariat Permanent régional, notre action manquera de sa base essentielle, nos relais de travail seront mal ou insuffisamment assurés. Ne serions nous pas alors amenés à enfler les services nationaux ? Notre volonté n'est point en effet d'avoir une vaste administration centrale, mais bien de placer dans chaque région l'organe de travail indispensable à cette région". Serge Oberlin rappellera cette importance de l'échelon régional à la cérémonie commémorative du 18 novembre 1967 : "Les URIOPSS ont eu dès leur constitution, un rôle majeur et qui ne cesse de croître. Agissant sur un territoire correspondant à celui des régions d'action sanitaire et sociale, leurs dirigeants ont eu la possibilité d'apprécier avec objectivité la situation des œuvres dans l'ensemble constitutionnel, d'établir les liaisons nécessaires avec les pouvoirs publics, d'assurer la présence des œuvres ou de les représenter dans tous les organismes régionaux ayant à intervenir dans l'élaboration du plan d'équipement (dans les commissions d'agrément)". L'UNIOPSS explicite à travers la création des URIOPSS sa philosophie de l'action. Le vocabulaire est moderne, on parle de "constant courant d'échanges", d'influx qui se transmet dans les deux sens ; le rôle important dévolu à

l'information ("l'information est un de nos soucis majeurs"). La volonté d'une réelle subsidiarité est ici clairement énoncée.

Dans cet article, évoqué précédemment, intitulé "Importance de la création d'Unions Régionales"¹⁵² l'organisation régionale est expliquée : "La région est un échelon maître du point de vue Sécurité Sociale. Là se traite l'ensemble des problèmes d'agrément des œuvres, de remboursement de services rendus, d'octroi de prêts ou de subventions, là se détermine le plan d'action sanitaire et sociale des départements rattachés à la région". De ce constat découle une proposition : "C'est à cet effet que dans la conception même de notre structure nous avons prévu que les Unions Régionales seraient constituées essentiellement de la réunion au chef-lieu de la région des administrateurs des Unions départementales ; trois ou quatre administrateurs désignés par chacun des Conseils départementaux formeront l'essentiel du Conseil Régional". Nous l'avons vu précédemment, ce sont les Unions départementales qui ont créé l'URIOPSS. Cette dernière est ainsi l'émanation des départements. L'article 18 des statuts de l'URIOPSS, au titre III, concernant les ressources de l'Union précise que les premières ressources sont : "Les cotisations versées par les Unions départementales". Alors que les statuts des Unions départementales à l'article 17 du titre III parlent des cotisations "versées par ses membres". Il n'y a donc pas de lien direct entre les œuvres et l'URIOPSS au moment de la fondation de celle-ci.

L'article 2 des statuts de l'URIOPSS précise dans son dernier paragraphe "Les Unions Départementales conserveront leur caractère juridique propre et leur complète autonomie ; il en sera de même pour les œuvres sanitaires et sociales dans le sein des Unions départementales".

Les statuts confirment par ailleurs cette volonté de complète autonomie sur laquelle insiste tant l'UNIOPSS dans les premiers numéros de la revue Union Sociale. L'article 8 conforte le principe d'organisation "L'Union est administrée par un conseil composé au moins d'autant de membres qu'elle groupe d'Unions Départementales et de 15 membres au plus". L'article 21 précise : "L'assemblée générale se compose des Unions Départementales énumérées à l'article 1. Chaque Union départementale membre peut déléguer deux représentants à l'assemblée générale". Dans ce même article il est écrit dans le dernier paragraphe : "Le conseil pourra modifier le nombre de voix ainsi accordées, si la variation de l'importance et de l'activité réelle d'un membre le comporte". On suggère ici, la possibilité de modifier le poids réel d'une Union départementale au sein de l'Union Régionale, et cela en fonction de l'activité réelle de l'Union départementale. L'activité rejoint ici le nombre des adhérents des Unions Départementales. C'était une méthode indirecte pour donner au sein de l'Union

¹⁵² Union Sociale, n° 2, mars-avril 1948

Régionale, une certaine place aux œuvres elles mêmes. Les statuts de l'URIOPSS Rhône-Alpes déposés en préfecture le 1^{er} décembre 1948 comportent 26 articles. Il n'est fait aucunement référence à l'UNIOPSS. Le lien déterminant, à la création de l'Union, est situé entre les Unions départementales et l'Union Nationale. C'est le lien central et unique, sur le plan juridique. Dans les statuts de l'Union départementale il existe un titre VI intitulé "rapports avec l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales". L'article 26 dit ceci :

"L'Union départementale devient sur sa demande ou sur invitation du Conseil d'Administration de l'UNIOPSS membre de cet organisme..." plus loin il est écrit dans le même article : "L'Union départementale paiera à l'UNIOPSS une cotisation annuelle..." et à l'article 27 il est précisé "l'Union départementale désignera deux représentants qui assisteront aux assemblées générales de l'UNIOPSS". Ainsi à la création de l'URIOPSS Rhône-Alpes, le réseau mis en place consacre une organisation originale, mais pas sans ambiguïtés. Il n'y a pas de lien juridique entre celle-ci et les œuvres ; Elle doit en passer par la "médiation" des Unions départementales. Henri-Paul Martin, proposant une réflexion sur la vie et l'organisation d'une Union Régionale, écrit en février 1950, un article dans la revue Union Sociale : " Nos Unions, à tous les échelons, sont un pont jeté entre les œuvres privées d'une part et les organisations publiques ou semi-publiques d'autre part. Les Unions régionales sont, quant à elles, des ponts jetés entre les Unions départementales d'une part et les autorités régionales de Sécurité Sociale, des Pouvoirs publics et des diverses commissions régionales d'autre part. il faut que ce pont puisse servir. Pour cela il est nécessaire qu'il soit assuré sur deux bases solides. L'un des piliers est constitué par les Unions départementales. Il faut que les Unions départementales soient elles-mêmes bien organisées, avec une solide structure pour que l'Union régionale puisse s'appuyer sur elles. En effet l'Union régionale ne peut pas exister si les Unions départementales qui la composent n'ont pas une vie active. Réciproquement les Unions départementales ne pourront efficacement venir en aide aux œuvres que s'il existe au-dessus d'elles et, entre elles et les Pouvoirs publics, une Union régionale elle-même capable de rendre service."¹⁵³ Cet article confirme à l'évidence ce que nous évoquions précédemment. Henri-Paul Martin parle ensuite du travail important qu'effectue l'Union régionale et la déléguée régionale. Et il conclut : "Mais tout cela présuppose quelques moyens financiers. C'est alors que nous nous retournons vers les présidents des Unions départementales ; qu'ils pensent que les Unions régionales qui leur sont indispensables pour avoir une action efficaces ne peuvent vivre que des cotisations que les Unions départementales lui enverront. Si les Unions régionales ne peuvent vivre activement, si elles sont inexistantes ou si elles

¹⁵³ Union Sociale, n° 11, février 1950

n'existent que sur le papier, s'il n'y a pas de président, s'il n'y a pas de secrétariat ou si le président ne s'en occupe que quand il aura le temps, nous n'obtiendrons jamais l'audience des Pouvoirs Publics. Du côté régional l'on n'obtiendra jamais que les dossiers des œuvres soient défendus ni même établis. Par conséquent, les cotisations versées par les œuvres et reversées pour une large part à la région seront en dernière analyse un excellent placement." Ce sont les Unions départementales qui collectent les cotisations et en reversent une large part à l'Union régionale. Les finances viennent ici corroborer l'organisation juridique. L'histoire à venir engagera des évolutions importantes sur ce sujet.

39 - 1951 : Premier congrès de l'UNIOPSS à Lyon

"Ce n'est pas sans raison que nous avons pensé, Monsieur Renaudin et moi, qu'il était tout à fait judicieux de choisir pour notre premier congrès national la région Lyonnaise ; d'abord parce que c'est la ville de Lyon, cette antique capitale des Gaules et par conséquent, cherchant une décentralisation, il était absolument normal de nous tourner vers la prestigieuse cité que constitue le Lugdunum ancien. Mais c'est aussi parce que nous avons ici, à la tête de notre Union régionale un homme qui est beaucoup trop modeste, qui est là, dans un coin, qui ne dit rien, mais qui agit"¹⁵⁴. C'est Serge Oberlin qui parle, en conclusion de l'Assemblée générale de l'Union Nationale organisée pendant le congrès. Ainsi, choisir de réunir son premier congrès national à Lyon, est en tout point symbolique pour l'UNIOPSS, en même temps qu'une reconnaissance du rôle majeur joué par Lyon et l'URIOPSS Rhône-Alpes. Son président est un des membres les plus actifs du réseau. Symbolique en effet du principe de subsidiarité (Serge Oberlin parle de décentralisation) cher aux fondateurs de l'UNIOPSS et mis en pratique.

Ce Congrès se déroulera les 24, 25, 26 et 27 mai 1951, dans trois lieux différents de la ville : travail des huit commissions (enfance inadaptée, orphelinats, vacances, enseignement ménager familial, travailleuses familiales, soins, coordinations des services sociaux) à la chambre de commerce de Lyon place de la bourse ; la séance inaugurale à la salle Rameau et la séance plénière de clôture au théâtre des Célestins. Ce premier congrès est placé "Sous le signe de l'efficacité sociale"¹⁵⁵. Le 18 mai 1951, à Lyon, Jean Renaudin donne une conférence de presse dans les locaux de la Caisse d'Epargne "toujours bienveillante aux œuvres" écrit le journaliste de l'Echo Liberté¹⁵⁶. Il est entouré

¹⁵⁴ Union Sociale, n° 18, mai-juin-juillet 1951

¹⁵⁵ Union Sociale, n° 18. Jean Renaudin signe un éditorial intitulé : "Efficacité sociale". Il rappelle : "Il n'entrait pas dans nos intentions d'en faire un congrès de revendications, pas plus que nous ne voulions le placer sous le signe de la technique pure. Là est notre rôle"

¹⁵⁶ L'Echo Liberté, 19 mai 1951

d'Henri Paul Martin, de Madame Vaganay et du Président Bellemain (Directeur de la Caisse d'Épargne et membre du conseil de l'Union). Au cours de cette conférence de presse il évoque le rôle de l'UNIOPSS et l'importance de ce Premier Congrès. Il insiste sur le fait que désormais "les pouvoirs publics le considèrent comme parfaitement représentatif de la masse des œuvres"¹⁵⁷. Il évoque l'UNIOPSS comme un "Pont jeté entre les œuvres privées et les pouvoirs publics, un pont entre les misères et ceux qui veulent les guérir". De cette conférence de presse, le journaliste retient cette phrase du Directeur de l'UNIOPSS : " S'ils sont divisés sur le terrain politique, les Français ne peuvent l'être sur le plan de l'action sanitaire et sociale"¹⁵⁸. Allusion à la campagne électorale sans doute, car le 17 juin 1951 ont lieu les élections de la seconde législature de la IV^{ème} République. Mais certainement davantage l'expression du social non pas a-politique, mais supra-politique, au-dessus ou peut être au-delà. Le Journal du Soir titre sur la représentativité : "L'UNIOPSS qui regroupe la masse des œuvres privées sanitaires et sociales tiendra jeudi à Lyon son premier congrès"¹⁵⁹.

La représentativité est un enjeu majeur de l'Union depuis sa création, le congrès insiste sur ce point. Pendant toute la durée du congrès, de déroule à la Chambre de commerce une exposition du CEVOS (Comité d'Entente pour la Vente par les Œuvres Sociales). Ce comité à été créé en septembre 1949, à l'initiative de Jean Renaudin. "Il invitait les différentes associations qui se préoccupaient de la question du travail à domicile des déshérités physiques ou sociaux, à se réunir dans ses bureaux pour étudier avec lui les moyens d'organiser rationnellement la vente des travaux effectués par leurs ressortissants"¹⁶⁰. Son but sera d'apporter à ses adhérents une aide efficace pour la vente des produits fabriqués par leurs ressortissants.

Le soir du 24 mai, a lieu la séance inaugurale : "Devant un parterre composé de cornettes blanches auprès desquelles voisines des uniformes des soldats de l'Armée du Salut et les tenues plus courantes des 250 délégués régionaux représentants les œuvres privées de France"¹⁶¹. Trois conférenciers vont intervenir lors de cette séance : Joseph Folliet secrétaire général des Semaines Sociales, responsable de la Chronique Sociale, le Pasteur Eberhart Vice président de l'Eglise Réformée de France (un des fondateurs de l'UDOPSS du Rhône), et Jules Julien ancien ministre du commerce, député du Rhône, proche

¹⁵⁷ L'Echo Liberté, 19 mai 1951

¹⁵⁸ L'Echo Liberté, 19 mai 1951

¹⁵⁹ Le Journal du soir, 21 mai 1951. Le journaliste de l'Echo Liberté évoque : "UNIOPSS groupant 12.000 œuvres privées sanitaires et sociales" (19 mai 1951)

¹⁶⁰ Union Sociale, n° 11, janvier/février 1950

¹⁶¹ Le Progrès, 25 mai 1951

d'Edouard Hériot et président de l'Œuvre des enfants à la montagne et à la mer. Le thème de la liberté en sera un des plus important et retenu par la presse : "L'œuvre privée doit subsister. Sa mission est essentiellement d'amour et d'esprit, elle seule sauvegarde le choix, ce dernier vestige de la liberté"¹⁶². Jules Julien reviendra lui aussi sur ce thème : "Les œuvres privées qui ménagent la liberté, répondent au goût de l'homme et c'est pourquoi à l'UNIOPSS on est unanimement d'accord sur ce principe".¹⁶³ Serge Oberlin l'avait déjà évoqué lors de l'assemblée générale : "Il faut absolument que chaque œuvre conserve sa personnalité, son orientation, son âme, son esprit, sans se fondre dans cette uniformité qu'une nationalisation aurait provoquée, nationalisation contre laquelle nous avons lutté".¹⁶⁴ A Joseph Folliet reviendra de traiter de la justice et de la charité : "Le propre de la justice est de rendre à chacun son dû ; le propre de la charité est de donner ce qui n'est pas dû".

Il insista lui aussi sur le thème de la liberté : "Pour être active, la charité a besoin d'un minimum de liberté". Le Progrès titrera le 25 mai 1951 sur une phrase forte de Joseph Folliet : "Les Oeuvres privées corps francs de la justice sociale". Le 27 mai se déroule la dernière séance, sous la présidence de Serge Oberlin, au théâtre des Célestins. Le Progrès évoque les nombreuses personnalités : Mademoiselle Magnin, adjointe représentant le Maire de Lyon, le représentant du Gouverneur, Monsieur Arnion directeur du ministère de la population représentant le Préfet, Monseigneur Gerlier, ainsi que les représentants des autres cultes. "Monsieur Trainquart venu spécialement de Paris, représentant Monsieur Laroque Directeur général de la Sécurité Sociale, ainsi que Monsieur Lebel Directeur de l'Union Nationale des caisses d'Allocations Familiales".¹⁶⁵ Il y a aussi le Professeur Lafond, président de l'Union Nationale des Associations Régionales de Sauvegarde de l'Enfance et le Président de l'Union Nationale des Associations Familiales, Monseigneur Rhodain, Secrétaire Général du Secours Catholique, Monsieur martin, Président de l'URIOPSS et Monsieur Cuzin, Vice président de la Caisse régionale de Sécurité Sociale. Présentant cette séance, le Progrès titre : "Le congrès national de l'UNIOPSS, a mis en évidence la responsabilité des œuvres privées et leur caractère humanitaire".¹⁶⁶ Cette séance est vue sous un autre angle par l'Echo Liberté qui parle surtout des personnalités locales : Monsieur Bellemain, Monsieur Jomain président du Secours Catholique, Emmanuel Gounot.¹⁶⁷ Jean Renaudin donnera le ton : "Ce congrès a surtout permis aux représentants des œuvres diverses rassemblées à Lyon de

¹⁶² Pasteur Eberhardt, le Progrès, 25 mai 1951

¹⁶³ Le Progrès, 25 mai 1951

¹⁶⁴ Union Sociale, n° 18, mai/juin/juillet 1951

¹⁶⁵ Le Progrès, 28 mai 1951

¹⁶⁶ Le Progrès, 28 mai 1951

¹⁶⁷ L'Echo Liberté, 29 mai 1951

repenser leurs problèmes. Les unes sont plus avancées dans le domaine social, d'autres suivent plus lentement. Les unes et les autres ont donc intérêt à échanger les résultats de leurs expériences afin d'obtenir une plus grande efficacité dans le travail social entrepris. Les conclusions de ce congrès ne présentent pas actuellement un caractère revendicatif. Nos travaux ont eu pour résultat essentiel, une prise de conscience de chacun vis à vis des responsabilités d'ordre moral et matériel qui lui incombe".¹⁶⁸ L'Echo Liberté du 25 mai avait déjà mis en évidence certains des thèmes du congrès : "Il ne s'agit nullement d'un congrès revendicatif mais bien plutôt d'une session d'étude, au cours de laquelle tous les organismes cherchent de quelle façon accroître leur efficacité". Jean Renaudin réaffirme quelques uns des enjeux de ce premier congrès : "Nous avons voulu que les œuvres effectuent à la faveur de ce congrès un retour à leurs sources, à leur vérité... le congrès de Lyon a montré que désormais elle était comprise et admise à peu près unanimement.." en parlant de l'Union Nationale. Quant aux Œuvres "Une de leurs tâches est de tenir sans cesse en éveil l'attention des pouvoirs publics".¹⁶⁹ Serge Oberlin remerciera les personnalités qui, grâce à leur concours permettent à l'Union Nationale et aux Œuvres privées de poursuivre en toute liberté une action sociale indispensable

¹⁶⁸ Le Progrès, 28 mai 1951

¹⁶⁹ L'Echo Liberté, 29 mai 1951

**QUATRIEME PARTIE :LA REVUE UNION SOCIALE,
1948-1951, ELEMENTS D'UN DISCOURS**

Je ne pense pas que la situation politique ait jamais eu d'influence sur la coopération de l'UNIOPSS et des URIOPSS avec les administrations publiques que leur action concerne. La couleur du gouvernement nous a toujours été collectivement indifférente dans la maison."¹⁷⁰ Ainsi s'exprimait François Bloch-Lainé qui fût président de l'UNIOPSS de 1981 à 1992 et qui avait été déjà pressenti pour succéder à Serge Oberlin Président fondateur de l'UNIOPSS décédé en 1973. Il avait quitté la présidence en janvier 1968.

Cette mise à distance du politique par l'UNIOPSS et les URIOPSS, apparaît assez paradoxale quand on sait que certains n'hésitent pas à appeler cette institution : "le ministère privé des Affaires Sociales".¹⁷¹ Celle-ci va jouer un rôle essentiel dans le développement, la modernisation et l'organisation du secteur sanitaire et social. Ce rôle s'épanouira dans le schéma du "social-concerté".¹⁷² La dominante sur le temps long sera la modernisation, le perfectionnement des méthodes et l'adaptation. Mais il est essentiel de mettre en évidence, ce qui au départ fût un véritable projet de société, une vision fondamentalement politique du vivre ensemble. Ce qui frappe à la lecture d'Union Sociale c'est la cohérence et la force du projet. Il va s'incarner dans une certaine vision de la société , une certaine conception du vivre ensemble, qui prend sa source évidemment dans la culture des Fondateurs. La mise à distance du politique, au sens partisan du terme, n'empêchera pas les mises au point nécessaires. Rares sont les allusions à l'actualité politique du moment, cela se remarque. Ici ou là perceront parfois des inquiétudes ou des préoccupations. Dans le numéro 4 d'Union Sociale daté de septembre-octobre 1948, Jean Renaudin, signe un éditorial intitulé "Essence de la Noblesse" : "Au seuil d'une nouvelle année de travail, face à toutes les difficultés que traverse le monde et au trouble inquiétant qui s'empare de la France, face aussi à nos humbles responsabilités, il nous faut nous dégager des angoisses quotidiennes, revenir à l'essentiel, retrouver un jugement sain" ; il évoque plus loin "Les bouleversements extérieurs et intérieurs dont on nous abreuve...". En cet automne 1948, sur fond de Guerre Froide, de Blocus de Berlin, la situation en France est "insurrectionnelle". Le 9 octobre 1948, le Président du Conseil Henri Queuille dénonce "le caractère insurrectionnel des grèves". Il rappelle des réservistes et la troupe interviendra. Le fait est rare pour qu'il soit souligné. D'ailleurs, les fondateurs qui s'expriment dans Union Sociale n'auront jamais de mots assez durs pour la politique qui divise.

¹⁷⁰ Union sociale, n° 107, septembre 1997

¹⁷¹ Maurice Parodi, Revue de l'Economie Sociale, janvier 1986

¹⁷² Michel Tachon : Structures et équipements d'une politique sociale de l'enfance inadaptée, ou le social concerté. Doctorat de 3^{ème} cycle, Paris 1985

41 - "Destin de la liberté"¹⁷³

Le Projet, comme la raison d'être de l'UNIOPSS, est fondamentalement politique. Il s'agit de défendre la place des œuvres dans la politique sanitaire et sociale du pays. Cela au moment où se met en place une politique de grande amplitude avec la Sécurité Sociale et dans le cadre d'une politique étatique et de socialisation des prises en charge. Ceci explique la nécessité pour l'institution de rassembler l'ensemble du monde des œuvres et ses regroupements, d'où l'enjeu de l'interfédéralisme. Il fallait travailler sur un corpus de valeurs au dénominateur commun le plus large, en même temps que le plus essentiel. C'est la bataille de la liberté des œuvres, certes, mais au delà, de la liberté de tous, que va conduire l'Union et dont le thème occupe une place importante dans les premiers numéros de la Revue. Le contexte de l'époque explique, que certains moments le ton soit à la dramatisation. Charles Blondel signe un éditorial "Destin de la liberté". Il s'agit de formuler ce principe de liberté, de le reformuler dans un contexte nouveau et accepté : "Les anciennes formes de liberté sont dépassées tant par les nécessités économiques et sociales que par le droit." Mais il y a un risque, une menace qui pèse sur la liberté des œuvres privées : "Certains ont conçu un plan géométrique et abstrait au sein duquel jouerait une merveilleuse rationalisation. Les assurés n'auraient plus qu'à passer à des guichets et à toucher des prestations ; les soins seraient dispensés en série, mécaniquement ; ils seraient au sens précis du terme - distribués - à la manière des appareils de gare. La famille serait déchargée du souci d'enfants qui seraient effectivement pris en charge dans tous les cas sociaux par les caisses. Un tel système d'assurance aboutirait à la prise en charge non seulement des risques mais des personnes et des familles aux décisions et à la liberté desquelles un appareil administratif se substituerait quasi intégralement. L'existence d'œuvres sanitaires et privées créées, gérées et administrées librement n'est plus concevable dans une telle perspective". C'est la rationalisation technicienne qui pointe ici comme danger ; la défense des libertés s'accompagne d'une critique des sociétés bureaucratiques, du machinisme, d'une critique de la société industrielle comme lieu de la normalisation bureaucratique : "Les administrations les plus impersonnelles et de plus en plus monstrueuses et envahissantes sont la forme la plus fautive de la civilisation"¹⁷⁴. Dès le premier

¹⁷³ Titre de l'éditorial du n° 2 d'Union Sociale, mars/avril 1948 et signé Charles Blondel, Conseiller d'Etat

¹⁷⁴ Union Sociale N°17 novembre 1951, Jean Renaudin : La pause créatrice. Au congrès de Lille en juin 1952, Jean Rivéro, juriste à la faculté de droit de Poitiers, et administrateur de l'UDOPSS de la Vienne expose en conférence de clôture, ce que la Revue Union Sociale appelle un "résumé clair et juste de toute la doctrine de l'UNIOPSS" ; L'exposé est intitulé : Les œuvres privées et la liberté. Il dit ceci : "Les techniciens sont des gens nécessaires, mais ce sont des gens redoutables. Les techniciens de la machine, les techniciens de l'organisation, voir même de la science, tous ont le souci du meilleur rendement, de la machine la mieux agencée, de l'organisation la plus parfaite. Qui leur en ferait grief ? C'est leur rôle. Mais combien il est tentant de s'attacher à la machine pour elle-même, de se complaire à la perfection des mécanismes bien montés, à l'agencement judicieux du fichier et, là encore, de prendre pour fin ce qui n'est que moyen au service d'une fin plus haute."

numéro de la revue on pouvait lire cette mise en garde : "L'action sanitaire et sociale est aujourd'hui comprise, parfois même dans le domaine privé, comme une action que doit prendre l'homme du berceau à la tombe, sans plus lui laisser aucun choix, aucune liberté, aucune responsabilité dans tous les risques ou les besoins que la vie apporte. L'homme est devenu cet objet impersonnel dont on voudrait s'occuper malgré lui, l'obliger à naître, à se soigner, à vivre et à mourir selon telle formule standard. Nous sommes au siècle de la maison en série, des soins en série". Jean Renaudin, en novembre 1948, prend prétexte de la sortie du livre de Virgil Georghiu pour signer un éditorial "La vingt-cinquième heure" : "Bureaucratie, administration et aussi machinisme ! l'homme est désormais sacrifié à la machine, de plus il est méprisé parce qu'il n'est lui, qu'une machine de second ordre"¹⁷⁵. Et Jean Renaudin de citer Georghiu : "La civilisation dans sa dernière phase de progrès ne prend plus conscience de l'individu et rien ne nous laisse espérer qu'elle ne le fasse jamais". Quant à Charles Blondel il se fait plus précis en même temps que virulent : "D'autres poursuivent peut être des buts moins avouables, au moyen d'une épuration politique ou confessionnelle qui tendrait à des fins fort différentes de la simple couverture des risques. Dans l'hypothèse d'une main mise, la Sécurité Sociale manquerait en effet son but et au lieu d'être un instrument de paix et de bien être, elle deviendrait bientôt un moyen de guerre sociale et civile".¹⁷⁶ Les mots sont durs, les temps l'exigent. Jean Renaudin parle d'une administration qui "tente de mouler toutes les consciences et tous les vouloirs dans un même creuset"¹⁷⁷. L'UNIOPSS refuse une "Société d'insectes" pour reprendre l'éditorial de mai-juin-juillet 1949, du numéro 8 d'Union Sociale. Cette défense de la liberté s'appuie sur la nécessité, selon Charles Blondel d'une Sécurité Sociale faisant appel à toutes les bonnes volontés, à toutes les familles spirituelles, au concours de tous, quelque soit leur appartenance politique ou confessionnelle(en caractères gras dans le texte). : "Elle ne peut donc exclure personne. or ce concours ne sera apporté que si chacun bénéficie du minimum de liberté qui assure le respect des croyances".¹⁷⁸ Mais cet enjeu pour l'avenir des œuvres est étendu à un enjeu plus vaste : "La liberté des œuvres sanitaires et sociales n'est qu'un aspect du problème général de la liberté dans le monde. Il se pose non plus comme autre fois en dehors de vastes organismes, mais à l'intérieur de ceux-ci"¹⁷⁹. Pour l'Union une coordination et un contrôle s'imposent, mais dans le respect des libertés légitimes et nécessaires. L'UNIOPSS creuse son sillon dans l'axe de ce que l'on appelle alors la troisième voie.

¹⁷⁵ Jean Renaudin : "La Vingt-cinquième heure", Union sociale, n° 10, novembre/décembre 1949

¹⁷⁶ Charles Blondel : "Destins de la Liberté", Union sociale n° 2, mars/avril 1948

¹⁷⁷ Jean Renaudin, Union Sociale n° 6, janvier/février 1949

¹⁷⁸ Charles Blondel, Union sociale n° 2, mars/avril 1948

¹⁷⁹ Charles Blondel, Union sociale, n° 2, mars/avril 1948

Jean Rivero élargit cette réflexion en reprenant les propos de Charles Blondel. Il parle du "mot prestigieux et équivoque de liberté". "Ce qui nous justifie, c'est notre mission sans doute, mais c'est plus profondément encore à mes yeux cette liberté qui est la loi de notre action... Dans ce débat entre l'homme et la technique qui est au cœur de notre temps, il nous appartient par vocation, d'être du côté de l'homme". Le débat est resitué dans un enjeu plus politique. Jean Rivéro est clair : "Ai-je besoin d'évoquer devant vous les menaces qui de toutes parts pèsent aujourd'hui sur la liberté de l'homme ? La bataille de la liberté qui est celle de notre temps... la liberté des œuvres ne peut survivre seule. Elle est une pièce dans le monde de la liberté et sa sauvegarde exige le salut des autres libertés"¹⁸⁰. L'UNIOPSS affirme un libéralisme au sens plein et noble du terme. Il est politique, il renvoie à la responsabilité personnelle et à l'effort créateur de chacun. Au nom de la misère, l'Union conteste le libéralisme économique, affirme Jean Rivéro. Le libéralisme de l'UNIOPSS n'est pas économique.

42 - L' indispensable Union

Au 2^{ème} congrès de l'UNIOPSS, à Lille, du 4 au 8 juin 1952, Monsieur Jean Rivero juriste à la Faculté de Droit de Poitiers et, à l'époque, administrateur de l'UDOPSS de la Vienne, rappelle lors de la conférence de clôture : "Notre Union trouve précisément sa raison d'être dans ce besoin qui s'est emparé de vous : rompre votre solitude, sortir de l'ignorance où nous étions les uns des autres, dépasser peut être ces rivalités mesquines qui, parfois, dressent d'une façon plus ou moins avouée œuvre contre œuvre"¹⁸¹. Il réaffirme que " les individualismes ne sont que la caricature de la liberté" et pointe les risques de division et de moindre efficacité. La nécessité de l'Union fût , bien sûr, le thème central de la création de l'UNIOPSS. La revue créée à l'initiative de Jean Renaudin s'appelle Union Sociale. "Nés sous le vocable de l'Union" appelle un encadré du premier numéro. Cette nécessité de l'Union sera d'autant plus déterminante qu'il y a une véritable menace, qui pèse sur l'avenir des œuvres . et l'UNIOPSS, doit véritablement s'imposer aux œuvres soucieuses de leur autonomie, et aux groupements qui existent jaloux de leurs prérogatives. Dès le premier numéro de la revue, Jean Renaudin écrit un article intitulé "Notre raison d'être", d'où est tiré l'encadré cité précédemment. "Se prêter à l'Union, ce n'est ni s'abaisser, ni s'amoindrir, ni perdre sa personnalité. Bien au contraire, ceux qui consentent à l'union sont ceux qui sentent leur personnalité assez forte pour n'en rien perdre au contact d'autrui, ceux qui ont une vision assez claire et large des choses pour faire profiter chacun des bienfaits de leur solidarité". C'est sous ce vocable que nous faisons nos premiers pas dans la vie sociale française et que

¹⁸⁰ Congrès de Lille, juin 1952, Union Sociale, n° 23, mai/juin/juillet 1952

¹⁸¹ Congrès de Lille, juin 1952, Union Sociale, n° 23, mai/juin/juillet 1952

nous entendons, jour après jour, la poursuivre , poursuit le Directeur de l'UNIOPSS. C'est l'Union de tous qui est souhaitée, grâce à son caractère apolitique et pluriconfessionnel, l'Union la plus large possible est proposée : "Ainsi donc, qu'il ne soit pas dit de nous que nous appartenons à telle ou telle tendance ; nous convions toutes les tendances à unir leurs efforts aux nôtres. Dans une complète indépendance d'esprit et fort d'une volonté uniquement tendue vers un but sanitaire et social qui nous est proposé, nous bâtirons nos Unions dans le respect de la liberté de chacun, mais dans l'ordre accepté par tous"¹⁸². L'enjeu est bien de dépasser les clans, les chapelles, les divisions " pour participer avec tous au grand acte de solidarité fraternelle" ; de faire tous ensemble "quelques soient leurs appartenances politiques, confessionnelles ou techniques" l'action sanitaire et sociale du pays. Henri-Paul Martin signe l'éditorial du numéro 7 de la revue : "Au service du pays", il écrit : "Sans doute en vrac dans notre champ de France, les œuvres n'ont-elles rien à se reprocher ; sans doute ne portent elles aucune atteinte à celles qui travaillent et s'accomplissent non loin d'elles. Mais il leur faut avoir chaque jour davantage la perception de ce à quoi elles risquent de manquer envers d'autres, en ne participant pas à cette construction harmonieuse qui donnera un sens plus complet à leur action". Il s'agit de créer les harmonies nécessaires.

L'UNIOPSS propose l'Union aux œuvres pour deux raisons : le contexte nouveau et la nécessité de défendre leur "caractère propre" : "C'est à la disposition de ce réseau que se met l'UNIOPSS, à la disposition de toutes les œuvres privées, afin que ces œuvres passent du plan de la charité sur le plan de la solidarité, sans rien perdre de leur personnalité, de leur originalité, de leur autonomie. A une époque d'unification et de généralisation on pourrait craindre en effet de voir sombrer sous l'uniformité, les caractéristiques si diverses et si attachantes des milliers d'œuvres existantes"¹⁸³. Parfois la revue insiste sur le rôle de coordination. La coordination ne signifie ni fusion, ni confusion, elle est gage de force¹⁸⁴. L'Union permettra une meilleure coordination de tous les acteurs, en même temps que la préservation de la diversité et de l'autonomie des œuvres : "Ce serait une grave erreur préjudiciable à l'action sanitaire et sociale du pays, que de vouloir fondre dans un même moule, confondu dans un même appareil administratif plus ou moins rigide et froid, l'ensemble de cette diversité..."¹⁸⁵. "S'entraider n'est pas s'abaisser, ni se diminuer, c'est accroître son propre rayonnement et par surcroît aider autrui"¹⁸⁶. Toute l'insistance de la revue sur les enjeux de l'Union conforte l'idée de réticences importantes du

¹⁸² Jean Renaudin, Union Sociale, n° 1, janvier/février 1948

¹⁸³ Union Sociale, n° 6, janvier/février 1949

¹⁸⁴ Union sociale, n° 21 janvier/février 1948, éditorial de Serge Oberlin

¹⁸⁵ Union sociale, n° 2, mars/avril 1948

¹⁸⁶ Union sociale, n° 2, mars/avril 1948

monde des œuvres qui répugne encore à franchir le pas. Réfléchissant à la notion d'adhésion, dans un article intitulé "Responsabilités", Jean Renaudin écrit : "Nous mesurons dès lors ce sens de notre adhésion, le pourquoi de notre présence et nous ne rejetons plus sur les autres les responsabilités. Nous les prenons nous mêmes avec l'ensemble de la communauté. Celle-ci est faite de chacune de nos forces juxtaposées dans l'Union de nos pensées confrontées, sans être confondues, de nos résolutions, de nos actions ajoutées les unes aux autres et non mélangées en une masse informe. Chacun reste soi mais participe au devenir de tous" (Union Sociale n° 2). Il engage les œuvres à une adhésion de travail et pas seulement de principe. L'Union indispensable devient alors communauté nécessaire : "Nous avons chacun à prendre notre place, non comme le colis inerte placé par hasard sur le pont du navire, mais comme un membre de l'équipage... Membre d'une communauté signifie élément constitutif, donc rouage responsable vivant et moteur. Sans cette notion de participation effective, sans son acceptation consciente, il n'y a plus de véritable communauté possible, point de famille, point d'équipage, pas de patrie, point d'entreprise". Ce thème de la communauté, d'une quête de solution par la communauté, rejoint ici l'axe de la troisième voie ; il est un des thèmes majeurs des Semaines Sociales. Cette Union souhaitable, qui exige une adhésion de travail, oblige les œuvres à une certaine attitude : "Aux œuvres adhérentes de nos Unions, nous demanderons qu'elles prennent à cœur de nous informer de leurs besoins et de leurs possibilités, afin qu'étayant notre action sur la leur, nous puissions comprendre leurs problèmes et les présenter devant ces commissions sans risque d'erreur et dans un esprit objectif aboutissant à l'efficacité... Nos Unions ne sauraient leur rendre des services malgré elles ; en leur demandant ce travail en commun, elles n'entendent imposer aux œuvres aucune perte d'autonomie, mais elles veulent seulement aboutir à des réalisations meilleures parce que mieux coordonnées"¹⁸⁷. Le texte va plus loin et évoque le manque de discipline qui serait préjudiciable à leurs intérêts. Respect de l'autonomie des œuvres bien sûr, mais exigence de l'Union. cette dynamique voulue s'appuie sur "une profonde connaissance réciproque, une compréhension sans cesse en éveil, une coopération confiante, appuyée sur une solide information"¹⁸⁸. De là pour l'UNIOPSS : "Le sens de toute coordination qui unit sans diriger, qui veille à ce qu'il n'y ait point de manque, en orientant plus judicieusement les efforts grâce à une connaissance mieux assurée de ce qui existe ou de ce qui fait encore défaut"¹⁸⁹. L'enjeu de l'Union est politique. Il s'agit de mieux représenter les œuvres et de défendre leur place dans le champ sanitaire et social : "Que par leur

¹⁸⁷ Union Sociale, n° 2, mars/avril 1948

¹⁸⁸ Union sociale, n° 2, mars/avril 1948 (l'information devient rapidement centrale dans l'action de l'UNIOPSS et la construction du réseau. Dès ce numéro 2 de la revue, sur 20 pages 15 sont des pages d'information technique à destination des œuvres)

¹⁸⁹ Union Sociale, n° 6

Union elles nous donnent force et autorité pour parler en leur nom"¹⁹⁰. Car l'objet, le but principal de l'Union est de représenter nos adhérents et de défendre leurs intérêts". On sous-estime l'impact de la création de la Sécurité Sociale dans le monde des œuvres semble t il. Jean Rivéro évoque ce moment : "Oui les œuvres avaient peur". Elles avaient peur d'être petit à petit réduites par la Sécurité Sociale dont elles percevaient mal les finalités et la raison d'être d'une part et d'autre part les raisons qu'elles avaient de collaborer avec elle"¹⁹¹. Il y a pour l'UNIOPSS un enjeu de remobilisation des œuvres dans le contexte difficile qu'elles vivent : "Nous rappelons aux œuvres le devoir impérieux qui est le leur de surmonter les difficultés, même si celles-ci leur apparaissent presque insurmontables. Nos Unions vivent, maintenant à travers presque tout le territoire. Elles sont prêtes à aider les œuvres ... que celles-ci voient dans les quelques réalisations que nous leur présentons ci-après, un motif d'espérance. Il nous arrive d'apprendre que bien des œuvres ne sachant comment trouver des ressources préfèrent se démettre"¹⁹². et de rappeler aux œuvres leur mission et le risque qu'elles trahissent la volonté de ceux qui les avaient créées. L'Union vise donc à protéger les œuvres et à les engager à davantage d'efficacité. Les temps exigent la modernisation, afin de mieux affirmer la complémentarité avec le secteur public et semi-public. En un mot l'Etat ne peut rien faire sans les œuvres. "Ce plan d'action nécessite pour sa réalisation des organismes et des établissements nombreux et divers. Et comme il ne saurait être question d'innover en tout, l'immense réseau de bienfaisance et d'entraide existant en France est indispensable à l'action que veut promouvoir la Sécurité Sociale"¹⁹³. Cet éditorial donne le ton, l'œuvre privée, depuis les temps les plus anciens fût la vraie, l'unique Sécurité Sociale. "Elles ne sont pas nées d'un plan préconçu, mais ont jailli spontanément, sous les aspects les plus divers, sans lien, sans contact entre elles, sans harmonisation ; cette création continue, entreprise depuis des siècles, à peu à peu couvert la France d'un vaste réseau de bienfaisance ; c'est en effet à la charité qu'a été due cette floraison"¹⁹⁴. L'UNIOPSS propose l'Union, mais démontre que celle-ci n'a d'intérêt que si le secteur se modernise, c'est l'un des enjeux de la coopération avec les organismes de Sécurité Sociale. "Mais au risque de paraître rudes aux œuvres privées, nous ne pouvons cesser de leur rappeler que la permanence de leur existence est inscrite dans le sérieux de leurs techniques, dans leur éveil aux problèmes nouveaux qui se posent tant pour le choix de leur personnel que pour l'application à celui-ci des lois sociales en vigueur, dans la mise au point de leur comptabilité et de leur administration. **A leur dévouement inlassable, doit s'ajouter le perfectionnement des**

¹⁹⁰ Union Sociale, n° 1, rubrique : "A nos adhérents"

¹⁹¹ Table ronde du congrès de l'UNIOPSS, décembre 1987, in Evelyne Diebolt, op. cit.

¹⁹² Union sociale, n° 3

¹⁹³ Union sociale, n° 1

¹⁹⁴ Union sociale, n° 1

méthodes"¹⁹⁵. Dès sa création, l'UNIOPSS engage les œuvres dans des commissions de travail, met en avant l'importance d'avoir "un personnel qualifié possédant des diplômes ou une formation équivalente". On insiste sur la nécessité de s'appuyer "sur une technique constamment perfectionnée, tant au point de vue locaux, que matériel et méthodes"¹⁹⁶. On ne cesse de rappeler dans la revue "qu'il convient que le personnel des œuvres soit désormais qualifié". On invite les Unions départementales à créer une commission de travail sur les diplômes et les techniques de travail social : "La Sécurité Sociale ne pouvant se substituer aux œuvres privées sans créer un vide immense, et les œuvres ne pouvant poursuivre toute leur action et surtout améliorer leurs techniques et le choix de leur personnel sans être aidées par la Sécurité Sociale, nos Unions ont le devoir d'envisager des aménagements nouveaux facilitant les travaux journaliers et l'équipement des œuvres aboutissant à une meilleure organisation et à la coordination avec les pouvoirs publics"¹⁹⁷. Car il faut que les œuvres soient reconnues par la Sécurité Sociale, et cette reconnaissance passe par la modernisation des équipements, des services et des actions : "L'effort de la bienfaisance privée doit être reconnu par la Sécurité Sociale"¹⁹⁸.

43 - " Jeter un Pont entre les rives" .

Le Pont comme image ou métaphore, intervient très tôt dans l'histoire de l'UNIOPSS et des URIOPSS. "l'UNIOPSS a tout de suite trouvé son sens profond en tentant de jeter un pont entre les rives qui se disaient opposées, ne se rendant même plus compte qu'elles courent cependant le long d'un même fleuve, traversant les mêmes horizons, creusant les mêmes sols, aboutissant aux mêmes océans". Le pont se veut d'ailleurs le plus souvent trait d'Union . Il apparaît dans le numéro 11 du bulletin pour la première fois, daté de janvier-février 1950. Le dessein est précisé par une phrase : "Le pont jeté entre les œuvres privées et les pouvoirs publics". Dans ce même numéro, Henri-Paul Martin, décline cette image au niveau régional : "Nos Unions à tous les échelons, sont un pont jeté entre les œuvres privées d'une part et les organisations publiques ou semi-publiques d'autre part. Les Unions régionales sont, quant à elles, des ponts jetés entre les Unions départementales d'une part et les autorités régionales de la Sécurité Sociale, des pouvoirs publics et des diverses commissions régionales d'autre part"¹⁹⁹. C'est un pont qui s'inspire de celui qui franchit le Vieux Port de Marseille, car c'est l'URIOPSS de Marseille qui en eut l'idée.

¹⁹⁵ Union Sociale, n° 3

¹⁹⁶ Union Sociale, n° 1

¹⁹⁷ Union sociale, n° 1

¹⁹⁸ Union sociale, n° 1

¹⁹⁹ Jean Renaudin, Permanence des principes, Union Sociale, n° 7, mars/avril 1949

A l'assemblée Générale du 19 janvier 1950, Jean Renaudin l'évoque dans son rapport d'activité, parlant de "notre Union" il dit : "Elle est, comme le répète notre slogan, le pont jeté entre toutes les bonnes volontés de servir, d'où qu'elles viennent"²⁰⁰. Le positionnement de l'UNIOPSS se construit sur le dialogue de tous avec tous et exige des compromis "c'est l'image du nécessaire pont entre ce qui est public et privé"²⁰¹. Au premier congrès de Lyon, Jean Renaudin le répète : "Nécessité de jeter un pont entre ce qui est public et ce qui est privé, entre ce qui relève de la justice sociale et ce qui est avant tout charité. Que les deux piles solides de ce pont soient la marque de notre civilisation française faite pour l'homme"²⁰². La création de l'UNIOPSS s'était imposée afin de faciliter la rencontre entre les œuvres privées et la Sécurité Sociale. Cette rencontre s'inspirait du désir sincère de collaborer cordialement. Serge Oberlin l'avait dit dès la première assemblée générale du 16 décembre 1948 : "Souci vis à vis des œuvres privées sanitaires et sociales de faciliter et d'harmoniser leurs contacts avec la Sécurité Sociale et les administrations, souci de participer au plan poursuivi par les Pouvoirs Publics, tels furent les mobiles qui, il y a 18 mois firent germer dans la pensée de quelques uns d'entre nous l'idée de notre Union"²⁰³. C'est ce que Jean Renaudin appelle la raison d'être de l'Union : "Tous ensemble sur le plan privé, nous avons à bâtir en accord avec les Pouvoirs Publics, et non contre eux, les réalisations sanitaires et sociales que notre pays mérite."²⁰⁴. La finalité de cette philosophie de l'action est, pour les acteurs de l'UNIOPSS, le Bien commun : "En tendant vers le Bien Commun et non vers un système plus ou moins aveugle ou partisan, on tend aussi vers l'équilibre... Le Bien Commun commande de tendre à satisfaire à tous les besoins des hommes. Nous pensons et ne cessons de le répéter, que le concours de tous : Etat, Sécurité Sociale et œuvres privées est nécessaire. Pour aboutir à ce concours il faut la compréhension de chacun...la mission de notre Union est de jeter les bases de cette mutuelle acceptation, de créer chez les uns comme chez les autres le réflexe de la coopération, sans subordination, des motifs et des désirs de rencontre, un esprit de travail conjugué, sans dépendances"²⁰⁵. Il s'agit bien de créer les "harmonies nécessaires au travail". Partant de ce principe et de cet objectif recherché, l'UNIOPSS réaffirmera régulièrement qu'elle "n'est point une entreprise de lutte, de hargne ni de démolition"²⁰⁶. "Notre collectivité est une Union destinée à recréer une bienfaisante atmosphère d'entraide. La coopération que nous souhaitons entre les divers membres de la collectivité française..."

²⁰⁰ Union Sociale, n° 11, janvier/février 1950

²⁰¹ L'UNIOPSS et les défis de l'histoire, Jean-Jacques Schaller, 25^{ème} congrès de l'UNIOPSS, Paris, mai 1997

²⁰² Union Sociale, n° 17, mars 1951. Notre premier congrès national

²⁰³ Union Sociale, n° 5, novembre/décembre 1948

²⁰⁴ Jean Renaudin, Union Sociale, n° 1

²⁰⁵ Union Sociale, n° 3, éditorial de Jean Renaudin : "Pour tous les besoins des hommes"

²⁰⁶ Union Sociale, n° 5, rapport de Jean Renaudin à l'Assemblée Générale de l'UNIOPSS du 16 décembre 1948

postule une association active de tous"²⁰⁷. Dès le départ l'UNIOPSS à reconnu le "fait Sécurité Sociale". "Nous entendons créer, non seulement l'esprit, mais encore la pratique d'une coopération intelligente, compréhensive du rôle, des possibilités, des responsabilités de chacun et ceci postule une confiance réciproque... notre attitude ne suppose point un esprit bassement revendicatif. Elle est une attitude de travail loyal, sérieux, concret, en un mot constructif". Cette volonté de coopération s'accompagne d'un refus "de nous laisser aller à des compromissions avec quiconque". Pour vivre le Bien Commun, le réaliser, il faut rejeter ce qui divise : "Nous avons rejeté tout esprit de caste ou de parti. Nous ne pouvons utilement servir qu'en dépouillant la cause sanitaire et sociale de toutes les mesquineries et des incohérences, qu'en la protégeant des ressacs de la politique partisane"²⁰⁸. **Le Pont afin de dépasser les oppositions stériles et d'atteindre le Bien Commun.** "Que les hommes de l'une ou l'autre rive prennent enfin conscience, grâce au trait d'union, que nous nous efforçons chaque jour de jeter de l'un à l'autre bord, qu'ils ont une commune destinée, un service similaire à rendre, qu'ils puisent tout au long du cours d'eau aux mêmes fraîcheurs, qu'ils ont ensemble la mission de conduire ce fleuve humain vers des lendemains meilleurs.

Pourquoi l'une des rives se vanterait-elle d'être rive de droite et l'autre rive de gauche? Ne peuvent-elles pas prendre conscience qu'elles ont une identique utilité, et s'enorgueillir seulement d'être les deux rives indispensables d'un même fleuve"²⁰⁹. Il faut à l'UNIOPSS "plante bien jeune encore", "Une atmosphère d'où sont bannis tous les miasmes de la politique partisane, tous les brouillards des combinaisons, des petitesesses, des arrivismes"²¹⁰. Ainsi ce refus de la politique partisane s'enracine dans ce souci du Bien Commun et de l'intérêt général. Il éclaire cependant une certaine conception du politique que Jean Renaudin avait précisé lors de l'assemblée générale de l'UNIOPSS, le 16 décembre 1948 : "Notre esprit n'est point non plus politique dans le sens partisan de ce mot. Nous estimons qu'une bonne politique est fondée sur le social, mais que le sanitaire et le social ne peuvent pas être au service de la politique, de parti. Il nous faut, en cette matière, à la politique substituer l'humain ; or l'humain, n'est-ce pas d'abord le respect de l'effort spontané, le respect des autonomies naturelles génératrices d'ardeur et d'empressement pour le service de la collectivité, n'est ce point aussi la coopération des membres d'un même corps social pour concourir dans l'harmonie au mieux être général. Nous ne saurions donc poursuivre aucun but politique. notre discrétion, je dirai même notre extrême délicatesse à cet égard, sont pour nous d'autant plus impératives que,

²⁰⁷ Union Sociale, n° 5, rapport de Jean Renaudin à l'Assemblée Générale de l'UNIOPSS du 16 décembre 1948

²⁰⁸ Union Sociale, n° 7

²⁰⁹ Union Sociale, n° 7

²¹⁰ Union Sociale, n° 7

pour être valable, le travail social ne peut supporter aucune concurrence... notre politique à nous, ne peut être que le bien commun"²¹¹. Cette vision du politique et de la cité n'est pas que stratégie, elle s'inspire de principes qui d'Alexis de Tocqueville aux Semaines Sociales, participe d'une culture politique libérale et sociale en même temps.

44 - Principe de subsidiarité, éloge des corps intermédiaires

Lorsque Robert Prigent parle des années fondatrices de l'UNIOPSS, il évoque sa culture : "Avec mon collègue Gaston Tessier, formés à la doctrine des Semaines sociales d'avant guerre et très attachés à l'idée de nécessaires corps intermédiaires de dimension humaine, nous étions un peu effrayés, craintifs, si vous voulez, devant le gigantisme et partant l'inévitable froideur de gestion de la caisse unique"²¹². A de nombreuses reprises, l'UNIOPSS laisse paraître son inquiétude, en même temps que son refus d'une société sur-administrée et inhumaine. C'est un des débats de l'époque entre libéralisme et socialisme planificateur et étatique. L'UNIOPSS ne cesse de baliser sa voie faite du refus de l'un comme de l'autre. Au congrès de Nantes en avril 1961 André Lavagne revient sur cet enjeu des corps intermédiaires : "Faut-il rappeler tant d'évidences qui s'imposent à nous avec tant de poids ? L'évolution sociale, les progrès médicaux, psychologiques, techniques, vont de pair avec une étatisation et une socialisation qui amènent l'Etat à intervenir dans tous les domaines, à tout réglementer et qui conduisent à l'appauvrissement individuel comme à l'affaiblissement des collectivités secondaires, des corps intermédiaires. Il s'agit de défendre l'initiative privée, une certaine conception de la liberté"²¹³, face à la socialisation en pleine expansion à cette époque ; la Démocratie chrétienne face aux velléités planificatrices. En lisant Serge Oberlin, Jean Renaudin ou encore Charles Blondel, fustigeant la menace bureaucratique, on pense aux analyses d'Alexis de Tocqueville : " Je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux... chacun d'eux retirés à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres... il n'existe qu'en lui-même et pour lui seul, et s'il lui reste encore une famille, on peut dire du moins qu'il n'a plus de patrie. Au-dessus de ceux là, s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leurs jouissances et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux... il ne tyrannise point, il gêne, il comprime, il énerve, il éteint, il hébète et il réduit enfin chaque nation à n'être plus qu'un troupeau d'animaux timides et industriels, dont le gouvernement est le berger"²¹⁴. Alexis de Tocqueville tout

²¹¹ Union Sociale, n° 5, novembre/décembre 1948

²¹² Etude de l'UNIOPSS, mai 1988, archives de l'URIOPSS

²¹³ Voir l'intervention de Jean Rivéro au 2^{ème} congrès de l'UNIOPSS, à Lille, juin 1952

²¹⁴ Œuvres complètes, tome 1, Livre 2, pp. 324-325, in Pascal Ory, op. cit. p. 220

au long de sa vie "se demande avec angoisse comment défendre la liberté dans les siècles démocratiques"²¹⁵. Il recommande de développer la liberté politique, la liberté d'association dans le but d'instaurer entre l'individu et l'Etat de nouveaux corps intermédiaires. Il s'inquiète et craint que "le culte de l'individu ne finisse par détruire le citoyen"²¹⁶. Cette critique de l'individualisme sous la plume de Jean Renaudin a des accents toquevillien : L'individualisme, nous dit Tocqueville, est un sentiment réfléchi et paisible qui dispose chaque citoyen à s'isoler de la masse de ses semblables, et à se retirer à l'écart avec sa famille et ses amis, de telle sorte que, après s'être ainsi créé une petite société à son usage, il abandonne volontiers la grande société à elle même"²¹⁷. Ainsi l'ancrage des fondateurs de l'UNIOPSS dans le libéralisme politique, nuancé de catholicisme social, rejoint ici, la pensée de Tocqueville.

L'éloge des corps intermédiaires, face à l'étatisme, annonce la promotion de la société civile, dans les prochaines décennies. Quand la société civile surgira dans le débat politique contemporain, elle sera accompagnée de l'idée de décentralisation. Mais plus appuyé, le principe de subsidiarité sera l'axe organisationnel du réseau UNIOPSS-URIOPSS-UDOPSS. Idée novatrice pour l'époque, principe ancien, mais hors de la pensée politique française. C'est du côté de l'Eglise qu'il faut chercher les sources. Cette idée, mise en pratique, va nécessiter une pédagogie de tous les jours. "Vis à vis de tous, il fallait d'abord que l'UNIOPSS prouve qu'elle n'entendait pas trouver sa fin en soi. Il lui fallait échapper à ce défaut majeur du siècle de devenir une entité pour laquelle il conviendrait que chacun travaille... Ne faisons pas de notre UNIOPSS, un faux dieu de plus autour duquel tout doit tourner, auquel tout doit aboutir et chacun se soumettre. On ne sert pas l'UNIOPSS, mais l'UNIOPSS sert les œuvres et la cause sanitaire et sociale, son sens véritable est dans sa capacité de servir"²¹⁸. L'analyse et le positionnement sont fort, précis, nouveaux. Régulièrement la revue revient sur cette question, signe qu'il y peut-être réticences, ou incrédulités. Jean Renaudin explique l'approche interfédérale et subsidiaire : "Nous ne voulons ni remplacer, ni nous superposer. Que chacun garde sa vie propre, son orientation, sa tenue, que chacun continue l'œuvre pour laquelle il a été fait et nous nous ferons la nôtre... Nous bâtissons nos Unions dans le respect de la liberté de chacun, mais dans l'ordre accepté par tous"²¹⁹. La volonté interfédérale, et la difficulté qu'il y avait à la mettre en pratique nécessitait de construire une Union sur le principe de subsidiarité, que souvent, les fondateurs résumeront du mot décentralisation. "Pour nous mêmes, la conception d'une

²¹⁵ Jean-Claude Lamberti, in Pascal Ory, op. cit. p. 215

²¹⁶ Jean-Claude Lamberti, in Pascal Ory, op. cit. p. 219

²¹⁷ Jean-Claude Lamberti, in Pascal Ory, op. cit. p. 218

²¹⁸ Jean Renaudin, Union Sociale, n° 7

²¹⁹ Jean Renaudin, Union Sociale, n° 1

structure dont la base active devait être le département, avec fédération à l'échelon régional, puis national, cette conception nous est apparue à l'expérience comme valable et comme seule capable de répondre avec assez de souplesse au tempérament, aux conjonctures, aux aspects sociaux si divers de notre pays"²²⁰. Cet esprit subsidiaire, poussé dans sa logique ultime, fera que la revue dès le numéro 2, proposera que les Unions départementales "envisagent dès à présent d'avoir une personne qualifiée, qui pourrait de façon régulière leur assurer une journée de travail par semaine". L'enjeu étant d'importance, l'Union insiste "Certains n'ont pas encore compris, ou bien hésitent à admettre que, dans nos esprits, unir n'est point se substituer, que guider ne signifie pas imposer, et que loin d'étouffer ceux qui viennent à nous, d'annihiler leur personnalité ou d'agir à leur place, nous entendons seulement susciter une meilleure organisation de la vie sanitaire et sociale du pays, par une coordination des efforts, par des échanges d'expériences et d'informations, par le rejet des vaines concurrences, qui engendreraient en cette matière les intentions partisans, par le rappel enfin du sérieux des techniques et des méthodes d'administration"²²¹. L'UNIOPSS rappelle sans cesse qu'elle est, le gardien de l'autonomie des œuvres. Un encadré en page 8 du premier numéro d'Union Sociale y insiste. L'Union défend cette autonomie jalousement : "à l'intérieur même de nos organisations comme à l'extérieur". On cite même l'article 2 des statuts, et ceci encore une fois souligné en caractères gras : "Les Unions, groupements, fédérations ou autres institutions adhérents à l'UNIOPSS, conserveront leur caractère juridique propre et leur complète autonomie ; il en sera de même pour les œuvres sanitaires et sociales dans le sein des Unions départementales ou régionales".

Respect de l'indépendance des œuvres " Il ne s'agit pas que l'une ou l'autre œuvre perde sa personnalité ou la fonde à celle des autres. Chaque pierre doit rester dans l'édifice ce qu'elle était" estime Henri-Paul Martin le Président de l'URIOPSS Rhône Alpes²²². Adhérer, ne veut pas dire perdre sa liberté, de même que travailler avec les autres. "Notre souci de questionner les œuvres, de savoir le pourquoi de leurs difficultés, les causes de leurs craintes, fait dire de nous que nous voudrions leur imposer une autorité abusive et mener à leur endroit une inadmissible inquisition"²²³. Cette attitude pousse à la vigilance de l'Union. Quand Charles Blondel, réfléchissant au "destin de la liberté", admet que "les anciennes formes de liberté sont dépassées tant par les nécessités économiques que par le droit", et qu'il reconnaît la nécessité d'un contrôle, il met en garde : "Le contrôle doit porter sur la valeur technique des œuvres et doit veiller à ce qu'elles ne soient pas détournées vers des fins autres... Ceci ne signifie pas

²²⁰ Union Sociale, n° 2, p. 17

²²¹ Union Sociale, n° 6, janvier/février 1949

²²² Union Sociale, n° 7

²²³ Union Sociale, n° 2

qu'elles doivent être transformées en simples services administratifs"²²⁴. "Toute demande des caisses qui consisterait à s'immiscer, si peu que ce fût, dans la vie des œuvres, serait abusive et devrait immédiatement être signalée" rappelle la revue dès janvier 1948. Rappeler l'autonomie des œuvres et regroupements est une manière de préciser le rôle de l'UNIOPSS : "L'UNIOPSS n'intervient pas dans les directives que ces groupements sont appelés à donner à leurs œuvres. Elle poursuit son action en dehors des préoccupations particulières à chaque affinité ; elle étudie dans le sens de l'intérêt général le plus large, tous problèmes se rapportant à l'objet précis, mais limité, que ses statuts lui ont fixés"²²⁵. Et d'insister en rappelant que l'UNIOPSS s'interdit toute intervention dans le fonctionnement des œuvres et de leurs groupements. L'affirmation du principe de subsidiarité permet à l'UNIOPSS de revendiquer pour elle le sens de l'intérêt général des œuvres . Le "ministère privé des affaires sanitaires et sociales" trouve sa source dans ce principe.

L'organisation du réseau lui même est la manifestation de ce principe de subsidiarité : "Nos intentions ne sont point de créer une vaste administration nationale ou régionale. Notre structure même prouve une grande volonté de souplesse et de décentralisation qui ne commande pour fonctionner qu'un personnel réduit à quelques unités pour l'ensemble du territoire... Etablissons donc ensemble ce réseau léger mais indispensable qui nous permettra de travailler"²²⁶. Se souvenant de la création de l'UNIOPSS, au congrès de La Baule en 1977, Maurice Chaix-Bryan rappelle : "Elle a décidé de ne point créer de services régionaux ou départementaux dépendant directement de ses propres services, mais de susciter la création d'Unions régionales et départementales autonomes"²²⁷. C'est un des éléments de compréhension du réseau que l'autonomie complète des Unions régionales et départementales. Bien sûr il y a le pragmatisme qui imposait une structure par étage afin de faciliter la rencontre entre les œuvres et la Sécurité Sociale. Il y a davantage que le pragmatisme, c'est l'intime conviction des Fondateurs : "Notre organisation sur le plan de la région et plus encore sur le plan du département donne à nos travaux cette échelle humaine qui leur est nécessaire et aussi cette adaptation très souple aux réalités si diverses de notre pays"²²⁸. C'est la réponse aux menaces bureaucratiques qui pèsent sur les sociétés modernes. Une fois encore le réseau UNIOPSS-URIOPSS, attaché à l'esprit subsidiaire, et aux corps intermédiaires s'enracinait dans le catholicisme social, avec une vision très moderne des enjeux et de l'avenir.

²²⁴ Union Sociale, n° 2

²²⁵ Article 7 du règlement intérieur, cité page 13, Union sociale, n° 1

²²⁶ Union sociale, n° 1, article intitulé "Cotisations"

²²⁷ Actes du Congrès de la Baule

²²⁸ Union sociale, n° 6, éditorial de Jean Renaudin "Le visage de la France"

CONCLUSION

Nous avons au cours de ce travail, exploré les années fondatrices d'un acteur social, aujourd'hui encore déterminant, par la place, méconnue, qu'il occupe dans le paysage sanitaire et social.

Ce qui nous a frappé, car apparaissant clairement, c'est la position éminemment politique du projet des Fondateurs. Car cette fondation s'inscrit, au lendemain de la guerre, dans une vision de la société, une conception du vivre ensemble, arc-bouté sur une culture du compromis et de la négociation. La capacité visionnaire de ces "aventuriers du social" ne cesse de nous étonner. Jean Renaudin, écrivant l'éditorial d'Union Sociale, "Pour tous les besoins des hommes" (mai-juillet 1948) anticipe un risque qu'il entrevoit : " Nous avons dit la nécessité d'un vaste organisme de solidarité, capable de couvrir les risques qu'une économie pesante et une misère accrue, semblent imposer. Mais cet organisme trouvera son propre point d'arrêt et une limitation à son extension, le jour où, voulant couvrir trop de risques, il pèsera trop lourdement sur tous et ne fera qu'accroître les risques de chacun". Il argumente, il est nécessaire de "laisser à l'homme une part de risques... à trop vouloir aider l'homme, on travaille contre lui et contre la société". Nul doute que son héritage "empreint des valeurs libérales caritatives du début du siècle", sera transcendé.

L'UNIOPSS va engager les œuvres dans une modernisation qui n'a d'égal que la transformation de l'agriculture française à la même époque. L'histoire et la culture des fondateurs, comme leurs idées qui s'expriment dans Union Sociale, et notamment au travers des éditoriaux, ont fait surgir des ancrages (Semaines sociales et catholicisme social) et des maîtres-mots : "Ne nous choquons pas de tout ce qui fait encore la dignité humaine : le choix et la responsabilité" rappelle Jean Renaudin. Au cours des premières années, celui-ci signe de nombreux éditoriaux. Il est utile de s'y arrêter, ne serait-ce qu'aux titres. Sur les 12 premiers numéros, Jean Renaudin signe 8 éditoriaux. Voici les titres qu'il propose : Pour tous les besoins des hommes (n° 3), Essence de la noblesse (n° 4), Le visage de la France (n° 6), Ni société d'insectes ni anarchie (n° 8), Les fondements de la solidarité des hommes (n° 9), La Vingt-Cinquième heure (n° 10), Solidarité (n° 11), et Un petit supplément d'âme (n° 12). C'est dans ce dernier éditorial, daté de mars-avril 1950 qu'il écrit : "Il est grand temps pour tous les peuples de revenir à la notion de bien commun, à l'équilibre et à l'unité qu'il suppose, car le bien est un". Il faut redire ces mots essentiels qui nourrissent un optimisme de l'action : liberté, bien commun, communauté, coopération, harmonie, responsabilité, dignité, autorité etc. Valeurs centrales, qui mettent en lumière la cohérence d'une pensée, fondée sur un petit nombre de convictions inébranlables. Cependant cet optimisme cache parfois un certain pessimisme de la réflexion.

Pessimisme du regard de Jean Renaudin (de l'UNIOPSS) sur le monde de ce temps là. Il ne cesse de fustiger la "Babel moderne". "Nos défenses sont timides, nos abandons se multiplient, parce que les mots-force ne sont plus en usage, si même ils ne sont pas tournés en dérision. Nous voici incapables de souffle ou de persévérance, troublés devant le plus simple choix, désorientés complètement. Et le sable mouvant du scepticisme nous englué, nous happe et nous paralyse, jusqu'au moment où, inexorablement, il nous étouffera" lance le Directeur de l'UNIOPSS en septembre-octobre 1948 dans un éditorial intitulé "Essence de la noblesse". Nul doute que le contexte de l'époque l'explique en partie. En effet, les années 1947-1951 sont marquées par de nombreux événements, dont l'intensité dramatique n'est pas à démontrer. Qu'ils soient d'ordre extérieur : guerre froide (Coup de Prague en février 1948, pont aérien sur Berlin en juin 1948, première explosion atomique soviétique en août 1949, guerre de Corée en 1950, guerre d'Indochine...) ou d'ordre intérieur (poids du Parti Communiste, instabilité politique et échec du Tripartisme, grèves de l'automne 1948 etc.), les événements jouent un rôle. Mais l'approche est ici plus générale et se situe pour les responsables de l'UNIOPSS au niveau d'une menace qui pèse sur la civilisation. Jean Renaudin parle "d'une époque où tout se désagrège, s'avilît ou s'émascule faute que chacun est compris le sens et la vivifiante réalité"²²⁹. L'homme est devenu un objet impersonnel, un simple numéro matricule. Il dénonce ces temps "où s'abaisse ainsi par la faute de l'implacable et tragique dureté des temps, la morale publique, pour orienter l'homme vers un égocentrisme exacerbé"²³⁰. Pour lui, l'enjeu est immense : "Ce n'est pas là seulement un problème économique et social ? C'est plus encore un problème de civilisation"²³¹. La défense des œuvres privées et de leur place aux côtés des pouvoirs publics est une mission essentielle : "Les œuvres privées apporteront au pays par leur maintien, l'assurance que notre civilisation de charité et d'amour fraternel survivra et qu'il sera encore loisible à l'homme de la France du XX^{ème} siècle d'avoir un prochain, de le savoir, et de s'en soucier"²³². Jean Renaudin fait référence à Gustave Thibon pour inviter au refus de la facilité, trop de dirigeants d'œuvres : "emboitant le pas à trop de Français se transforment volontiers en assistés". Il critique une certaine prudence : "Chacun voudrait naviguer par temps calme, et comme il n'est plus de mer calme, il n'est plus de navigateurs"²³³. Dans deux éditoriaux, le Directeur de l'UNIOPSS, analyse les risques qui menacent la civilisation : Ni société d'insectes ni anarchie en mai-juillet 1949 et la Vingt-cinquième heure en novembre-décembre 1949. Si les collectivités demain ne se bâtissent pas sur deux fondements essentiels que sont

²²⁹ Union Sociale n° 1, Notre raison d'être

²³⁰ Union Sociale n° 3 : Pour tous les besoins des hommes

²³¹ Union Sociale n° 3 : Pour tous les besoins des hommes

²³² Union Sociale n° 3 : Pour tous les besoins des hommes

²³³ Union Sociale n° 3 : Pour tous les besoins des hommes

l'effort et la liberté "elles détruiront l'homme et provoqueront la ruine de la civilisation". Il cite Virgil Georghiu : "La civilisation dans sa dernière phase de progrès ne prend plus conscience de l'individu et rien ne nous laisse espérer qu'elle le fasse jamais". "bombe à hydrogène, avions supersoniques, soucoupes volantes, tensions diplomatiques, aveux spontanés, grèves tournantes, bureaucratie, revendications, scandales, quel tourbillon d'apocalypse !" Il évoque "les forces déchaînées qui veulent tout détruire d'une civilisation essentiellement fraternelle", ou encore en appelle à Simone Veil en parlant de ce monde moderne qui semble avoir confondu "la fabrication d'un piano avec la composition d'une sonate". Les références de Jean Renaudin sont éclectiques, mais ses références à Arnaud Dandieu (n° 8 d'Union Sociale) éclairent nombre de ses réflexions. En effet Dandieu a créé le groupe l'Ordre Nouveau pendant l'Entre deux Guerres, avec Alexandre Marc et Aron. Ils participent de ce courant appelé Troisième Voie, qui avec Esprit exècrent le libéralisme et recherchent une révolution spirituelle. Ils préconisent une révolution personnaliste et communautaire, une économie de la personne ou au service de l'homme²³⁴.

Mais nous laisserons là cette observation. Il va de soit, que l'histoire de l'UNIOPSS, comme de l'URIOPSS Rhône-Alpes sera à écrire, qu'il serait important d'approfondir la pensée des Fondateurs. Portées par les Trente Glorieuses, après le temps de la reconstruction, elles vont bénéficier d'un contexte très favorable. Evidemment, la disparition brutale de Jean Renaudin au début de l'année 1955 a ouvert une période d'hésitations et d'incertitudes, en attendant l'arrivée de Robert Prigent en mai 1956. La période 1955-1975 sera bien celle de l'expansion du secteur sanitaire et social et par conséquent du réseau. De nombreux acteurs, notamment en région restent aux commandes pendant toute cette période. Cette époque de "fastes" fera l'histoire plus discrète et verra le réseau s'implanter durablement autour de la nécessaire modernisation et de l'adaptation permanente. Cette histoire est à écrire.

²³⁴ Pascal Ory op. cit. p. 577

ANNEXE 1 :

A propos du "concordat social"

Par décret du 4 novembre 1886 avait été instituée une Direction de l'Assistance Publique :

"Réponse du pouvoir politique au faisceau de demandes et d'interpellations toutes orientées vers la rationalisation des interventions sociales".²³⁵ En son sein, Henri Monod son directeur obtient la création, le 13 juin 1888 du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique : "il s'agit là d'une instance consultative, au sein de laquelle vont s'élaborer les grands textes de politique sociale de la fin du XIX^{ème} siècle".²³⁶ Selon Colette Bec : "...Henri Monod est en mesure de fournir à ses membres une importante documentation statistique, juridique et informative dans le but de rendre cette instance immédiatement efficiente. Parallèlement, il pose les bases d'une doctrine assistantielle qu'il s'efforce de définir dans un rapport de complémentarité-différenciation avec la philosophie et la pratique charitable. Ainsi, dès sa nomination il se pose en véritable inspirateur et stratège de l'élaboration de l'appareil d'assistance publique. Il restera dans l'histoire comme celui qui a su éviter, alors même que le dossier scolaire n'était pas entièrement refermé, une énième bataille autour de la charité légale, tout en imposant à l'ensemble du champ, une norme de fonctionnement et le contrôle de l'Etat."²³⁷ Henri Monod invitera les représentants du monde des œuvres à participer au Conseil Supérieur de l'Assistance Publique : " c'est ainsi que des personnalités comme Emile Cheysson, représentant le courant Le Playsien, prennent une part active à la confection des lois d'assistance."²³⁸ Les travaux de Colette Bec nous rappellent opportunément que le champ de l'assistance, à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle fut le lieu du "Concordat social" entre Républicains de gouvernement et monde des œuvres et de la bienfaisance. Une stratégie de collaboration va s'élaborer, rendue possible et légitimée par le Ralliement. En novembre 1890 a lieu le célèbre toast d'Alger du Cardinal Lavignerie : " Quand la volonté d'un peuple s'est nettement affirmée, que la forme d'un gouvernement n'a en soi rien de contraire, comme le proclamait dernièrement Léon XIII, aux principes qui peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées, lorsqu'il faut pour arracher son pays aux abîmes qui le menacent, l'adhésion sans arrière pensée à cette forme de

²³⁵ Colette Bec, op. cit., p. 75

²³⁶ ColetteBec, communication au XXIV^{ème} congrès de l'UNIOPSS

²³⁷ Colette Bec, op. cit., p. 81

²³⁸ Colette Bec, communication au XXIV^{ème} congrès de l'UNIOPSS

gouvernement...".²³⁹ Il n'est pas nécessaire d'insister sur le rôle du Pape Léon XIII depuis son avènement en 1878 (Encyclique *Rerum Novarum* du 15 mai 1891). Le Comte d'Haussonville "porte parole légitime des œuvres durant cette période est l'auteur de la célèbre apostrophe : "vous avez le parlement nous avons le terrain" adressée à un député qui juge la politique de laïcisation trop tiède et trop lente. Député monarchiste libéral aux élections du 8 février 1871, il vote avec dix autres membres du centre droit, l'amendement Wallon le 30 janvier 1875 qui marque l'institution de la République. C'est lui qui écrit dans un livre intitulé : "Assistance et bienfaisance privée", publié à Paris en 1901 : "Je persiste à penser que dans un pays à organisation complexe comme le nôtre, la coexistence de l'assistance publique fortement organisée avec la bienfaisance privée activement pratiquée, est à la fois nécessaire en théorie et conciliable en fait".

La volonté des Républicains d'organiser "la nébuleuse des secours" va rencontrer le souci des œuvres de s'organiser. "Les membres les plus éclairés de ce secteur pointent dans l'expansion non contrôlée de celui-ci un énorme danger d'anarchie"²⁴⁰ C'est à l'initiative de Léon Lefébure que sera créée l'OCOB le 14 novembre 1890. Il sera secrétaire général, le Marquis de Vogüe président, Georges Picot vice président. On retrouve parmi les responsables les noms suivants : Jules Simon, le Vicomte de Villiers (vice président de la colonie de Mettray), Léon Lallement, Emile Cheysson, Etienne Lamy et Maurice Davillier, directeur de la Caisse d'Epargne de Paris, assurant les fonctions de trésorier. Pour Léon Lefébure l'OCOB est "Le lien naturel entre les œuvres charitables et l'intermédiaire efficace entre elles, le public et l'Etat".²⁴¹ Il est facile de remarquer à la suite de Colette Bec, que cet objectif de l'OCOB annonce celui que se fixera l'UNIOPSS en 1947 "jeter un pont entre les œuvres privées et les pouvoirs publics". Ainsi tous ces acteurs se retrouvent autour d'un objectif et d'une méthode : l'assistance méthodique, l'organisation rationnelle et efficace des interventions, fondée sur la connaissance des populations, la coordination des actions... On retrouve ici l'influence Le Playsienne.

²³⁹ Jean-Marie Mayeur, p. 149

²⁴⁰ Colette Bec, communication au XXIV^{ème} congrès de l'UNIOPSS

²⁴¹ Colette Bec, communication au XXIV^{ème} congrès de l'UNIOPSS

ANNEXE 2

Création de l'ARSEA (Association Régionale de sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence)

En mars 1943 est créée à Lyon, l'Association Régionale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence. Elle joue un rôle de contrôle, de coordination des associations privées d'assistance à l'enfance." On sait bien, que placées dans une situation juridique ambiguë, les Sauvegardes, dans l'esprit de leur principal instigateur, le procureur Jean Chazal de Mauriac, chargé de mission au cabinet du Secrétaire d'Etat à la Santé, avait pour but, certes de ventiler les crédits publics et de contrôler les œuvres privées, mais surtout de leur faire perdre l'esprit paternaliste, d'introduire de la technique dans leur pratique en rattachant à chaque Sauvegarde un centre d'observation et une école d'éducateurs".²⁴²

Pierre Garaud, président du Sauvetage de l'enfance en juin 1943, adhère à l'ARSEA. Le Sauvetage fait appel au scoutisme, et les premiers éducateurs arrivent en mars 1944, issus des "scouts routiers". Dominique Dessertine écrit : "La réticence à entrer dans l'ère du salariat spécialisé, cède devant les aides financières reçues ou espérées de tous côtés".²⁴³ Le 7 novembre 1949, le Président de l'ARSEA écrit au Président du Comité de Liaison des Œuvres Catholiques (CLOC), l'invitant à l'assemblée constitutive, le 21 novembre 1949, d'une association pour la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence inadaptée dans le département du Rhône :

"Ce mouvement de collaboration confiante entre les Pouvoirs Publics et les organisations privées, de coordination des efforts tendant vers un but commun, a été l'œuvre des associations pour la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence. L'existence de ces associations est vieille de plusieurs années ; il ne semble pas excessif de dire qu'elles ont correspondu à une nécessité certaine...", parlant plus loin de l'association il écrit : "elle permet de jeter un pont entre le secteur public et le secteur privé, sans risque de voir le premier absorber le second, ou ce dernier se cantonner dans une attitude d'expectative, sinon même de méfiance."²⁴⁴

²⁴² Dominique Dessertine, op. cit., p. 149

²⁴³ Dominique Dessertine, op. cit., p. 152

²⁴⁴ Archives de l'URIOPSS

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1. Sources manuscrites

- Nous rappelons ici la faiblesse des archives concernant l'URIOPSS Rhône-Alpes pour la période qui nous intéresse.
- Archives de l'URIOPSS : 3 dossiers comportant :
- Le compte-rendu des 4 jours CA de l'U.D.O.P.S.S.
- Un ensemble de courrier de période 1943/1950
- Archives des préfectures de Rhône-Alpes, service des associations :
 - UDOPSS 01 Dossier n° 1 570
 - UDOPSS 07 Dossier n° 2 096 (préfecture de Tournon)
 - UDOPSS 26 Dossier n° 1 619
 - UDOPSS 38 Dossier n° 3 123
 - UDOPSS 73 Dossier n° 4 568
 - UDOPSS 74 Dossier n° 905
- Archives de la Caisse d'Epargne
- Aucune trace de l'UDOPSS et de l'URIOPSS aux archives départementales, ainsi qu'aux archives municipales

2. Sources imprimées

- L'Echo Liberté de mai 1951
- Le Progrès de mai 1951
- La revue Union sociale, les numéros des années 1948, 1949, 1950, 1951. Documentation de l'URIOPSS
- Les actes du 1^{er} et 2^{ème} congrès de l'UNIOPSS parus dans Union Sociale, n° 18

3. Témoignages

- Léon Rigot-Muller, trésorier fondateur de l'URIOPSS
- Docteur René Jacqueson, Président d'honneur de l'URIOPSS
- Madame et Monsieur Cuzin, (fille et gendre d'Henri-Paul Martin)

BIBLIOGRAPHIE

- ALLIOT Marius et DÉSIGAUX Jacques. Un fondateur d'action sociale : Antoine Chevrier. Bayard éditions 1992
- BEC Colette. Assistance et République. Les éditions de l'Atelier 1994
- BLOCH-LAINÉ François. Ce que je crois. Grasset 1995
- CASTEL Robert. Les métamorphoses de la question sociale. Ed. Fayard 1995
- CHOLVY Gérard et CHÉROUTRE M. Thérèse. Le scoutisme (textes réunis par) Ed. du Cerf 1994
- DESSERTINE Dominique. La Société Lyonnaise pour le Sauvetage de l'Enfance (1980/1960) Ed. Ethiss Erès 1990 1990
- DONZELOT Jacques. L'invention du social. Ed. Fayard 1984
- FAURE Olivier et DESSERTINE Dominique. La maladie, entre libéralisme et solidarités (1850/1940). Racines Mutualistes 1994
- FLAMAND J. Paul. Loger le peuple, essai sur l'histoire du logement social. La découverte 1989
- FOUILLOUX Etienne. Les Chrétiens français entre crise et libération 1937/1947. Ed. du Seuil, avril 1997
- GUESLIN André. Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIX^{ème} siècle Aubier 1998
- ORY Pascal. Nouvelle histoire des idées politiques (sous la direction de) Hachette. Ed. Pluriel 1987 Paris
- PELLETIER Denis. Economie et Humanisme, de l'utopie communautaire au combat pour le Tiers Monde 1941/1966. Ed. du Cerf 1996
- PELLETIER Denis. Les catholiques français depuis 1815. La Découverte 1997
- PONSON Christian. Les catholiques lyonnais et la Chronique Sociale Pul 1979
- PROST Antoine. Douze leçons sur l'histoire Ed. Seuil 1996
- RÉMOND René. Notre siècle 1918/1988. Ed. Fayard 1988
- RIOUX J. Pierre. La France de la Quatrième République. Titre 1. L'ardeur et la nécessité 1944/1952 Ed. Seuil 1980
- RERUM NOVARUM. Léon XIII Ed. St-Michel 1949
- Cent ans de catholicisme social à Lyon et Ed. Ouvrières 1992

en Rhône-Alpes. Actes du colloque de Lyon. 18 et 19 janvier 1991 (sous la direction de J. Dominique Durand, B. Comte, Régis Ladou, C. Prud'homme).

Recherche sur les associations gestionnaires du secteur sanitaire et social. Organisation et thèmes porteurs du mouvement fédératif.

Ed. Uniopss mai
1988

SOMMAIRE

Introduction

Etat des recherches

Intérêt historique

Axes de recherche

Première partie : "Organiser la champignonnière" (l'histoire d'une continuité dans la volonté d'organiser les Œuvres)

Le foisonnement buissonnier des œuvres

Une aspiration récurrente : regrouper

Au temps de l' "Entre deux siècles", le concordat social ; la création de l'Office Central des Œuvres de Bienfaisance (OCOB)

De la diversité à l'unité : les regroupements s'imposent

Deuxième partie : L'année 1947, la naissance de l'UNIOPSS

Le temps de la fondation : "L'ardeur et la nécessité"

Naissance de l'UNIOPSS, 15 avril/9 août 1947

Naissance d'un "réseau", 9 août 1947/16 décembre 1948

Les fondateurs et leurs cultures

La raison fondatrice : "La brutale nécessité d'une alliance défensive"

Les débats fondateurs

Troisième partie : L'année 1948, naissance de l'UROPPS

L'initiative fût-elle parisienne ?

La continuité locale : de l'Union de 1936 à celle de 1947 à Lyon

La réunion du 6 janvier 1948

La création des premières Unions départementales

Le premier décembre 1948, création de l'UROPPS

La mise en place des autres Unions départementales (1949/1951), l'histoire de l'Union du Bas-Vivarais

Les fondateurs : acteurs et institutions

L'organisation régionale

1951 : le premier congrès de l'UNIOPSS à Lyon

Quatrième partie : Eléments d'un discours, la revue Union Sociale 1948-1951

"Destin de la liberté"

L'indispensable Union

"Jeter un pont entre les rives"

Principe de subsidiarité, éloge des corps intermédiaires

Conclusion

Annexes

Sources et Bibliographie